



CODE SPORTIF BILLARD CARAMBOLE

INTRODUCTION.....	13
TITRE I - MATÉRIEL ET TRACÉS	14
CHAPITRE 1 - BILLARDS	14
Article 1.1.01 - Dimensions de la surface de jeu	14
Article 1.1.02 - Bandes	14
Article 1.1.03 - Cadre de bandes et repères.....	14
Article 1.1.04 - Hauteur du billard	14
Article 1.1.05 - Ardoises	14
Article 1.1.06 - Châssis	14
Article 1.1.07 - Éclairage.....	14
Article 1.1.08 - Chauffage	15
CHAPITRE 2 - AUTRES MATÉRIELS.....	15
Article 1.2.01 - Billes.....	15
Article 1.2.02 - Quilles	15
Article 1.2.03 - Queue de billard	15
Article 1.2.04 - Rallonges et râteaux	15
Article 1.2.05 - Socle de surélévation.....	15
CHAPITRE 3 - TRACÉS.....	15
Article 1.3.01 - Mouches	15
Article 1.3.02 - Petits coins.....	17
Article 1.3.03 - Grands coins	18
Article 1.3.04 - Cadres	19
Article 1.3.05 - Ancres	20
Article 1.3.06 - Tracé pour les jeux avec quilles	21
Article 1.3.07 - Tracé des positions à l'Artistique	22
TITRE II - RÈGLES DE JEU	23
CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES.....	23
Section 1 - Détermination du joueur qui commence le match.....	23
Article 2.1.01 - Placement des billes pour le tirage à la bande	23
Article 2.1.02 - Tirage à la bande.....	23
Article 2.1.03 - Détermination du joueur qui commence.....	24
Section 2 - Déroulement du match.....	24
Article 2.1.04 - Bille du joueur et billes-objets	24
Article 2.1.05 - Distance et sets.....	24
Article 2.1.06 - Queues de billard et accessoires autorisés	24
Article 2.1.07 - Emplacement du joueur passif	24
Article 2.1.08 - Reprises	24
Article 2.1.09 - Reprise égalisatrice	24
Article 2.1.10 - Détermination du vainqueur, limitation des reprises	24
Article 2.1.11 – Billes en contact	25

Section 3 - Fautes	26
Article 2.1.12 - Queutage	26
Article 2.1.13 - Bille touchée	26
Article 2.1.14 - Trajectoires hors du billard	26
Article 2.1.15 - Fautes de position du corps	26
Article 2.1.16 - Abandon de l'aire de jeu	26
Article 2.1.17 - Fautes diverses	26
Article 2.1.18 - Fautes non constatées	27
Section 4 - Sanctions	27
Article 2.1.19 - Abandon de l'aire de jeu	27
Article 2.1.20 - Forfait ou abandon	27
CHAPITRE 2 - JEUX DE SÉRIES, 3-BANDES	28
Section 1 - Règles communes	28
Article 2.2.01 - But du jeu	28
Article 2.2.02 - Reprise	28
Article 2.2.03 - Position de départ	28
Article 2.2.04 - Zones réglementées	28
Article 2.2.05 - Jeux par bandes	28
Article 2.2.06 - Nettoyage	29
Article 2.2.07 - Remplacement des billes	29
Article 2.2.08 - Sanction des fautes	29
Section 2 - Dispositions spécifiques	30
Article 2.2.09 - Remplacements en cours de match selon les spécialités	30
Article 2.2.10 - Autres particularités selon les spécialités	31
CHAPITRE 3 - JEUX AVEC QUILLES	31
Avant-propos	31
Section 1 - Règles générales	31
Article 2.3.01 - But du jeu	31
Article 2.3.02 - Position de départ	31
Article 2.3.03 - Les quilles	32
Article 2.3.04 - Billes en contact	33
Article 2.3.05 - Bille sortie du billard	33
Article 2.3.06 - Indication de la bille	34
Article 2.3.07 - Place du joueur	34
Article 2.3.08 - Repères sur le billard	34
Article 2.3.09 - Fautes et pénalités	34
Article 2.3.10 - Faute non imputable au joueur	35
Article 2.3.11 - Tir "bille libre"	35
Section 2 - Le 5-Quilles	36
Article 2.3.12 - Valeur des points	36
Section 3 - Le 9-Quilles ("Simples et Doubles" ou "Goriziana")	36

Article 2.3.13 - Règles particulières	36
Article 2.3.14 - Valeur des points	36
Section 4 - Le 9-Quilles (« Tous Doublés » ou « Tutti Doppi »).....	37
Article 2.3.15 - Valeur des points	37
Section 5 - Le double et le relais	37
Article 2.3.16 - Le double	37
Article 2.3.17 - Le relais	38
CHAPITRE 4 - ARTISTIQUE	39
Avant-propos	39
Article 2.4.01 - Description du programme.....	39
Article 2.4.02 - Placement des billes	39
Article 2.4.03 - Carambolage.....	39
Article 2.4.04 - Essai du matériel.....	40
Article 2.4.05 - Présence des joueurs	40
TITRE III - CLASSIFICATION.....	41
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES	41
Article 3.1.01 - Joueurs pouvant être classifiés	41
Article 3.1.02 - Périodicité du calcul.....	41
Article 3.1.03 - Catégories internationales	41
CHAPITRE 2 - CLASSIFICATION PAR LA MOYENNE ANNUELLE.....	41
Section 1 - Définitions.....	41
Article 3.2.01 - Moyennes	41
Article 3.2.02 - Catégorisation par la moyenne annuelle	42
Section 2 - Méthode de classification	42
Article 3.2.03 - Spécialités et modes de jeu concernés	42
Article 3.2.04 - Calcul de classification	42
Article 3.2.05 – Étoile	42
Article 3.2.06 - Descente de catégorie pour la saison 2026/2027.....	43
CHAPITRE 3 - CLASSIFICATION PAR L'ÂGE	43
Article 3.3.01 - Spécialités et modes de jeu concernés	43
Article 3.3.02 - Catégories d'âges.....	43
Article 3.3.03 - Calcul de classification	43
CHAPITRE 4 - CLASSIFICATION POUR LES DAMES	43
Article 3.4.01 - Spécialités et modes de jeu concernés	43
Article 3.4.02 - Calcul de classification	43
CHAPITRE 5 - CLASSIFICATION PAR NUMERUS CLAUSUS.....	43
Article 3.5.01 - Spécialités et modes de jeu concernés	43
Article 3.5.02 - Catégories par numerus clausus	43
Article 3.5.03 - Calcul de classification	44
TITRE IV - CLASSEMENT NATIONAL.....	45
CHAPITRE 1 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU CLASSEMENT	45
Article 4.1.01 - Joueurs pouvant être classés	45

Article 4.1.02 - Matches valides pour le classement	45
Article 4.1.03 - Spécialités et modes de jeu concernés	45
CHAPITRE 2 - CALCUL DU CLASSEMENT	45
Article 4.2.01 - Périodicité du calcul	45
Article 4.2.02 - Fonction de répartition des taux de victoires	45
Article 4.2.03 - Calcul du classement national	45
Article 4.2.04 - Classement national de référence	46
TITRE V - ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	47
CHAPITRE 1 - COMMISSIONS ET RESPONSABLES SPORTIFS COMPÉTENTS	47
Section 1 - Commission nationale carambole	47
Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement	47
Article 5.1.02 - Rôle	47
Section 2 - Commission sportive carambole de ligue	47
Article 5.1.03 - Composition et fonctionnement	47
Article 5.1.04 - Circonscriptions territoriales	47
Article 5.1.05 - Rôle	48
Section 3 - Responsables sportifs	48
Article 5.1.06 - Rôle des responsables sportifs	48
CHAPITRE 2 - COMPÉTITIONS HOMOLOGUÉES PAR LA FFB	49
Article 5.2.01 - Compétitions homologuées	49
Article 5.2.02 - Effets de l'homologation	49
Article 5.2.03 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée	49
Article 5.2.04 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée au palier national	49
Article 5.2.05 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée au palier international	49
Article 5.2.06 – Saison sportive	50
TITRE VI - RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES COMPÉTITIONS	51
CHAPITRE 1 - ARBITRAGE ET DISCIPLINE	51
Article 6.1.01 - Arbitrage des matchs	51
Article 6.1.02 - Règles d'arbitrage	51
Article 6.1.03 - Rôle de l'arbitre	51
Article 6.1.04 - Forfait et abandon	51
Article 6.1.05 - Tenue sportive	52
Article 6.1.06 - Directeur de jeu	52
Article 6.1.07 - Début et fin des compétitions	53
Article 6.1.08 - Lutte contre l'abus d'alcool	53
CHAPITRE 2 - FORMULES SPORTIVES	53
Section 1 - Définitions	53
Article 6.2.01 - Participant	53
Article 6.2.02 - Match et rencontre	53
Article 6.2.03 - Phase	53
Article 6.2.04 - Tour de jeu et séance	53

Article 6.2.05 - Points de rencontre, de match et de set.....	54
Article 6.2.06 - Répartition des participants par la méthode du serpent.....	54
Section 2 - Phase par poules.....	54
Article 6.2.07 - Principe	54
Article 6.2.08 - Répartition des participants entre les poules	54
Article 6.2.09 - Mécanisme des tours de jeu et séances dans chaque poule	54
Article 6.2.10 - Classement dans une phase disputée par poules pour les jeux à séries ininterrompues (JDS et 3 bandes)	58
Article 6.2.11 - Classement dans une phase disputée par poules pour les jeux avec quilles.....	59
Article 6.2.12 - Classement dans une phase disputée par poules pour l'Artistique	60
Section 3 - Phase par élimination directe.....	60
Article 6.2.13 - Principe	60
Article 6.2.14 - Répartition des participants entre les tableaux	60
Article 6.2.15 - Prolongations.....	61
Article 6.2.16 - Mécanisme des tours de jeu et séances dans chaque phase successive.....	61
Article 6.2.17 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour les jeux à séries ininterrompues	61
Article 6.2.18 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour les jeux avec quilles.....	62
Article 6.2.19 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour l'Artistique	62
Section 4 - Double KO.....	64
Article 6.2.20 - Double KO à 8 joueurs	64
Article 6.2.21 - Double KO double à 16 joueurs	65
Section 5 - Plusieurs phases successives.....	68
Article 6.2.22 - 8 joueurs en deux poules de 4	68
Article 6.2.23 - 16 joueurs en quatre poules de 4	69
Article 6.2.24 - 32 joueurs en huit poules de 4.....	70
Article 6.2.25 - Classements dans une compétition comportant plusieurs phases successives	70
Section 6 - Dispositions diverses.....	70
Article 6.2.26 - Limitation de temps.....	70
Article 6.2.27 - Pauses en cours de match	71
Article 6.2.28 - Essai des billards	71
Article 6.2.29 - Échauffement.....	71
Article 6.2.30 - Conditions financières	71
TITRE VII - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, JEUX DE SÉRIES ET 3-BANDES	72
CHAPITRE 1 - COMPÉTITIONS PAR PALIERS GÉOGRAPHIQUES	72
Article 7.1.01 - Composition et finalité	72
Article 7.1.02 - Catégories concernées.....	72
Article 7.1.03 - Joueurs participants.....	72
Article 7.1.04 - Nouveaux joueurs et classification ancienne	72
Article 7.1.05 - Formules sportives.....	73
CHAPITRE 2 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX	73

Section 1 - Circuit	73
Article 7.2.01 - Composition et finalité	73
Article 7.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates	73
Article 7.2.03 - Points de circuit	73
Article 7.2.04 - Classement du circuit	74
Section 2 - Formule sportive des tournois	75
Article 7.2.05 - Phases constitutives	75
Qualification Bande et 3 bandes	75
Tournoi Principal tous modes de jeu	76
Article 7.2.06 - Phases par poules	80
Article 7.2.07 - Phases par élimination directe	81
Article 7.2.08 - Classement dans un tournoi	81
Article 7.2.09 - Supprimé Article 7.2.10 - Chronométrage	81
Article 7.2.11 - Distances	82
Article 7.2.12 - Dames	82
Section 3 - Participants et rang d'arrivée	82
Article 7.2.13 - Participants	82
Article 7.2.14 - Rang d'arrivée	83
Section 4 - Dispositions diverses	83
Article 7.2.15 - Engagement	83
Article 7.2.16 - Forfait et abandon	83
Article 7.2.17 - Intendance	84
Section 5 - Spécificité Jeux de série N1	84
Article 7.2.18 - Composition et finalité	84
Article 7.2.19 - Engagement et forfait	84
Article 7.2.20 - Points de circuit	84
Article 7.2.21 - Classement du circuit	84
Article 7.2.22 - Formule de jeu	85
Article 7.2.23 - Sélection finale de France	85
Section 6 - Spécificité 3 bandes N1	85
Article 7.2.24 - Sélection finale de France	85
CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES	85
Section 1 - Principes	85
Article 7.3.01 - Composition et finalité	85
Article 7.3.02 - Catégories concernées et dates	85
Section 2 - Participants et rang d'arrivée	85
Article 7.3.03 - Joueurs qualifiés d'office et joueurs invités	85
Article 7.3.04 - Joueurs issus des sélections	87
Article 7.3.05 - Liste des joueurs qualifiés	88
Article 7.3.06 - Qualifications multiples	88
Article 7.3.07 - Rang d'arrivée	88

Section 3 - Dispositions diverses.....	89
Article 7.3.08 - Engagement	89
Article 7.3.09 - Convocation	89
Article 7.3.10 - Distances.....	89
Article 7.3.11 - Le délégué fédéral	89
TITRE VIII - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, JEUX AVEC QUILLES.....	90
CHAPITRE 1 - COMPÉTITIONS PAR PALIERS GÉOGRAPHIQUES	90
Article 8.1.01 - Composition et finalité	90
Article 8.1.02 - Catégories concernées.....	90
Article 8.1.03 - Joueurs participants.....	90
Article 8.1.04 - Formules sportives.....	90
CHAPITRE 2 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX	91
Section 1 - Circuit.....	91
Article 8.2.01 - Composition et finalité	91
Article 8.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates	91
Article 8.2.03 - Points de circuit	91
Article 8.2.04 - Classement du circuit.....	91
Section 2 - Formule sportive des tournois	92
Article 8.2.05 - Phases constitutives.....	92
Article 8.2.06 - Phase qualificative	92
Article 8.2.07 - Phases "Masters", "National" et "Classement".....	92
Article 8.2.08 - Distances.....	94
Article 8.2.09 - Attribution des billards	94
Article 8.2.10 - Engagement.....	94
Article 8.2.11 - Participants	94
Article 8.2.12 - Rang d'arrivée.....	94
Article 8.2.13 - Échauffement.....	95
Article 8.2.14 - Arbitrage	95
Section 3 - Dispositions diverses.....	96
CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES.....	96
Section 1 - Principes.....	96
Article 8.3.01 - Composition et finalité	96
Article 8.3.02 - Catégories concernées et dates	96
Section 2 - Formule sportive.....	96
Article 8.3.03 - Masters.....	96
Article 8.3.04 - Juniors.....	96
Article 8.3.05 - Féminines.....	96
Article 8.3.06 - Nationale 1.....	97
Section 3 - Participants et rang d'arrivée.....	97
Article 8.3.07 - Joueurs qualifiés d'office et joueurs invités	97
Article 8.3.08 - Joueurs qualifiés	97

Article 8.3.09 - Rang d'arrivée.....	98
Section 4 - Dispositions diverses.....	98
Article 8.3.10 - Engagement.....	98
TITRE IX - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, ARTISTIQUE.....	99
CHAPITRE 1 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX.....	99
Section 1 - Circuit.....	99
Article 9.1.01 - Composition et finalité	99
Article 9.1.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates	99
Article 9.1.03 - Classement du circuit.....	99
Section 2 - Formule sportive des tournois	99
Article 9.1.04 - Phase constitutive.....	99
Article 9.1.05 - La formule sportive	100
Article 9.1.06 - Classement dans un tournoi	100
Article 9.1.07 - Horaires	100
Section 3 - Participants et rang d'arrivée.....	100
Article 9.1.08 - Participants	100
Article 9.1.09 - Rang d'arrivée.....	100
Section 4 - Dispositions diverses.....	101
CHAPITRE 2 - CIRCUIT PAR TOURNOIS RÉGIONAUX	101
Section 1 - Circuit.....	101
Article 9.2.01 - Composition et finalité	101
Article 9.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates	101
Article 9.2.03 - Joueurs participants.....	101
Article 9.2.04 - Critères d'homologation	101
Article 9.2.05 - Classement du circuit.....	101
Section 2 - Formule sportive des tournois	102
Article 9.2.06 - Classement dans un tournoi	102
Article 9.2.07 - Participants et rang d'arrivée.....	102
Section 3 - Dispositions diverses.....	103
CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES.....	103
Section 1 - Principes.....	103
Article 9.3.01 - Composition et finalité	103
Article 9.3.02 - Catégories concernées et dates	103
Section 2 - Formules sportives	103
Article 9.3.03 - Masters.....	103
Article 9.3.04 - "Challenge Coyret".....	103
Section 3 - Participants et rang d'arrivée.....	104
Article 9.3.05 - Joueur qualifié d'office	104
Article 9.3.06 - Liste des joueurs qualifiés	104
Article 9.3.07 - Rang d'arrivée.....	104
Section 4 - Dispositions diverses.....	104

TITRE X - CATÉGORIES.....	105
Article 10.0.01 - Catégories par la moyenne annuelle	105
Article 10.0.02 - Catégories par l'âge	106
Article 10.0.03 - Catégories par numerus clausus	106
TITRE XI - CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS.....	107
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES CHAMPIONNATS.....	107
Avant-propos	107
Article 11.1.01 - Présentation des différents championnats	107
Article 11.1.02 - Indices et plafond divisionnaire	107
Article 11.1.03 - Inscription d'une équipe	107
Article 11.1.04 - Composition d'une équipe.....	108
Article 11.1.05 - Déroulement d'une rencontre.....	109
Article 11.1.06 - Incidents lors d'une rencontre.....	109
Article 11.1.07 - Déroulement d'un championnat	110
Article 11.1.08 - Dispositions spécifiques aux Divisions Top Ligue et Fédérale 1 au 3 Bandes et JDS 1 et 2 au 3 bandes et Top Ligue 1 JDS	113
Article 11.1.09 - Montées et descentes de division	114
Article 11.1.10 - Nombre et formats de billards.....	114
Article 11.1.11 - Conditions financières.....	115
CHAPITRE 2 - JEUX DE SÉRIES	115
Article 11.2.01 - Engagement.....	115
Article 11.2.02 - Indice individuel	115
Article 11.2.03 - Indice d'équipe	115
Article 11.2.04 - Spécificités par division.....	116
Article 11.2.05 - Dispositions spécifiques à la TOP LIGUE	116
CHAPITRE 3 - 3-BANDES.....	117
Article 11.3.01 - Indice individuel.....	117
Article 11.3.02 - Spécificités par division.....	118
Article 11.3.03 - Dispositions spécifiques à la TOP LIGUE 1	118
Article 11.3.04 - Dispositions spécifiques à la FEDERALE 1 TOP LIGUE 2.....	120
Article 11.3.05 - Dispositions spécifiques à la FEDERALE 2.....	120
CHAPITRE 4 - 5-QUILLES.....	121
Article 11.4.01 - Présentation des différents championnats	121
Article 11.4.02 - Division 1	121
Article 11.4.03 - Déroulement d'une rencontre	122
Article 11.4.04 - Composition des équipes.....	123
Article 11.4.05 - Division 2	123
Article 11.4.06 - Composition des équipes.....	123
Article 11.4.07 – Déroulement	124
Article 11.4.08 - Déroulement d'une rencontre.....	124

Article 11.4.09 - Biathlon	124
Article 11.4.10 - Composition des équipes	124
Article 11.4.11 – Déroulement	124
TITRE XII - COUPES PAR ÉQUIPES.....	126
CHAPITRE 1 – CRITERIUM REGIONAL.....	126
Article 12.1.01 - Présentation du championnat	126
Article 12.1.02 - Engagement d'une équipe	126
Article 12.1.03 - Composition d'une équipe.....	126
Article 12.1.04 - Déroulement d'un championnat.....	126
Article 12.1.05 - Dispositions diverses.....	128
CHAPITRE 2 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U21 PAR ÉQUIPES DE CLUBS LIGUES	129
Article 12.2.01 - Présentation du championnat	129
Article 12.2.02 - Engagement d'une équipe	129
Article 12.2.03 - Composition d'une équipe.....	129
Article 12.2.04 - Rang d'arrivée	130
Article 12.2.05 - Qualification nationale.....	130
Article 12.2.06 - Finale nationale	130
Article 12.2.07 - Déroulement d'une rencontre	136
Article 12.2.08 - Dispositions diverses.....	136
CHAPITRE 3 - COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE JOUEURS.....	137
Article 12.3.01 - Présentation du championnat	137
Article 12.3.02 - Déroulement de la compétition.....	137
Article 12.3.03 - Phases par élimination directe.....	137
Article 12.3.04 - Classement.....	138
Article 12.3.05 - Participants et rang d'arrivée.....	138
Article 12.3.06 - Dispositions diverses.....	138
TITRE XIII - SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES.....	139
Article 13.0.01 - Principes	139
Article 13.0.02 - Tournois de la Coupe du Monde UMB (3-Bandes)	139
ANNEXE I - LE QUEUTAGE.....	140
Annexe 1.01 - Évitions de commettre des fautes !	140
Annexe 1.02 - Sur quels types de coups constate-t-on des fautes ?	140
Annexe 1.03 - Mais qu'est-ce que "queuter" ?	140
Annexe 1.04 - Alors, la manière de jouer peut-elle augmenter ou diminuer le risque de queuter ?	140
Annexe 1.05 - D'autres exemples.....	141
Annexe 1.06 - Comportement du joueur et de l'arbitre	141
ANNEXE II - LE CLASSEMENT NATIONAL⁽¹⁾.....	142
Annexe 2.1.01 La méthode de classement.....	142
Annexe 2.1.02 Reconstitution de la moyenne générale de l'adversaire global.....	142
Annexe 2.2.01 Fonction D, différence de niveau	143

Annexe 2.2.02 Fonction E, espérance de victoire.....	143
Annexe 2.2.03 Résolution du système d'équations	144
Annexe 2.2.04. Limites de validité	144
ANNEXE III - AIDE À L'ORGANISATION	146
ANNEXE IV – TENUE SPORTIVE	148

INTRODUCTION

Les principes de rédaction suivants ont été retenus :

Principe de hiérarchisation

Établir les règles générales communes puis spécialiser les règles dans la suite du texte.

Principe d'unicité

Une règle est donnée une seule fois, et rappelée autant de fois que nécessaire par référence à l'article initial.

Principe de séparation

Tous les concepts séparables (par exemple, modes de jeu et tracés) sont systématiquement séparés en éléments distincts et indépendants.

Le présent document est optimisé pour faciliter la recherche :

La table des matières est dynamique.

Un lien hypertexte est créé sur chaque article mentionné dans un autre article.

Chaque numéro d'article se décompose en trois séquences :

- 1^{er} chiffre : titre
- 2^{ème} chiffre : chapitre
- 3^{ème} chiffre : numéro d'ordre.

Les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés par la Commission nationale carambole.

Les résultats des différentes compétitions de la FFB sont publics et diffusés sur les sites de saisies des résultats.

TITRE I - MATÉRIEL ET TRACÉS

CHAPITRE 1 - BILLARDS

Article 1.1.01 - Dimensions de la surface de jeu

Pour ses épreuves sportives, la FFB homologue les types de billards suivants :

1. Les billards dits "3,10 m", surface de jeu = 2,84 m x 1,42 m, ± 5 mm ;
2. Les billards dits "2,80 m", surface de jeu = 2,52 m x 1,26 m, ± 5 mm ;
3. Les billards dits "2,60 m", surface de jeu = 2,30 m x 1,15 m, ± 5 mm.

Article 1.1.02 - Bandes

La surface de jeu est encadrée de bandes de caoutchouc, d'une largeur de 50 mm, ± 5 mm.

Elles sont moulées et toilées, avec un profil du nez de bande triangulaire ou quadrangulaire.

La section triangulaire ou quadrangulaire définit un profil de bande, qui doit s'inscrire dans une certaine enveloppe 66° , $\pm 2^\circ$. La qualité optimum d'une bande se situe entre zéro et dix ans.

L'épaisseur minimale du profil quadrangulaire est de 22 mm, et de 18 mm pour le profil triangulaire.

Leur dureté, exprimée en unités Shore, est de 43, ± 3 , et le rebond de la bande de 75 %, ± 5 %.

Le caoutchouc est collé sur un tasseau. La hauteur du nez de bande est de 37 mm, ± 1 mm, bande garnie.

Article 1.1.03 - Cadre de bandes et repères

Le cadre de bande est large de 125 mm, ± 50 mm.

Il est incrusté de points de repère divisant les côtés de la surface de jeu en huit segments égaux dans la longueur et quatre dans la largeur.

La distance entre le centre des repères et le nez de bande est de 90 mm, ± 1 mm.

Article 1.1.04 - Hauteur du billard

La hauteur du billard entre le sol et la surface supérieure du cadre doit être comprise entre 750 et 800 mm.

Article 1.1.05 - Ardoises

Elles doivent être rodées, jointives et fixées sur le châssis. Leur densité minimale est de 2,5.

Leur dureté, exprimée en unités Rockwell, est de 50, ± 5 .

Leur épaisseur minimale est de :

- 45 mm pour les billards de 3,10 m et 2,80 m ;
- 40 mm pour les billards de 2,60 m.

Article 1.1.06 - Châssis

Le billard doit être équipé d'un châssis rigide, entretoisé, supportant le jeu d'ardoises sur sa périphérie et sous les joints.

Dans le cas d'un châssis métallique, l'âme du profilé le constituant ne doit pas être inférieure à 8 cm.

Article 1.1.07 - Éclairage

L'éclairage doit être compris entre 400 et 520 lux sur toute la surface de jeu.

Le système d'éclairage doit être positionné au-dessus de chaque billard, à une hauteur minimum de 800 mm.

Article 1.1.08 - Chauffage

Dans les compétitions homologuées (voir l'[article 5.2.01](#)) la surface de jeu doit être chauffée. La température en surface sur le tapis, mesurée par un thermomètre à maxima, doit être comprise entre 25 et 30°C. Les clubs sont invités à se référer aux communications fédérales pour connaître les solutions qui peuvent être mises en place afin de réaliser des économies d'énergies.

CHAPITRE 2 - AUTRES MATÉRIELS

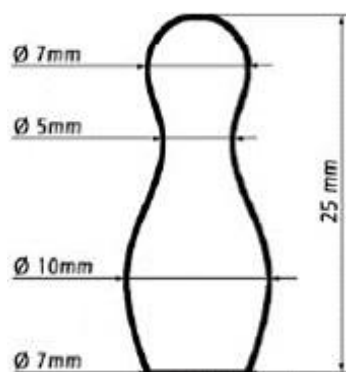
Article 1.2.01 - Billes

Les billes sont rigoureusement sphériques et leur diamètre compris entre 61 et 61,5 mm. Le poids d'une bille est compris entre 205 et 220 grammes, la différence entre la bille la plus lourde et la plus légère ne doit pas excéder 2 grammes.

Pour les spécialités à trois billes, il peut y avoir deux billes blanches, dont une pointée, et une bille rouge, ou une bille blanche, une bille jaune et une bille rouge.

Pour le 4-Billes, le jeu est composé d'une bille blanche, d'une jaune, d'une rouge et d'une bleue.

Article 1.2.02 - Quilles



Les quilles ont une hauteur de 25 mm. Leur diamètre est de 7 mm à la tête, de 10 mm à l'endroit le plus large et de 7 mm à la base. Elles sont toutes de forme et de dimensions identiques.

Article 1.2.03 - Queue de billard

La queue de billard est utilisée pour propulser la bille du joueur. Elle comporte obligatoirement un embout de cuir, le procédé, fixé à l'extrémité destinée à entrer en contact avec la bille.

Elle ne peut pas être pourvue d'éléments techniques destinés à faciliter ou changer le coup du joueur ou avoir une influence quelconque sur le parcours de la bille.

Article 1.2.04 - Rallonges et râteaux

La rallonge est une pièce pouvant être fixée provisoirement à la queue de billard pour augmenter sa longueur. Le râteau est une pièce pouvant être utilisée pour remplacer la main d'appui du joueur.

Article 1.2.05 - Socle de surélévation

Le socle pouvant être utilisé par les joueurs pour se surélever est autorisé uniquement pour l'Artistique avec une hauteur maximum de 5 cm et pour les jeunes de moins de 16 ans avec une hauteur maximum de 20 cm.

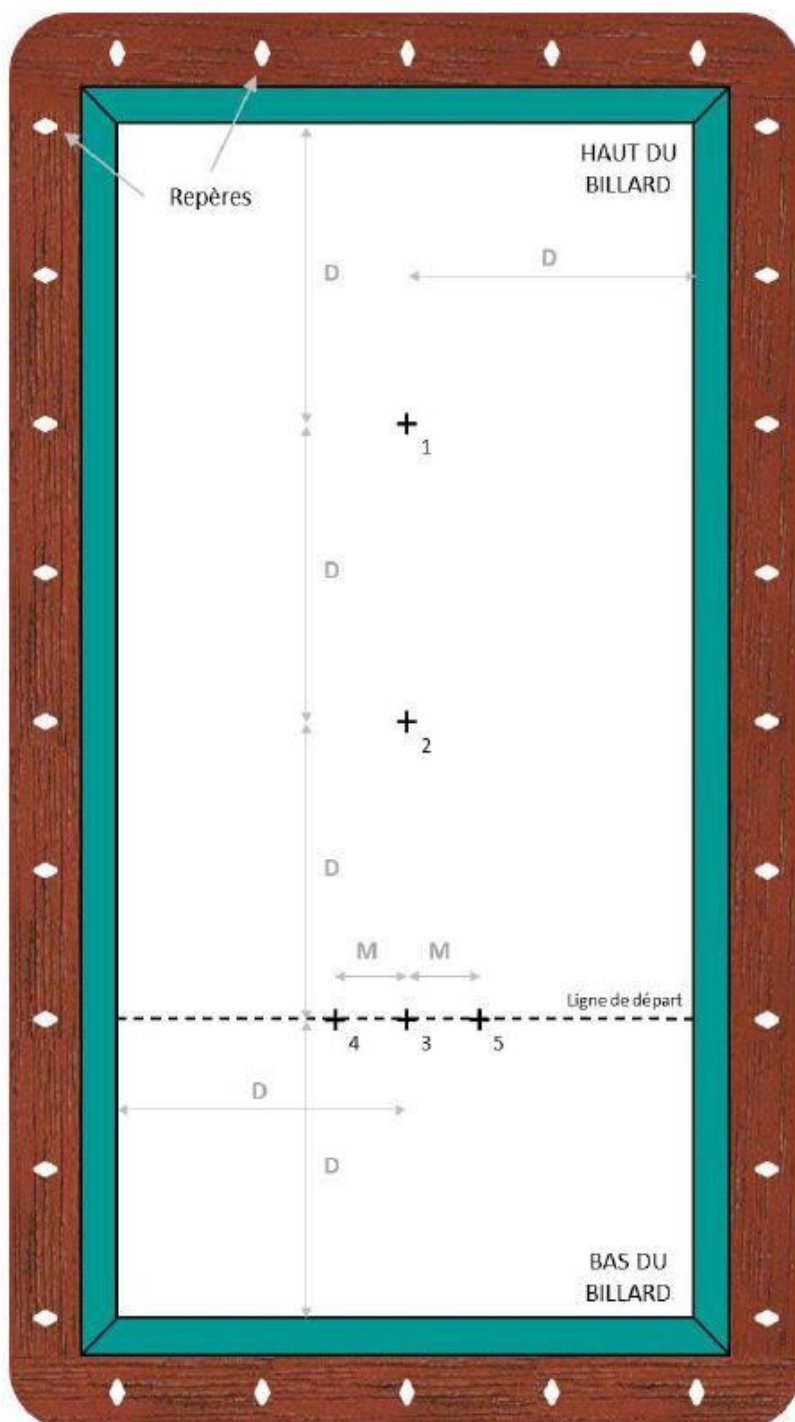
CHAPITRE 3 - TRACÉS

Article 1.3.01 - Mouches

Les mouches pouvant être tracées sur un billard sont au nombre de cinq, numérotées comme sur le graphique ci-dessous. Elles sont matérialisées par des croix de 5 mm.

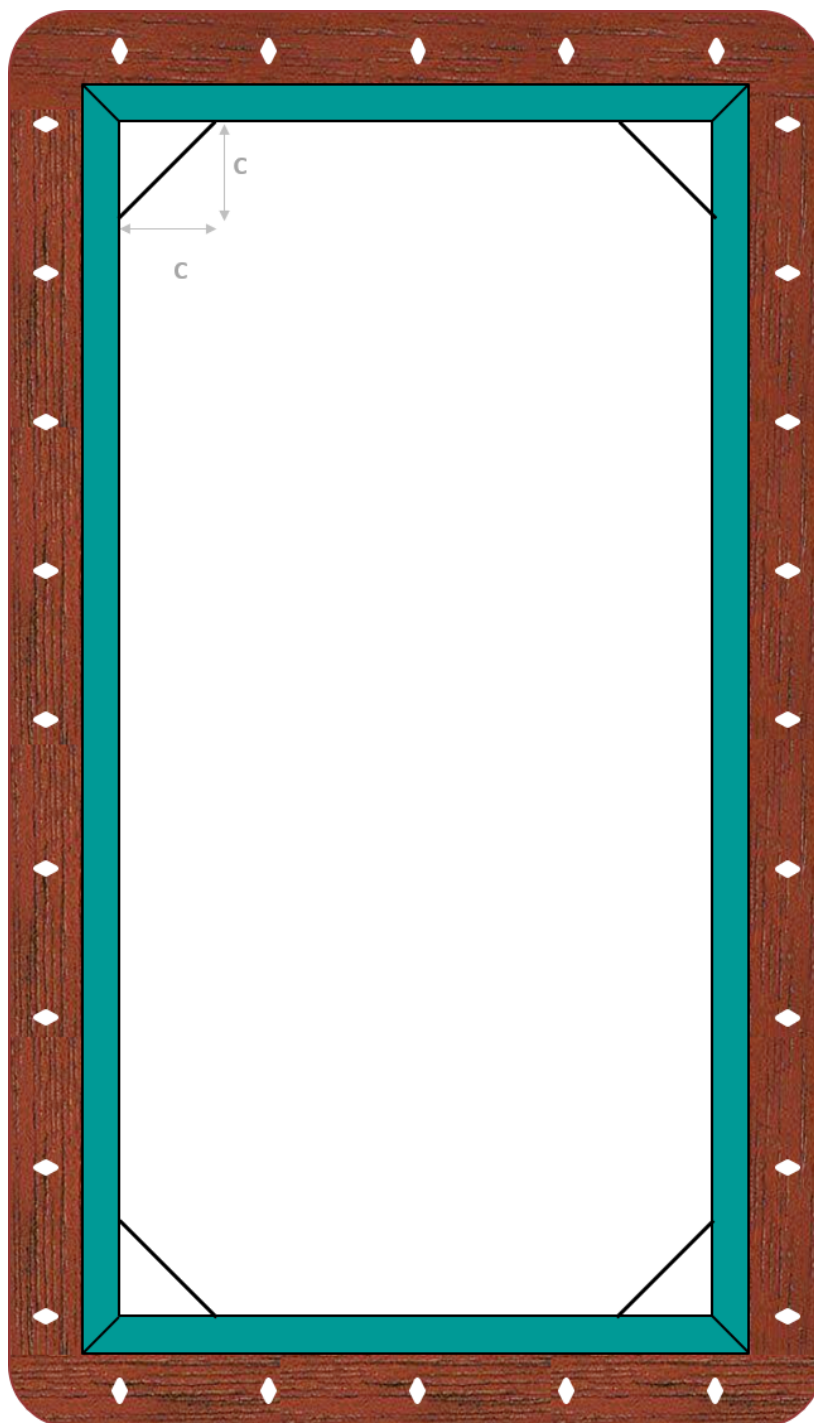
Les distances indiquées sur le graphique sont fixées selon le type de billard :

	3,10 m	2,80 m	2,60 m
D	71 cm	63 cm	57,5 cm
M	18,25 cm	16,2 cm	14,8 cm



Article 1.3.02 - Petits coins

Les petits coins sont des triangles rectangles isocèles tracés à chacun des coins de la surface de jeu et dont les deux côtés égaux (C), représentés par le bord intérieur des bandes, mesurent 21 cm.



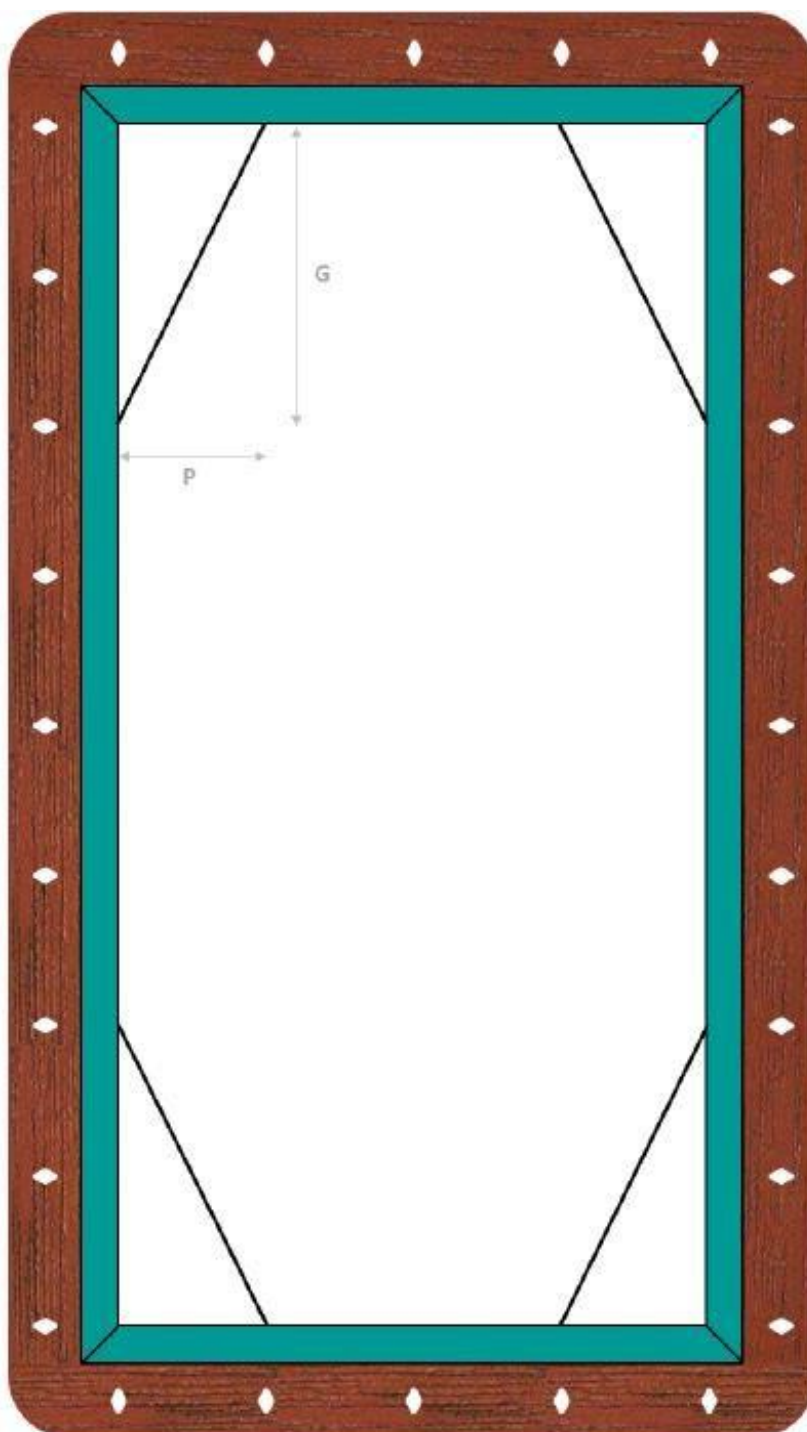
Article 1.3.03 - Grands coins

Les grands coins sont des triangles rectangles définis comme suit :

- pour le petit côté : $\frac{1}{4}$ de la largeur de la surface de jeu ;
- pour le grand côté : $\frac{1}{4}$ de la longueur de la surface de jeu.

L'hypoténuse de ce triangle aboutit en face du second repère de la grande bande et en face du premier repère de la petite bande.

	3,10 m	2,80 m	2,60 m
G	71 cm	63 cm	57,5 cm
P	35,5 cm	31,5 cm	28,75 cm

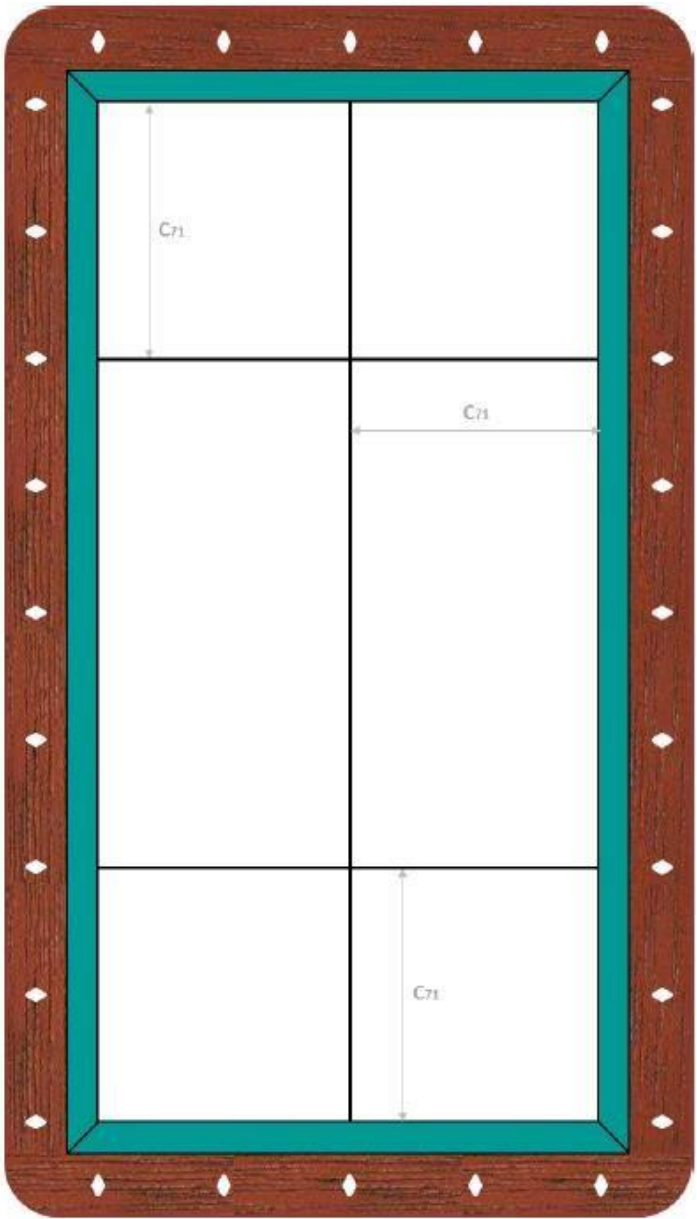
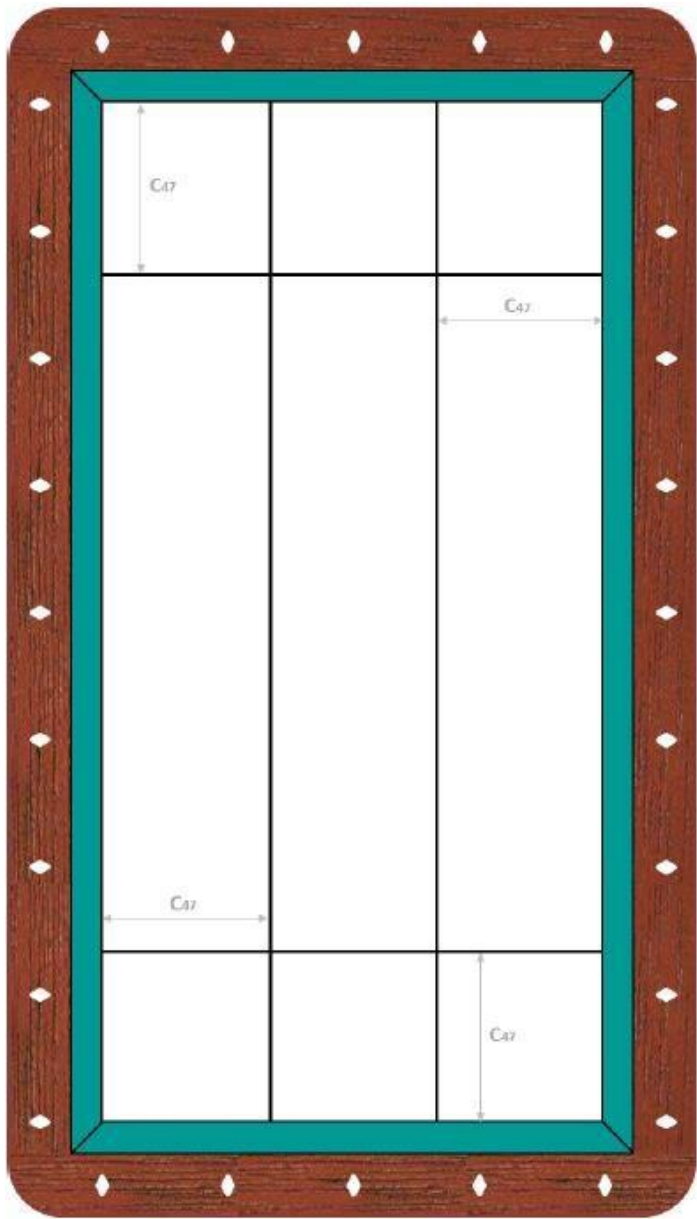


Article 1.3.04 - Cadres

On distingue :

1. Le cadre « 47 »

2. Le cadre « 71 »



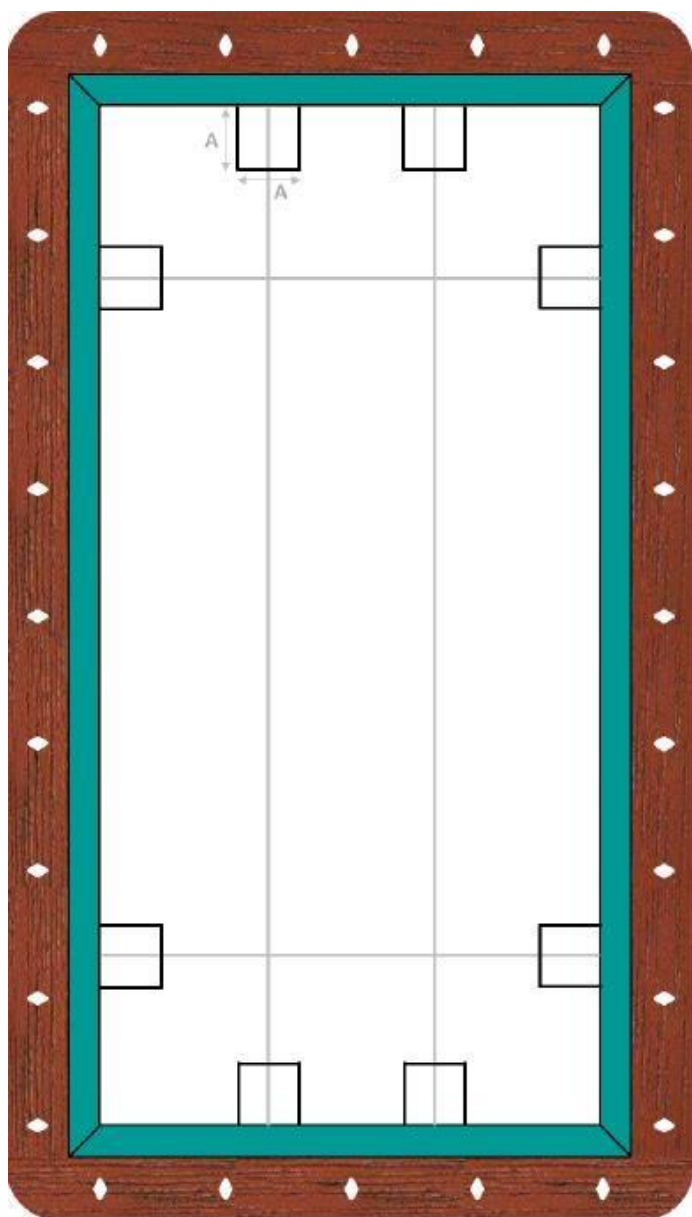
		3,10 m	2,80 m	2,60 m
Cadre « 47 »	C ₄₇	47,3 cm	42 cm	38,3 cm
Cadre « 71 »	C ₇₁	71 cm	-	-

Leurs dimensions sont les suivantes :

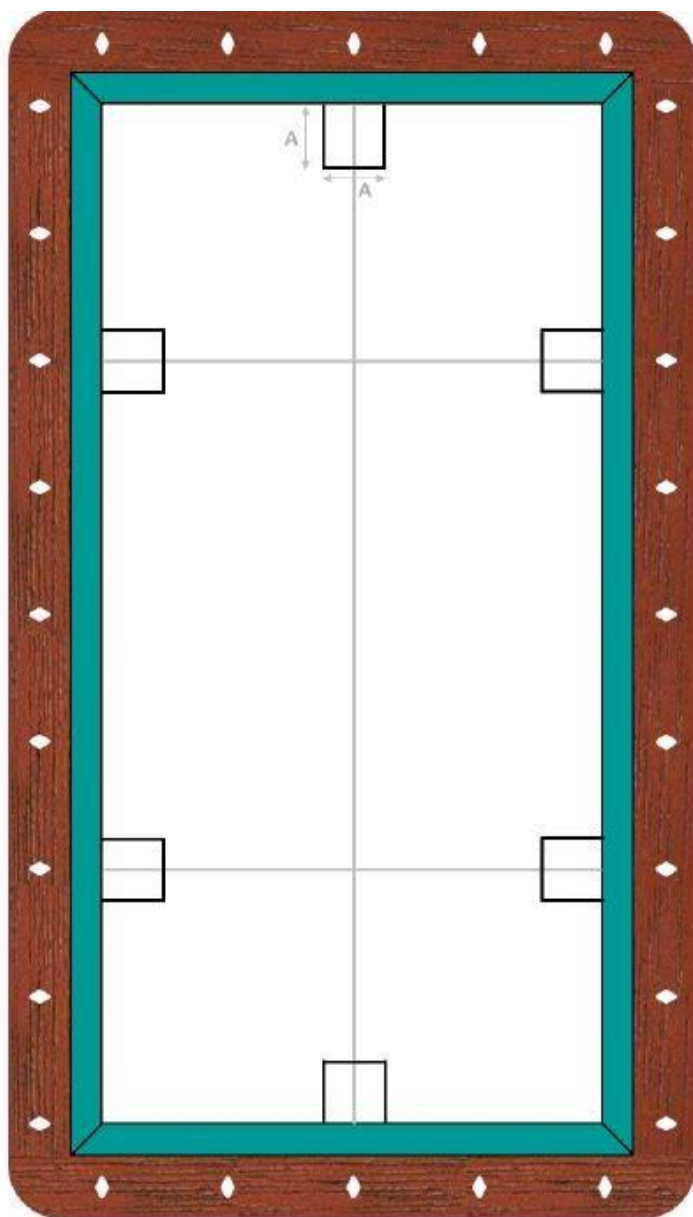
Article 1.3.05 - Ancres

Les ancres sont des carrés de 17,80 cm de côté (A) dont un côté se confond avec la bande, tracés aux extrémités de chaque ligne de cadre et centrés sur elles.

Cadre « 47 »



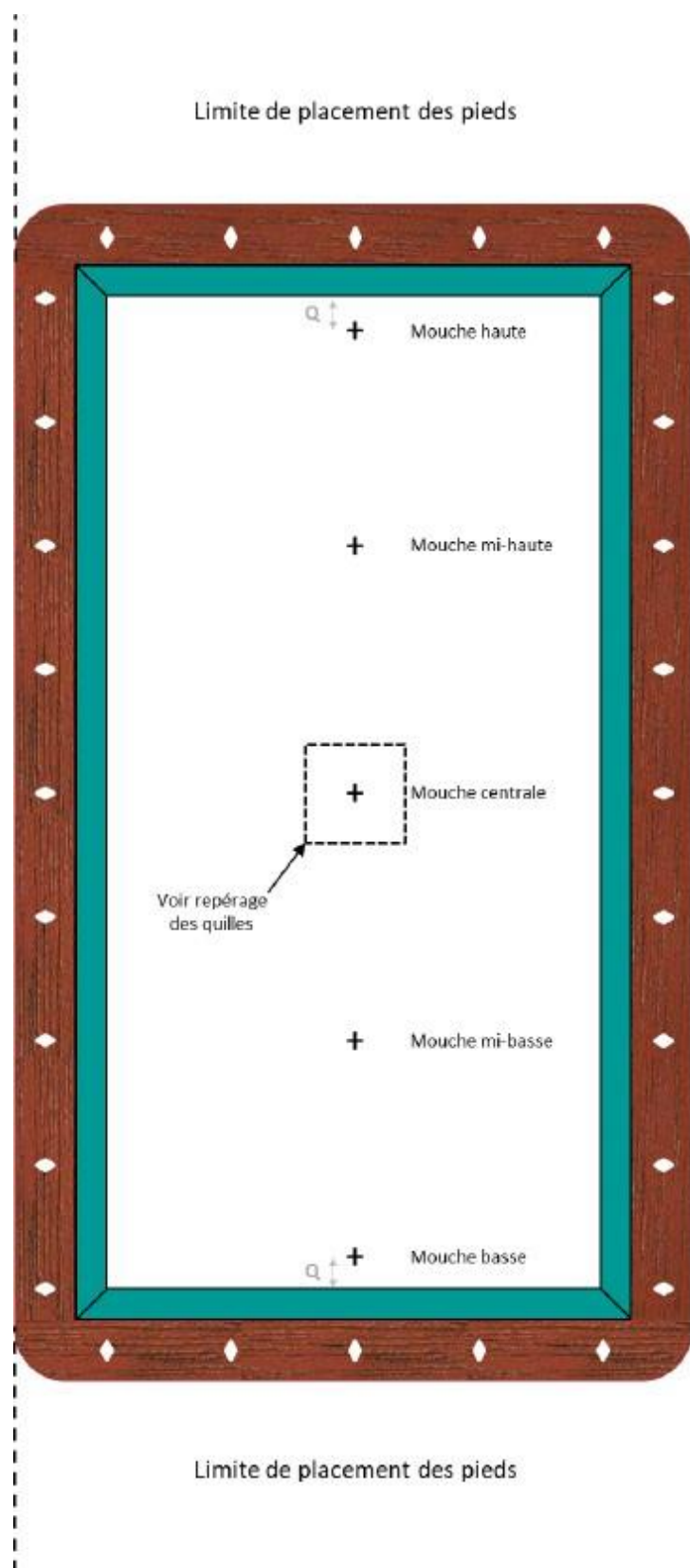
Cadre « 71 »



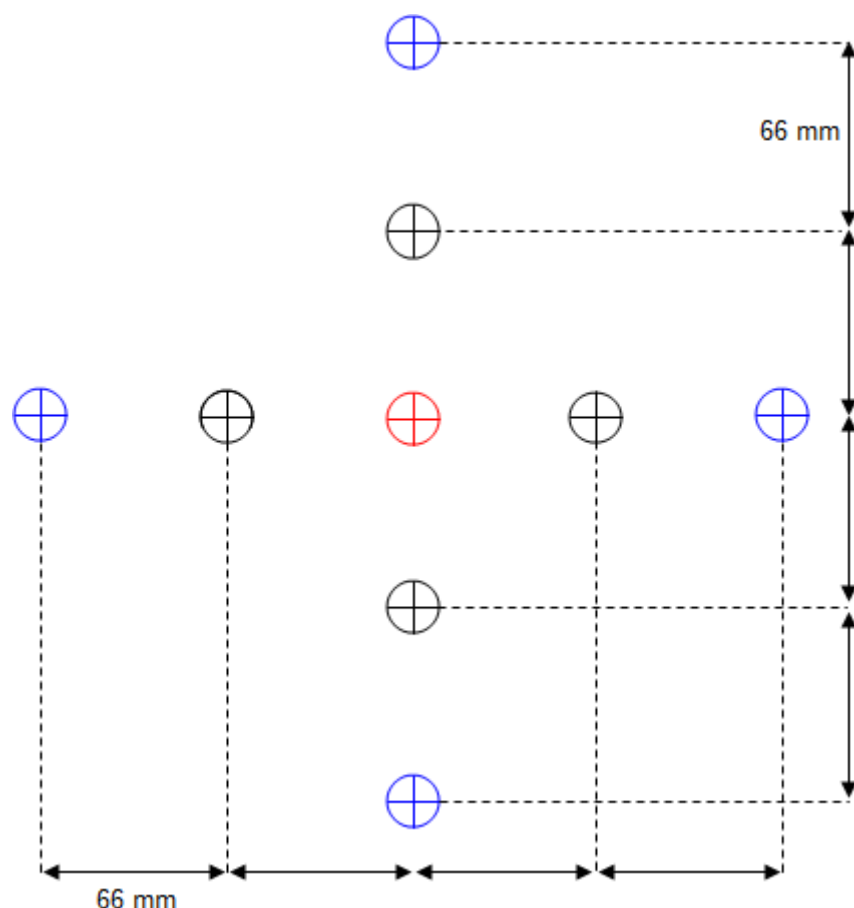
Article 1.3.06 - Tracé pour les jeux avec quilles

A. Mouches et limites de placement des pieds

Les limites de placement des pieds sont représentées par deux lignes tracées au sol à l'aplomb de l'encadrement extérieur des deux grandes bandes et dans leur prolongement. La distance Q est de 10cm.



B. Repérage des quilles



La base de chaque quille tracée est de 7 mm.

La quille rouge est placée sur la mouche centrale.

Le 5-Quilles prend l'emplacement de la quille rouge et les quatre tracés en noir.

Le 9-Quilles reprend les tracés du 5-Quilles en plus de ceux en bleu.

Article 1.3.07 - Tracé des positions à l'Artistique

A. Division de la surface du billard

1. Afin de faciliter cette opération, on suppose le billard divisé en 32 grands carrés dont les côtés sont égaux au $\frac{1}{8}$ de la longueur de la surface libre de jeu, soit 0,356 m.
2. Chacun de ces grands carrés est à son tour subdivisé en 36 petits carrés.
3. La surface libre de jeu se trouve donc divisée en 1152 petits carrés (32×36) qui servent à situer la position des billes.

B. Tracé et désignation de l'emplacement des billes

1. Le tracé s'effectue à l'aide d'un gabarit rectangulaire percé de trous, dont la surface couvre un secteur de deux des grands carrés définis ci-dessus, soit 72 petits carrés.
2. La surface libre de jeu comprend donc 16 secteurs désignés par des lettres, de A à P.
3. Les trous du gabarit sont de deux sortes :
 - a. Les trous principaux, qui correspondent au milieu de chaque petit carré, numérotés par files de 6, de 1 à 6, sur la largeur, et par dizaines 1, 11, 21, 31, 41, 51 sur la longueur ; ceux du premier grand carré sont numérotés de 1 à 56 et ceux du deuxième de 101 à 156 ;
 - b. Les trous satellites, qui sont percés dans les deux sens à mi-distance des trous principaux et numérotés en tenant compte de l'orientation suivante par rapport aux trous principaux : au nord : satellite n°7, au nord-est : satellite n°8, et à l'est : satellite n°9 ; l'adjonction de ces satellites quadruple le nombre des points repérables sur la surface de jeu.

L'emplacement des billes est donc désigné par la lettre du secteur suivie du numéro du trou principal et de celui de son satellite, s'il y a lieu.

TITRE II - RÈGLES DE JEU

La FFB reconnaît pour la discipline carambole les modes de jeu et spécialités suivants :

	Modes de jeu	Spécialités
Jeux à séries ininterrompues	Jeux de séries	Partie Libre
		Cadres
		1-Bande
		4-Billes
	3-Bandes	
Jeux à séries interrompues	Jeux avec quilles	5-Quilles
		9-Quilles
	Artistique	

CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES

Section 1 - Détermination du joueur qui commence le match

Article 2.1.01 - Placement des billes pour le tirage à la bande

La bille rouge est placée sur la mouche 1, les billes des joueurs sur la ligne de départ, de part et d'autre du billard, à environ 20 cm de la grande bande.

À partir de cet instant, le match commence et les fautes décrites à la [section 3 du présent chapitre](#) sont comptabilisées.

Le cas échéant, les autres billes sont mises sur l'emplacement qui leur est défini par les règles de la spécialité ou du mode de jeu concerné.

Article 2.1.02 - Tirage à la bande

Les joueurs, par une trajectoire touchant une seule fois la petite bande la plus éloignée, propulsent leur bille pour se rapprocher le plus possible de l'autre petite bande.

Si un joueur commet une faute définie à la section suivante, ou touche avec sa bille un autre élément que les petites bandes, le joueur fautif perd le tirage. Si un joueur met sa bille en mouvement après que la bille du joueur adverse a touché la première petite bande, alors le tirage est répété. Le joueur provoquant deux fois cette situation perd le tirage.

À défaut, le tirage est gagné par le joueur dont la bille est au plus près de la seconde petite bande.

S'il est impossible de déterminer quel joueur est fautif ou a gagné le tirage, celui-ci est recommencé dans les mêmes conditions.

Article 2.1.03 - Détermination du joueur qui commence

Le joueur qui a gagné le tirage décrit à l'article précédent choisit soit de débiter le match, soit de laisser son adversaire commencer. Les billes sont alors placées sur la position de départ.
Dans le cas d'un match joué en plusieurs sets, il y a alternance du joueur commençant le set, cela sans distinction du nombre de sets à jouer.

Section 2 - Déroulement du match

Article 2.1.04 - Bille du joueur et billes-objets

Sauf disposition spécifique à certaines spécialités, le nombre de billes utilisées est de trois.
Le joueur qui commence utilise la bille blanche.
Son adversaire utilise la bille pointée ou la bille jaune.
Les autres billes que celles du joueur en cours sont dites billes-objets, la bille de l'adversaire étant la seconde bille.
Quel que soit le mécanisme du match, les joueurs conservent la même bille pour toute sa durée.

Article 2.1.05 - Distance et sets

Si un match se joue par sets, la distance est le nombre de points nécessaires pour gagner un set.
Sinon, la distance est le nombre de points nécessaires pour gagner le match.

Article 2.1.06 - Queues de billard et accessoires autorisés

Les queues de billard doivent être conformes aux dispositions de l'[article 1.2.03](#).
Les accessoires définis aux articles [1.2.04](#) et [1.2.05](#) peuvent toujours être utilisés par les joueurs.
Le râtelier et le socle de surélévation sont des accessoires mis à disposition par l'organisateur.

Article 2.1.07 - Emplacement du joueur passif

Le joueur passif doit attendre son tour à l'emplacement qui lui est réservé en début de match, en s'abstenant de tout geste ou bruit qui pourrait gêner son adversaire.

Article 2.1.08 - Reprises

Un joueur commence sa reprise au moment où il devient le joueur actif, et la termine lorsque son adversaire devient le joueur actif, ou lorsque le match est terminé.

Article 2.1.09 - Reprise égalisatrice

La reprise égalisatrice est instituée à tous les modes jeux, sauf aux jeux de quilles.

Si le premier joueur termine sa dernière reprise et si le second joueur compte à ce moment une reprise de moins, les billes sont replacées sur la position de départ.
Le second joueur commence alors sa dernière reprise sur cette position, qu'il doit exécuter dans les conditions spécifiques à la position de départ pour le mode de jeu concerné.

Article 2.1.10 - Détermination du vainqueur, limitation des reprises

Un match peut se dérouler en sets ou sur une distance unique, avec ou sans limitation de reprises ou reprise égalisatrice.

1. Match sur une distance unique

Le vainqueur est le joueur totalisant le plus de points à la fin du match. Si les joueurs sont à égalité de points, il y a match nul.
Le match prend fin :

- s'il n'est pas prévu de reprise égalisatrice, dès qu'un joueur atteint la distance fixée ;
- si une reprise égalisatrice est prévue, dès qu'un joueur atteint la distance fixée et que les deux joueurs totalisent le même nombre de reprises ;
- si une limitation de reprises est prévue et si le premier joueur l'a atteinte sans accomplir la distance, dès que le second joueur a terminé sa reprise égalisatrice.

2. Match en sets

Le vainqueur est le joueur totalisant le plus de points de sets à la fin du match. Si les joueurs sont à égalité de points de sets, il y a match nul.

Le vainqueur d'un set est déterminé de la même manière que le vainqueur d'un match en distance unique, décrite au point 1 précédent. Il est crédité de deux points de set. En cas de set nul, chaque joueur est crédité d'un point de set.

Le match prend fin :

- si le règlement de la compétition fixe un nombre de sets gagnants, dès qu'un joueur totalise au moins deux fois ce nombre en points de sets ;
- si le règlement de la compétition fixe un nombre de sets à jouer, dès que la somme des points de sets attribués aux deux joueurs totalise deux fois ce nombre.

3. Match nul

Le règlement de la compétition peut prévoir des dispositions particulières pour départager les joueurs en cas de match ou de set nul.

Article 2.1.11 – Billes en contact

Lorsque la bille du joueur ayant la main est en contact avec une autre bille, le droit du joueur est différent selon le mode de jeu.

1. PARTIE LIBRE

- Sur billard de match, les billes sont remises sur mouches.
- Sur billard de demi match ou de petit format, les règles des jeux de Cadre s'appliquent.
- Le point doit être réalisé comme pour la position de départ, décrit à l'Article 2.2.03, ceci sur tous les formats de billard.

Particularité : les Cadets et les Juniors qui jouent aux grands coins dès les Qualifications, la remise sur mouches est obligatoire en cas de contact même sur billard de demi-match ou petit format.

2. PARTIE AU CADRE

Le joueur peut :

- Faire remettre les billes sur mouches
- Jouer sur la bille qui n'est pas en contact
- Jouer par bande avant
- Jouer par un massé détaché
- Dans ces 3 derniers cas, la bille en contact ne doit pas bouger au départ de la bille du joueur mais il n'y a pas faute si la bille en contact bouge du fait qu'elle perd son point d'appui offert par la bille du joueur
- Sur un massé détaché, la bille en contact peut être carambolée en premier après le détaché sans faire faute.

3. PARTIE PAR LA BANDE

- Les règles des jeux de Cadre s'appliquent aux parties par la bande.

4. PARTIE PAR 3 BANDES

- Les règles des jeux de Cadre s'appliquent mais seules les billes en contact peuvent être remises sur mouches comme l'indique l'[Article 2.2.07](#)

5. PARTIE AUX QUILLES

- Voir [Article 2.3.04](#).

Section 3 - Fautes

Article 2.1.12 - Queutage

Il y a faute au moment du coup de queue de billard lorsque :

- le procédé entre plus d'une fois en contact avec la bille du joueur, ou entre en contact avec une autre bille ;
- le procédé est encore en contact avec la bille au moment où celle-ci touche une autre bille ou une bande.

Cette dernière disposition implique notamment qu'il n'est pas permis de jouer en direction d'une bille ou d'une bande collée à la bille du joueur : la bille du joueur doit s'être écartée de l'élément collé avant de pouvoir revenir le toucher.

Dans le cas d'une bille-objet collée à la bille du joueur, il n'y a pas faute si la bille-objet bouge du seul fait qu'elle perd le point d'appui offert par la bille du joueur.

Pour plus de détails, se reporter à l'[Annexe 1](#).

Article 2.1.13 - Bille touchée

Il y a faute lorsque, en dehors d'une situation de queutage, un contact intervient entre une bille et un autre élément qu'une autre bille ou une bande.

Article 2.1.14 - Trajectoires hors du billard

Il y a faute lorsqu'une bille au moins sort du billard.

Une bille est considérée sortie du billard si, au cours de son mouvement, elle touche le cadre de bande ou tout autre élément situé au-delà de la frontière intérieure du cadre de bande.

Au billard artistique, si au cours de son mouvement, une bille touche le cadre de bande ou tout autre élément situé au-delà de la frontière intérieure du cadre de bande et revient sur la surface de jeu, elle n'est pas considérée comme sortie du billard, et il n'y a pas faute.

Article 2.1.15 - Fautes de position du corps

Le joueur commet une faute :

1. si, au moment où il anime sa bille, aucun de ses pieds n'est en contact avec le sol, ou avec le socle prévu à l'[article 1.2.05](#) quand il est lui-même posé sur le sol ;
2. si la semelle de sa chaussure touche le drap recouvrant la surface de jeu ou les bandes.

Article 2.1.16 - Abandon de l'aire de jeu

Il y a faute si l'un des joueurs quitte l'aire de jeu sans motif de force majeure ou pour un motif non prévu par le règlement de la compétition.

Article 2.1.17 - Fautes diverses

Il y a faute si :

1. la bille du joueur est mise en mouvement avant que toutes les billes-objets soient complètement immobiles ;
2. au moins une bille-objet n'effectue pas une partie de son trajet en dehors d'une zone règlementée après une position "dedans" ;
3. le point de départ ou de remplacement n'est pas exécuté dans les conditions spécifiques définies pour chaque spécialité ;
4. le joueur fait intentionnellement des points de repère ;
5. le joueur ne joue pas avec sa bille. Si l'arbitre, le marqueur, l'adversaire constate un changement de bille en cours de série, la main passe ;
6. le joueur commet un dépassement de temps d'exécution lorsque le règlement de la spécialité concernée prévoit une limitation de temps.

Article 2.1.18 - Fautes non constatées

Toute faute non constatée avant l'exécution du point suivant ne peut être sanctionnée, et les points réalisés restent acquis.

Un joueur peut toujours signaler une faute qu'il a lui-même commise, même s'il est le seul à l'avoir perçue.

Section 4 - Sanctions

Article 2.1.19 - Abandon de l'aire de jeu

Le joueur responsable de la faute prévue à l'article 2.1.16 ci-dessus perd le match.

Article 2.1.20 - Forfait ou abandon

Pour tout forfait hors délai sans motif médical ou motif de force majeure ou pour tout abandon sans motif médical ou motif de force majeure, les sanctions ci-dessous sont appliquées :

Compétitions individuelles

	Compétition	1 ^{ère} occurrence	Récidive
Forfait	Tournoi	Un tournoi de suspension pour le même mode de jeu dans lequel le joueur sera engagé et retenu.	Elimination de la compétition en cours
	Championnat de France	Saisie de la commission de discipline	
Abandon	Toute compétition	- Elimination de la compétition en cours - Saisie de la commission de discipline	

Compétitions par équipes

	Compétition	1 ^{ère} occurrence	Récidive en année N + 2
Forfait	Qualifications et Eliminatoires nationales	En année N+1 Interdiction pour les joueurs composant l'équipe de participer la saison suivante à tous les championnats par équipes de JDS, 5Q et 3 bandes En cours de saison Les joueurs de l'équipe forfait ne pourront jouer que dans des modes de jeu différents : Ex : forfait en JDS F2, les joueurs inscrits en d'autres divisions JDS ne pourront jouer dans ce mode de jeu. Ils pourront néanmoins jouer au 3B et 5 Q	Saisie de la commission de discipline
	Championnat de France	Interdiction pour les joueurs composant l'équipe de participer la saison suivante à tous les championnats par équipes de JDS, 5Q et 3 bandes - Saisie de la commission de discipline	
Abandon (*)	Toute compétition	- Elimination de la compétition en cours Interdiction pour les joueurs composant l'équipe de participer la saison suivante à tous les championnats par équipes de JDS, 5Q et 3 bandes - Saisie de la commission de discipline	

(*) Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant partie de la même compétition. Dans ces cas, si une équipe ne se présente pas pour une rencontre d'une journée est considérée en abandon

CHAPITRE 2 - JEUX DE SÉRIES, 3-BANDES

Section 1 - Règles communes

Article 2.2.01 - But du jeu

Le joueur doit, avec sa bille, caramboler deux billes-objets. Chaque carambolage réussi vaut un point.

Article 2.2.02 - Reprise

Chaque point marqué permet au joueur de continuer sa reprise en cours.

La reprise du joueur actif se termine lorsqu'il manque le carambolage, ou commet une faute, ou lorsque le total cumulé de ses points depuis la première reprise atteint la distance fixée par le règlement de la compétition. Les points réalisés lors d'une reprise constituent une série.

Article 2.2.03 - Position de départ

La bille du joueur est placée sur la mouche 4 ou 5, au choix du joueur actif.

La bille rouge est placée sur la mouche 1. La deuxième bille-objet est placée sur la mouche 3.

S'il y a lieu, la troisième bille-objet (bille bleue) est placée sur la mouche 4 ou 5 laissée libre.

Le carambolage de départ doit se jouer par l'attaque directe de la bille rouge et, si aucune contrainte de bande n'est prévue pour la spécialité concernée, avec au moins une bande.

Article 2.2.04 - Zones réglementées

Certaines spécialités ou modes de jeu prévoient des zones réglementées. Ces zones peuvent être à un ou deux coups.

1. Zones réglementées à un coup

Lorsque toutes les billes-objets terminent leur mouvement dans une même zone réglementée, elles sont dites "dedans".

2. Zones réglementées à deux coups

Lorsque toutes les billes-objets terminent leur mouvement dans une même zone réglementée et qu'au moins l'une d'entre elles n'y a pas effectué la totalité de son mouvement, elles sont dites "entrées". Sinon, elles sont dites "dedans".

3. Conséquence de la position "dedans"

Lors du coup suivant une position "dedans", au moins une bille-objet doit effectuer une partie de son mouvement en dehors de la zone concernée.

Si plusieurs zones réglementées sont superposées, l'examen de position est fait séparément pour chaque zone concernée.

Si une bille-objet s'immobilise exactement sur la ligne de frontière d'une zone réglementée, elle est jugée au désavantage du joueur.

Article 2.2.05 - Jeux par bandes

Certaines spécialités imposent que la bille du joueur prenne contact un nombre minimum de fois avec une ou plusieurs bandes avant le carambolage sur la deuxième bille-objet.

Article 2.2.06 - Nettoyage

Une bille manifestement sale peut être nettoyée à la demande du joueur actif, sauf si elle est en contact avec une autre bille ou si la position ne permet pas un repérage et un remplacement précis.

Article 2.2.07 - Remplacement des billes

Les billes peuvent être remplacées en cours de match aux occasions suivantes :

- A. lorsque la bille du joueur est en contact avec une bille-objet ; sauf disposition contraire spécifique à la spécialité ou à la compétition concernée, le remplacement est facultatif au choix du joueur actif ;
- B. lorsque certaines fautes sont commises ;
- C. à la suite d'un nettoyage.

Selon le règlement particulier de la spécialité concernée, ce remplacement peut prendre ~~trois formes différentes~~ une des formes décrites dans le [tableau 2.2.09](#)

~~D. Les billes sont placées et le point exécuté selon les dispositions de l'article 2.2.03.~~

~~E. Remise des seules billes concernées sur les positions suivantes :~~

- ~~— la bille du joueur qui va jouer est placée sur la mouche 3 ;~~
 - ~~— la bille rouge est placée sur la mouche 1 ;~~
 - ~~— la deuxième bille-objet est placée sur la mouche 2 ;~~
 - ~~— s'il y a lieu, la troisième bille-objet (bleue) est remplacée sur la mouche 4 ou 5, au choix du joueur actif.~~
- ~~Si une bille doit être placée sur une mouche déjà occupée par une autre bille, elle est placée sur la mouche correspondant à celle de la bille occupante.~~

~~F. Remplacement des seules billes concernées le plus près possible de leur position d'origine.~~

Article 2.2.08 - Sanction des fautes

Si une faute définie à la [section 3 du chapitre 1 du titre II](#) est commise par le joueur actif, le carambolage éventuellement réalisé ne compte pas un point.

Le joueur responsable de la faute prévue à l'[article 2.1.16](#) perd le match.

Section 2 - Dispositions spécifiques

Article 2.2.09 - Replacements en cours de match selon les spécialités

	Partie Libre, Cadres, 1-Bande et 4-Billes	3-Bandes
Faute article 2.1.17-6 : dépassement de temps	Le joueur actif a le choix entre : 2.2.07-D : position de départ ou position initiale	2.2.07-D : position de départ
Faute article 2.1.14 : trajectoires hors du billard	2.2.07-D : position de départ	2.2.07-E : billes concernées - la bille du joueur qui va jouer est placée sur la mouche 3 ; - la bille rouge est placée sur la mouche 1 ; - la deuxième bille-objet est placée sur la mouche 2 - Si une bille doit être placée sur une mouche déjà occupée par une autre bille, elle est placée sur la mouche correspondant à celle de la bille occupante.
Faute article 2.1.13 : Billes touchées et déplacées par le joueur actif si aucune bille n'était en mouvement	2.2.07-F : billes concernées au plus près de la position initiale	
Billes déplacées sans intervention du joueur actif et si aucune bille n'était en mouvement	2.2.07-F : billes concernées au plus près de la position initiale	
Bille du joueur collée à une ou plusieurs billes- objets	2.2.07-D : position de départ (*)	2.2.07-E : billes concernées - la bille du joueur qui va jouer est placée sur la mouche 3 ; - la bille rouge est placée sur la mouche 1 ; - la deuxième bille-objet est placée sur la mouche 2 - Si une bille doit être placée sur une mouche déjà occupée par une autre bille, elle est placée sur la mouche correspondant à celle de la bille occupante.
2.2.06 : Nettoyage	2.2.07-F : billes concernées au plus près de la position initiale	

(*) Obligatoire à la Partie Libre grands coins sur 3,10 m et pour les compétitions le prévoyant expressément

Article 2.2.10 - Autres particularités selon les spécialités

	Zones réglementées	Divers
	(nombre de coups)	
Partie Libre	Articles 1.3.02 (2) ou 1.3.03 (2)	
Cadre 71/2 (3,10 m)	Articles 1.3.04 (2) et 1.3.05 (2)	
Cadre 47/1 (3,10 m)	Articles 1.3.04 (1) et 1.3.05 (1)	
Cadre 47/2 (3,10 m)	Articles 1.3.04 (2) et 1.3.05 (2)	
Cadres 42/2 (2,80 m), 38/2 (2,60 m)	Articles 1.3.04 (2)	
4-Billes		Article 2.1.04 : quatre billes
1-Bande		Article 2.2.05 : une bande au minimum
3-Bandes		Article 2.2.05 : trois bandes au minimum

CHAPITRE 3 - JEUX AVEC QUILLES

Avant-propos

Ce chapitre peut contenir des dispositions particulières qui prévalent sur celles des autres chapitres.

Section 1 - Règles générales

Article 2.3.01 - But du jeu

- A. Une partie peut se jouer soit en longue distance (100, 150, 200 points), soit en sets gagnants (2, 3, ...). Voir l'[article 10.0.03](#) pour les distances de jeu.
- B. Les joueurs jouent alternativement un seul coup, que des points soient réalisés ou non.
- C. Le joueur qui atteint (ou dépasse) la distance prévue gagne la partie. Si la distance est dépassée, on note uniquement la distance prévue.
- D. Le coup est régulier lorsque la bille du joueur touche la bille de l'adversaire en premier (directement ou par bande avant). Par la suite, la bille du joueur peut toucher la bille rouge ou envoyer la bille adverse toucher la rouge. La bille adverse ou la rouge peuvent faire tomber des quilles.
- E. Si le coup est régulier, le joueur est crédité du total des points éventuellement réalisés (quilles, carambole ou casin) et la main passe à son adversaire qui joue la position existante.
- F. Si le coup est régulier mais si la bille du joueur renverse des quilles, tous les points réalisés sont crédités à l'adversaire.
- G. Si le joueur commet une ou plusieurs faute(s), les deux points de faute, plus les éventuels points de quille(s) et de rouge, sont attribués à son adversaire, qui prend la main en bénéficiant d'un tir "bille libre".

Article 2.3.02 - Position de départ

Pour la position de départ les billes sont placées comme suit (voir schéma dans [l'article 1.3.06](#)) :

- La bille rouge sur la mouche mi-haute
- La bille de l'adversaire (bille jaune pour le début des sets impairs) sur la mouche haute
- La bille du joueur (bille blanche pour le début des sets impairs) sur la mouche mi-basse

Le joueur devant effectuer le premier coup place sa bille à son gré (en se servant uniquement de la queue) dans la partie inférieure du billard ; aucune partie de cette bille ne devant dépasser la ligne médiane du billard.

S'il réalise des points, il n'y a pas faute mais les points sont crédités à l'adversaire.

Dans l'exécution du tir de départ il y a faute (2 points pour l'adversaire et tir "bille libre") si :

- lors de l'exécution du tir, sa bille dépasse la ligne médiane ;
- lors du placement de sa bille pour l'exécution de son tir, il touche la bille avec le procédé ;
- pendant l'exécution du coup, le ou les pieds du joueur qui touchent le sol dépassent la zone autorisée (voir [article 1.3.06](#)) ; si le joueur a un pied en l'air, ce pied peut dépasser la ligne.

Article 2.3.03 - Les quilles

Une quille est considérée comme renversée si :

- A. sa base a perdu complètement le contact avec le tapis
- B. elle est trainée **complètement** sans tomber, hors de sa base
- C. une fois abattue, elle retrouve la position verticale sans intervention humaine
- D. elle est abattue par une autre quille (sauf exception au point C.3 ci-dessous) ;
- E. étant en appui contre la bille du joueur, elle tombe ;

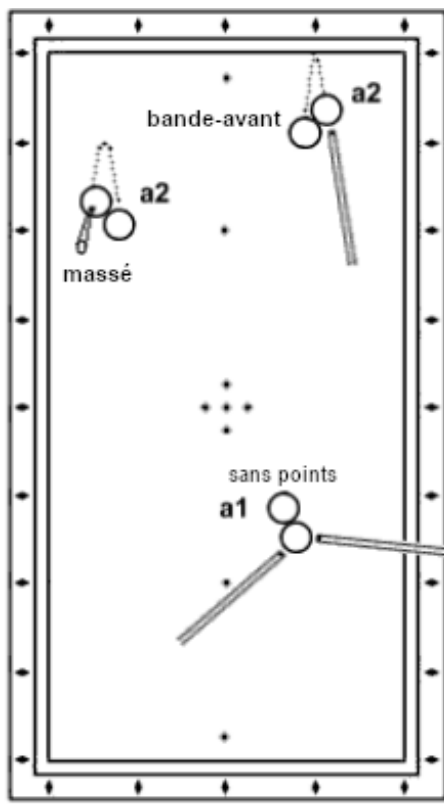
Une quille n'est pas considérée comme renversée si :

- A. elle est trainée partiellement hors de sa base sans tomber.
- ~~B. elle tombe pour une raison non imputable au joueur ; si cela est possible, la quille est remise en place immédiatement (même pendant l'exécution du coup) :~~
 - ~~• si l'arbitre peut récupérer et replacer la quille, elle compte comme les autres,~~
 - ~~• si l'arbitre peut la récupérer mais pas la replacer, elle est exclue du jeu jusqu'au coup suivant,~~
 - ~~• si la quille ne peut être enlevée et si, projetée par une bille, elle abat d'autres quilles, ces autres quilles ne sont pas comptabilisées.~~

Cas particuliers

- A. Si l'emplacement d'une ou de plusieurs quilles est occupé totalement ou partiellement par une ou plusieurs billes, ces quilles sont retirées du jeu jusqu'à la libération de leurs emplacements.
- B. Si une quille en appui sur la bille adverse ou la bille rouge, tombe du fait de la perte de son point d'appui, le coup est valable et les points sont comptabilisés
- C. Si dans un coup valable une bille touche une quille déjà par terre et la projette sur une autre restée debout la faisant tomber, le coup est valable et tous les points seront crédités :
 - Au joueur qui a effectué le tir si la bille qui a projeté la quille est celle de l'adversaire ou la rouge
 - A l'adversaire si la bille qui a projeté la quille est celle du joueur qui a effectué le tir

Article 2.3.04 - Billes en contact



- Si la bille du joueur est en contact avec la bille de l'adversaire.
 - a. Le joueur peut jouer piqué détaché ou bande avant (cas a2 dans le schéma)
 - b. Le joueur peut jouer extrême finesse (le jugement de l'extrême finesse étant laissé à l'unique appréciation de l'arbitre) pour chercher une meilleure position de défense mais il n'a pas le droit de marquer des points (cas a1 dans le schéma). Si des points sont marqués, ils sont crédités à l'adversaire sans pénalité supplémentaire ni tir « bille libre ».
- Si la bille du joueur est en contact avec la bille rouge, le joueur peut jouer directement vers la bille de l'adversaire sans faire bouger la bille rouge. Si la bille rouge bouge par le simple fait d'avoir perdu son point d'appui, le coup est valable
 - Si la bille du joueur en contact avec une bande, le joueur n'a pas le droit de jouer directement sur cette bande. Obligation de jouer piqué détaché ou bande avant
 - S'il y a impossibilité de jouer sans qu'une faute ne soit commise, le joueur peut refuser d'effectuer le tir. Dans tous les cas il y aura 2 points de faute (plus éventuellement 2 points s'il touche la rouge) et tir « bille libre » pour l'adversaire

Article 2.3.05 - Bille sortie du billard

Faire sortir une ou plusieurs billes du billard constitue une faute avec attribution de 2 points à l'adversaire et tir "bille libre".

Une bille est considérée sortie du billard dès qu'elle touche l'encadrement du billard. Seules les billes sorties du billard sont remises sur mouche.

Le fait de rebondir une ou plusieurs fois sur le dessus de la bande ne constitue pas une faute.

Les billes sorties sont replacées pour un tir "bille libre" comme suit :

- A. si c'est la bille du joueur qui va jouer, voir l'[article 2.3.11](#) ;
- B. si c'est la bille adverse, elle est placée dans la partie opposée à la position de la bille du joueur qui doit jouer, sur la mouche près de la petite bande ; si la mouche où la bille doit être placée est occupée ou masquée par la bille rouge, la bille adverse est placée sur la mouche correspondante dans l'autre partie du billard ;
- C. si c'est la bille rouge, elle est placée sur la mouche mi- haute ; si celle-ci est occupée (partiellement ou totalement) par la bille adverse, la bille rouge est placée sur la mouche mi-basse ;

D. si les trois billes sont dehors, elles sont placées comme pour le coup de départ (voir l'[article 2.3.11](#)). Le joueur bénéficiant du tir "bille libre" a le droit de faire des points.

Dans les cas A et B ci-dessus, le joueur bénéficiant du tir "bille libre" décide seul soit de jouer la position obtenue, soit de jouer le point de départ.

Article 2.3.06 - Indication de la bille

Le joueur n'a pas le droit de demander à l'arbitre quelle est sa bille. Le tableau de marquage devra être équipé d'un dispositif permettant au joueur de repérer sa bille.

L'adversaire n'a pas le droit d'avertir le joueur qu'il s'apprête à jouer avec la mauvaise bille. Si c'est le cas, il sera pénalisé. Le joueur en place bénéficiera alors de 2 points de pénalité et d'un tir « bille libre »

Article 2.3.07 - Place du joueur

Le joueur qui ne joue pas doit attendre son tour, debout ou assis, aux emplacements prévus à cet effet, ou en tous les cas de façon à ne pas gêner ni déranger son adversaire.

Article 2.3.08 - Repères sur le billard

Il est interdit au joueur de faire des points de repères visibles sur la surface du jeu, la bande ou l'encadrement.

Article 2.3.09 - Fautes et pénalités

Dans les cas de faute, la somme des points ci-dessous est créditée à l'adversaire qui aura droit à un tir « bille libre » :

- 2 points indépendamment du nombre de fautes commises
- Les éventuels points de quilles
- 2 points supplémentaires si la bille rouge a bougé, à l'exception des 2 cas ci-dessous :
 - a. Elle a perdu son point d'appui
 - b. La faute (« touché ») a été annoncée et le tir n'a pas été exécuté

Fautes donnant 2 points à l'adversaire et tir "bille libre"

A. "mauvaise bille" : si un joueur joue avec la bille de l'adversaire, sans que la faute soit constatée par l'arbitre, et si son adversaire en fait de même, induit en erreur par le coup précédent, l'arbitre, au moment où il s'en aperçoit, inverse la position des deux billes avant le coup suivant. Dans ce cas, aucune faute n'est attribuée.

B. "bille rouge" : si la bille du joueur touche la bille rouge avant d'avoir touché la bille de l'adversaire.

C. "quille" :

- si la bille du joueur renverse une ou plusieurs quilles avant d'avoir touché la bille de l'adversaire ;
- si, dans l'exécution du coup, la bille du joueur touche une ou plusieurs quilles avant de toucher la bille de l'adversaire sans en faire tomber aucune, le tir est valable.

D. "bille adversaire" : si la bille du joueur n'a pas touché la bille de l'adversaire.

E. "bille dehors" : si, dans l'exécution du coup, une ou plusieurs billes sautent hors du billard. La pénalité de 2 points est applicable sans distinction du nombre de billes sautant hors du billard.

F. "procédé" : si, dans l'exécution du coup, le joueur fait usage d'une partie quelconque de la queue de billard autre que le procédé.

G. "touché" :

- si le joueur touche ou déplace une bille de la main pour enlever un corps étranger qui y adhère, au lieu de demander à l'arbitre de le faire ;

- si le joueur, exception faite de l'attaque de sa bille pour l'exécution du coup, touche l'une ou les deux autres billes, ou une ou plusieurs quilles avec la queue de billard, sa main ou un objet quelconque ; si des quilles tombent, les points correspondants sont attribués à l'adversaire ;
- si le joueur déplace une bille ou une quille par contact direct ou indirect sans que ce déplacement soit la conséquence directe de l'exécution du coup ;
- si, dans le placement de la bille de jeu pour l'exécution du coup de départ ou d'un tir "bille libre", le joueur touche cette bille avec autre chose que la queue et/ou la touche avant que l'arbitre l'ait placée.

H. "pied" : si le joueur, au moment de l'exécution du coup de départ ou d'un tir "bille libre", ne touche pas le sol avec au moins un pied, ou si son ou ses pieds au sol mordent ou débordent les limites de la zone de pieds.

I. "saut de bille" : si la bille du joueur saute par-dessus les quilles ou la bille rouge avant d'avoir touché la bille adverse.

Remarque : à condition qu'aucune quille ne soit renversée, le passage entre les quilles par roulement normal de la bille de jeu sur le billard n'est pas une faute mais un coup valable.

J. "bille en contact" : ~~si le joueur joue directement sur une bille ou une bande en contact direct avec la bille de jeu sans avoir préalablement détaché cette dernière par un coup détaché.~~ Si la bille en contact est la bille adverse, il n'y a pas systématiquement faute, c'est l'article 2.3.04 qui s'applique.

K. "queuté" : si le joueur queute.

L. "billes en mouvement" : si le joueur joue avant que les trois billes ne soient immobiles.

Points de pénalités crédités à l'adversaire sans tir "bille libre"

A. "quille" : si la bille du joueur, après avoir touché la bille adverse, renverse une ou plusieurs quilles.

B. Si, en début de match ou de set, dans l'exécution du point de départ sans commettre de faute, le joueur marque des points.

Article 2.3.10 - Faute non imputable au joueur

Toute faute provoquée par une tierce personne, arbitre compris, entraînant un déplacement involontaire des billes ou des quilles, n'est pas imputable au joueur. Dans ce cas, les billes et les quilles sont replacées par l'arbitre aussi exactement que possible dans la position qu'elles occupaient ou auraient occupée. Si cela est impossible à déterminer, alors l'arbitre peut décider de les replacer dans la position initiale du coup de départ.

Article 2.3.11 - Tir "bille libre"

L'arbitre place la bille du joueur bénéficiant du tir "bille libre" dans la partie du billard opposée à celle où se trouve la bille adverse. Si celle-ci est à cheval sur la ligne médiane et s'il est impossible de déterminer dans quelle partie du billard elle se trouve, la bille du joueur bénéficiant du tir "bille libre" est placée dans la partie inférieure de billard (comme pour le coup de départ).

Le joueur devant exécuter le tir "bille libre" décide :

- soit de jouer sur la position obtenue selon la disposition ci-dessus ;
- soit de demander à l'arbitre de placer la bille de l'adversaire sur la position de départ ; si la mouche de départ est occupée (partiellement ou totalement) par la bille rouge, alors la bille de l'adversaire est placée sur la mouche basse, la bille de jeu étant placée dans l'autre moitié du billard.

Le joueur doit déplacer sa bille en se servant uniquement du bois de sa flèche.

Il y a faute et tir "bille libre" pour l'adversaire si :

- le joueur devant exécuter un tir "bille libre" touche la bille de jeu avant que l'arbitre ne l'ait placée ;
- lors du placement de sa bille pour l'exécution de son tir, il touche la bille avec le procédé ;

- au moment de l'exécution du coup, la bille du joueur dépasse la ligne médiane ; l'annonce correspondante est "Dépassement de ligne". On considère que la bille du joueur dépasse la ligne médiane si son bord externe tombe au-delà de cette ligne ;
- pendant l'exécution du coup, son ou ses point(s) d'appui en contact avec le sol sont en dehors de la zone autorisée (voir l'[article 1.3.06](#)) ; si le joueur a un pied en l'air, ce pied peut dépasser la ligne.

Section 2 - Le 5-Quilles

Article 2.3.12 - Valeur des points

- 2 points pour chaque quille blanche abattue.
- La quille rouge vaut 10 points si elle est abattue seule (même si le château est incomplet), sinon elle vaut 4 points.
- Le carambolage vaut 4 points.
- Le casin (la bille adverse qui touche la bille rouge) vaut 3 points.

Section 3 - Le 9-Quilles ("Simples et Doubles" ou "Goriziana")

Article 2.3.13 - Règles particulières

On parle de "tir indirect", ou "bricole", quand la bille du joueur prend contact avec une ou plusieurs bandes avant le carambolage sur la deuxième bille-objet.

Sur un tir indirect valable, le total des points de bille rouge et de quilles est doublé, que ceux-ci soient attribués au joueur qui a effectué le tir ou à son adversaire (si la bille du joueur a abattu des quilles).

Ceci s'applique également aux tirs "bille libre" dans le cas où la bille du joueur touche une bande avant de toucher la deuxième bille.

Article 2.3.14 - Valeur des points

Les points de quilles et de bille rouge sont additionnés pour obtenir le total des points réalisés dans un même tir.

Valeur des points de quilles

- Les quilles latérales extérieures valent chacune 2 points.
- Les quilles latérales internes valent chacune 8 points.
- La quille rouge centrale vaut 10 points.
- La quille rouge centrale abattue seule vaut 30 points, même si le château de quilles est incomplet.

Valeur des points de bille rouge

Lors d'un tir valable, la bille rouge a une valeur unique de 6 points, qu'elle soit carambolée avec la bille de jeu ou la bille adverse.

Points de pénalité

- En cas de tir fautif donnant lieu à un tir « bille libre », 2 points de pénalités sont attribués à l'adversaire en plus des éventuels points de quilles et bille rouge. Les éventuels points de quilles seront doublés si une ou plusieurs bandes ont été touchées par la bille du joueur avant d'abattre des quilles. A noter que si la bille du joueur touche en premier la bille rouge, les éventuels points de quilles ne sont doublés que si la rouge a été touchée après contact avec une ou plusieurs bandes.
- Si, dans un tir fautif, la bille rouge est touchée, même après avoir touché des bandes, on ajoute toujours uniquement 2 points de pénalité.
- Dans le cas d'une faute technique intervenant au moment du tir, les points de quilles ne sont pas doublés. C'est le cas si le joueur joue avec la mauvaise bille, ou touche une bille, ou touche et/ou abat une quille avec la main, un vêtement, la queue, etc.

Section 4 - Le 9-Quilles (« Tous Doublés » ou « Tutti Doppi »)

Article 2.3.15 - Valeur des points

Dans la spécialité des « Tutti Doppi » on ne fait pas la différence entre un tir direct et indirect pour déterminer la valeur des points.

Valeur des points de quilles

- Les quilles latérales extérieures valent chacune 4 points
- Les quilles latérales internes valent chacune 16 points
- La quille rouge centrale vaut 20 points
- La quille rouge centrale abattue seule vaut 60 points, même si le château de quilles est incomplet

Valeur des points de bille rouge

- Lors d'un tir valable, la bille rouge a une valeur unique de 12 points, qu'elle soit carambolée avec la bille de jeu ou la bille adverse

Points de pénalité

- En cas de tir fautif donnant lieu à un tir « bille libre », 4 points de pénalités (au lieu de 2 pour le 5 quilles et la Goriziana) sont attribués à l'adversaire en plus des éventuels points de quilles et bille rouge.
- Dans un tir fautif, le fait d'avoir touché la bille rouge vaut toujours 4 points

Section 5 - Le double et le relais

Article 2.3.16 - Le double

1. Chaque équipe désigne le joueur qui effectuera le tirage à la bande. C'est ce joueur qui jouera en premier pour son équipe.
2. Durant la rencontre, le changement du joueur en jeu intervient dans les cas suivants :
 - a) Si le joueur en jeu marque des points positifs, le joueur de l'équipe adverse cède sa place à son coéquipier
 - b) Si le joueur en jeu donne des points aux adversaires (même dans le cas où ce ne sont que 2 points de faute et bille libre), il cédera sa place à son coéquipier pour le tir suivant indépendamment du résultat du tir des adversaires
3. Le joueur, lors du tir de départ, n'a pas la possibilité de réaliser des points valables. S'il ne commet pas de faute et ne donne pas de points aux adversaires, il ne sera pas échangé même si son adversaire fait des points lors de son premier tir.
4. Les joueurs peuvent se conseiller sur le tir à effectuer, mais il est strictement défendu au sportif qui ne joue pas d'aider, avec ou sans appareil (queue etc.), de montrer la position à prendre pour le tir à effectuer. Le conseil à donner au partenaire doit se limiter à un conseil purement théorique.
5. Dès que le joueur qui doit tirer est en position, son compagnon ne peut plus intervenir.
6. Si une infraction aux points 4 et 5 du présent article est constatée, l'arbitre avertit le sportif et, s'il y a récidive, il peut en référer au directeur du tournoi, qui lui peut décider de disqualifier le double pour tricherie
7. L'inversion de bille, ou de joueur, est considérée comme faute de 2 points auxquels seront ajoutés les points réalisés éventuellement par l'équipe en jeu et avec « bille libre » pour l'adversaire

Article 2.3.17 - Le relais

Dans le match par relais, chaque équipe présente le même nombre de joueurs (de 2 à n).

La distance intermédiaire à atteindre par un joueur est :

1	2	3	...	n
d/n	$2 (d/n)$	$3 (d/n)$	...	d

Dès qu'un des deux joueurs 1 a atteint au moins la distance intermédiaire 1, les deux joueurs changent et le joueur 2 de l'équipe menée continue la partie sur la position laissée. Dès qu'un des deux joueurs 2 a atteint au moins la distance intermédiaire 2, les deux joueurs changent, et ainsi de suite.

Le match est remporté par l'équipe dont le joueur 'n' a atteint au moins la distance.

CHAPITRE 4 - ARTISTIQUE

Avant-propos

Le présent chapitre peut contenir des dispositions particulières qui prévalent sur celles des autres chapitres. Sauf indications contraires, les dispositions du code sportif carambole s'appliquent.

Article 2.4.01 - Description du programme

Le programme est composé de quatre-vingt-dix-huit figures définies, schématisées et à chacune desquelles est attribuée une valeur. Les figures font l'objet d'un document spécifique, téléchargeable sur le site fédéral.

Les 98 figures sont réparties en 14 sets de 7 figures chacun.

Set A : 85-49-35-10-37-16-82	Total 53 pts.	Set H : 61-63-95-42-67-17-44	Total 52 pts.
Set B : 51-8-19-78-94-96-32	Total 56 pts.	Set I : 33-40-48-71-5-14-60	Total 54 pts.
Set C : 3-26-20-24-57-6-92	Total 53 pts.	Set J : 93-45-15-56-9-77-28	Total 53 pts.
Set D : 69-4-99-36-2-87-34	Total 52 pts.	Set K : 1-70-81-91-83-43-62	Total 51 pts.
Set E : 21-74-55-50-27-52-88	Total 50 pts.	Set L : 73-65-22-30-7-39-68	Total 53 pts.
Set F : 11-54-47-100-89-76-84	Total 52 pts.	Set M : 31-80-38-98-86-46-64	Total 53 pts.
Set G : 79-18-23-66-29-90-72	Total 55 pts.	Set N : 13-25-97-12-59-53-58	Total 51 pts.

Article 2.4.02 - Placement des billes

Pour chacune des figures imposées, la position exacte des trois billes est indiquée au moyen du système exposé à l'[article 1.3.07](#). L'emplacement de la bille du joueur est occupé par la bille jaune pour les piqués et massés, et par la bille blanche pour tous les autres coups.

L'indication « Sur ligne » signifie que la distance entre les billes 1 et 2 est inférieure ou égale à 5 millimètres.

Pour les gauchers, la position des billes est repérée symétriquement à celle indiquée au programme, par rapport à l'une des médianes du billard.

Dans le cas d'une figure mal marquée entraînant un mauvais placement des billes, tous les joueurs d'un match ou d'une poule ne l'ayant pas réussie rejouent cette figure après la dernière figure de la séance.

Le constat doit être établi avant le placement des trois billes pour la figure suivante.

Article 2.4.03 - Carambolage

Le carambolage doit être effectué conformément aux données précises stipulées dans la description de chaque figure.

La bille du joueur doit suivre scrupuleusement le parcours indiqué par le dessin de chaque figure et toucher billes et bandes dans l'ordre prescrit. Il en est de même pour les autres conditions que peut comporter l'exécution d'un coup : prise d'effet, limites à observer, surfaces de concentration à respecter.

Si la limite est matérialisée par une quille, celle-ci ne doit en aucun cas être renversée par la bille du joueur avant le carambolage. Toutefois, si elle est touchée par cette même bille sans être renversée, il n'y a pas faute.

Outre le parcours imposé strict, le coup est également valable :

- si le carambolage est effectué en fin de parcours avec le concours de bandes supplémentaires, le nombre indiqué étant le minimum ;
- si une même bande est répétée plus de fois que ne le comporte le tracé d'un coup, à l'exception de la figure 60, dans laquelle le nombre et l'ordre des bandes sont imposés.

Trois essais sont accordés pour chaque figure. Ils sont exécutés consécutivement.

Tout contre avant le carambolage est crédité de 0 point et compte pour un essai, sauf pour la figure 91 (quatrième figure du set K), le carambolage s'effectuant après trois bandes avant.

Pour les figures avec rappel des trois billes dans la zone (figures 1, 33 et 94), un contre après le carambolage effectué qui ramènerait une ou plusieurs billes dans la zone, où elles s'immobiliseraient, est accepté et la figure est validée.

Si la bille 2 fait tomber la quille avant le carambolage, la figure est accordée.
Il y a faute si une ou plusieurs billes sautent hors du billard : le coup est nul et compte pour un essai.
Il y a faute si la virole touche une bille.

Article 2.4.04 - Essai du matériel

Les joueurs sont autorisés à s'échauffer pendant trois minutes avant le début de la première séance et de la troisième séance, et pendant une minute avant le début de la deuxième séance.
Les figures piquées et massées ne sont pas autorisées à l'échauffement.

Article 2.4.05 - Présence des joueurs

En cours de séance, un joueur doit être prêt à jouer à l'appel de l'arbitre sous peine de passer la main et de perdre son droit de participation à la figure concernée. Dans ce cas, il est crédité de 0 point et de trois essais. À condition qu'il respecte les dispositions ci-dessus indiquées, un joueur peut quitter la salle entre deux passages.

TITRE III - CLASSIFICATION

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES

Article 3.1.01 - Joueurs pouvant être classifiés

Ne peuvent être classifiés que les joueurs répondant aux conditions de l'article 1.4. 5.1 du règlement intérieur de la FFB.

Article 3.1.02 - Périodicité du calcul

Les classifications sont effectuées par la FFB au 1^{er} septembre de chaque année pour la saison sportive qui s'ouvre.

Article 3.1.03 - Catégories internationales

Les catégories internationales sont les catégories les plus élevées pour chaque spécialité ou mode de jeu dans chacun des quatre groupes de catégories : par la moyenne, par l'âge, par *numerus clausus* et dames.

CHAPITRE 2 - CLASSIFICATION PAR LA MOYENNE ANNUELLE

Section 1 - Définitions

Article 3.2.01 - Moyennes

Si plusieurs formats sont pris en compte, les moyennes sont données d'après le format le plus grand.

1. Calcul de la moyenne

Pour un match ou un ensemble de matchs d'une spécialité ou d'un mode de jeu, la moyenne est le résultat obtenu en divisant le nombre total de points réalisés par le nombre total de reprises jouées.

Aux jeux avec quilles, la moyenne est le résultat obtenu en divisant le nombre total de points réalisés par le nombre total de points subis.

Elle n'est jamais la moyenne de quotients individuels.

Elle est tronquée après trois décimales pour le 3-Bandes et les jeux avec quilles, et après deux décimales pour les autres spécialités.

En cas de besoin, elle est évaluée avec le nombre nécessaire de décimales pour départager les joueurs à égalité.

2. Correspondance entre formats

Dans certaines spécialités, en partant d'une moyenne réalisée sur un format, des coefficients de conversion permettent d'obtenir la moyenne correspondante sur un autre format.

	Partie Libre	Cadre « 47 »	1-Bande	3-Bandes
2, 40 m $\Rightarrow$ 3, 10 m	0,48			0,74347
2, 60 m $\Rightarrow$ 2, 80 m	0,80	0,90	0,80	0,91
2, 60 m $\Rightarrow$ 3, 10 m	0,64	0,72	0,712	0,7826
2, 80 m $\Rightarrow$ 3, 10 m	0,80	0,80	0,89	0,86
P et it s co ins $\Rightarrow$ G ra nds co ins	1,00			

3 Moyenne annuelle

Dans une spécialité donnée, la moyenne annuelle est calculée sur la totalité des matchs d'une saison sportive disputés dans le cadre des compétitions homologuées définies au [chapitre 2 du titre V](#) du présent code et des compétitions non-homologuées répondant au guide loisir.

Le nombre de matchs pris en compte doit toujours être supérieur ou égal à trois.

Si un joueur dispute moins de trois matchs en compétition officielle durant la saison sportive, sa moyenne annuelle demeure inchangée, quelle que soit l'ancienneté de la saison à l'issue de laquelle elle a été établie.

4 Moyenne générale

Dans une spécialité donnée, la moyenne générale est calculée sur l'ensemble des matchs d'une compétition homologuée ou d'une étape de cette compétition.

5 Moyenne particulière

Dans une compétition individuelle, la moyenne particulière se rapporte à un seul match. Elle ne se calcule que pour les matchs gagnés, nuls ou perdus dans une prolongation.

Dans une compétition par équipes, la moyenne particulière d'équipe est définie comme la meilleure moyenne générale calculée sur une rencontre gagnée ou nulle.

Article 3.2.02 - Catégorisation par la moyenne annuelle

Les catégories sont définies comme des intervalles contigus de moyenne annuelle. Les seuils de ces intervalles sont définis au [titre X](#) du présent code.

Section 2 - Méthode de classification

Article 3.2.03 - Spécialités et modes de jeu concernés

1. Partie Libre
2. Cadres
3. 1-Bande
4. 3-Bandes

Article 3.2.04 - Calcul de classification

Le calcul de classification par la moyenne est effectué sur les sites internet dédiés aux spécialités et modes de jeu concernés, dans les conditions suivantes :

1. la moyenne annuelle de chaque joueur est calculée selon les modalités de l'[article 3.2.01-3](#), puis comparée aux seuils de catégories définis au [titre X](#) du présent code;
2. le joueur est provisoirement affecté à la catégorie dont les seuils encadrent sa moyenne annuelle ;
3. cette affectation est éventuellement corrigée dans les conditions énumérées à l'[article 3.2.06](#) et devient l'affectation définitive pour la saison qui s'ouvre.
4. ~~Pour la saison 2025/2026, les joueurs sont autorisés à jouer dans la catégorie directement supérieure à leurs classifications pour l'ensemble de la saison. Il ne peut y avoir 2 engagements dans 2 catégories.~~

~~— Ex : un joueur classé en R3 peut jouer soit dans sa catégorie soit dans celle directement supérieure R2. Il ne peut pas participer aux compétitions dans les deux catégories~~

Article 3.2.05 – Étoile

~~Pour la saison 2025/2026, tous les joueurs ont été reclassés avec une étoile selon leur dernière moyenne connue dans le nouveau tableau des catégories.~~

Lorsqu'un joueur est définitivement affecté à une catégorie et que sa moyenne annuelle est comprise entre les seuils de cette catégorie, il lui est attribué une étoile.

Un joueur ne peut pas posséder plus d'une étoile.

Après chaque modification des critères de classification, notamment des seuils de catégories, les étoiles acquises antérieurement sur la base d'une moyenne annuelle ainsi que l'historique des catégories d'affectation sont recalculés dans les nouvelles conditions d'application du présent code.

Les étoiles issues de classifications antérieures au 1^{er} septembre 2008, non fondées sur des moyennes annuelles, n'ont plus d'effet sur la classification.

Article 3.2.06 - Descente de catégorie ~~pour la saison 2026/2027~~

Lorsque la moyenne annuelle du joueur est inférieure à celle de sa précédente classification, les dispositions suivantes sont appliquées :

- si le joueur possède une étoile, elle lui est retirée, mais la catégorie et la moyenne de la précédente classification restent son affectation définitive pour la saison qui s'ouvre ;
- s'il ne possède plus d'étoile, la catégorie immédiatement inférieure à celle de la précédente classification devient son affectation définitive pour la saison qui s'ouvre, quelle que soit sa moyenne annuelle.

CHAPITRE 3 - CLASSIFICATION PAR L'ÂGE

Article 3.3.01 - Spécialités et modes de jeu concernés

Tous les modes de jeu et toutes les spécialités.

Article 3.3.02 - Catégories d'âges

Ces catégories sont définies comme des intervalles d'âges. Les seuils de ces intervalles sont présentés à l'[article 10.0.02](#) du présent code.

Article 3.3.03 - Calcul de classification

L'âge de chaque joueur au 1^{er} septembre de la saison est comparé aux seuils de catégories définis à l'[article 10.0.02](#) du présent code.

Le joueur est définitivement affecté pour la saison qui s'ouvre à la catégorie dont les seuils encadrent son âge.

CHAPITRE 4 - CLASSIFICATION POUR LES DAMES

Article 3.4.01 - Spécialités et modes de jeu concernés

Tous les modes de jeu et toutes les spécialités.

Article 3.4.02 - Calcul de classification

Les catégories dames sont subdivisées selon les dispositions figurant au [chapitre 2 du titre III](#) du présent code.

CHAPITRE 5 - CLASSIFICATION PAR NUMERUS CLAUSUS

Article 3.5.01 - Spécialités et modes de jeu concernés

1. Artistique
2. Jeux avec quilles

Article 3.5.02 - Catégories par numerus clausus

Ces catégories sont définies comme des intervalles contigus de rang de classement dans un circuit.

Les seuils de ces intervalles et les circuits concernés sont définis à l'[article 10.0.03](#) du présent code.

Article 3.5.03 - Calcul de classification

Le rang de classement de chaque joueur est comparé aux seuils de catégories définis à l'[article 10.0.03](#) du présent code.

Le joueur est définitivement affecté pour la saison qui s'ouvre à la catégorie dont les seuils encadrent son rang.

TITRE IV - CLASSEMENT NATIONAL

CHAPITRE 1 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU CLASSEMENT

Article 4.1.01 - Joueurs pouvant être classés

Ne peuvent être classés que les joueurs répondant aux conditions de l'article 1.4.5.1, paragraphe "compétitions individuelles", du règlement intérieur de la FFB, et ayant disputé au moins cinq matchs valides pour le classement.

Au 3-Bandes, seuls les joueurs ayant disputé au moins ~~vingt~~ quinze matchs au cours de la période de référence peuvent figurer dans les vingt-quatre joueurs en tête du classement.

Article 4.1.02 - Matchs valides pour le classement

Les matchs pris en compte pour le classement sont la totalité des matchs disputés depuis le premier jour du ~~dix-huitième~~ douzième mois précédant celui de la date de calcul dans le cadre des compétitions homologuées définies au [chapitre 2 du titre V](#) du présent code.

Article 4.1.03 - Spécialités et modes de jeu concernés

Un classement national est institué pour les spécialités et les modes de jeu suivants :

1. Partie Libre ;
2. Cadres 47/2, 42/2 et 38/2, fusionnés en un seul classement ;
3. Cadre 71/2;
4. 1-Bande ;
5. 3-Bandes.

CHAPITRE 2 - CALCUL DU CLASSEMENT

Article 4.2.01 - Périodicité du calcul

Le classement est calculé chaque jour sur le site de Gestion Sportive Carambole.

Article 4.2.02 - Fonction de répartition des taux de victoires

Une table statistique des taux de victoires en fonction de la différence de moyenne générale des adversaires (en valeur 3,10 m) est dressée sur la base des matchs disponibles au moment de l'instauration du classement national.

La fonction générale de répartition des taux de victoires est déduite de cette table.

Article 4.2.03 - Calcul du classement national

1. Calcul de la Moyenne de l'adversaire global (Mag)

La moyenne générale de l'adversaire global est calculée en valeur 3,10 m sur l'ensemble des adversaires du joueur à classer.

2. Calcul du Taux de victoire du joueur à classer (Tvs)

Le taux de victoire du joueur à classer est celui qu'il a réalisé sur l'ensemble des matchs pris en compte.

3. Calcul de la moyenne de classement

La moyenne de classement d'un joueur est la moyenne générale, observée pour l'ensemble des joueurs dans la table statistique de l'article 4.2.02 ci-dessus, nécessaire pour obtenir le taux de victoire Tvs contre des adversaires dont la moyenne est Mag .

Elle est obtenue par application de la fonction de répartition des taux de victoires avec les paramètres (*Mag*, *Tvs*). Elle ne peut s'écarter de plus de 15 % de la moyenne générale réelle du joueur à classer.

4. Calcul du ranking national

Le ranking national est obtenu par application d'un coefficient multiplicateur à la moyenne de classement. Ce coefficient est spécifique à chaque spécialité ou mode de jeu concerné.

5. Calcul du classement national

Les joueurs sont classés dans l'ordre décroissant de leur ranking.

Pour plus de détails, se reporter à l'[Annexe II](#).

Article 4.2.04 - Classement national de référence

Le classement de référence est calculé à la fin de chaque mois, de septembre à juillet. Le dernier classement publié sur le site fédéral est celui à prendre en compte.

En vertu des articles [5.1.06-5](#) et [6.1.06-10](#), la FFB ne peut être tenue responsable des matchs non saisis au moment du calcul du classement.

TITRE V - ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CHAPITRE 1 - COMMISSIONS ET RESPONSABLES SPORTIFS COMPÉTENTS

Section 1 - Commission nationale carambole

Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement

La commission nationale carambole (CNC) est composée selon l'article 3.5.3.2 du règlement intérieur de la FFB.

Toutes les demandes adressées à la CNC sont transmises au Secrétariat fédéral.

Article 5.1.02 - Rôle

En application de l'article 3.5.3.2 du règlement intérieur de la FFB, la CNC est chargée :

1. d'élaborer et de modifier le code sportif carambole : les modifications relevant d'un important changement d'orientation sont soumises à l'avis des commissions sportives des ligues ;
2. d'établir le calendrier fédéral des compétitions se déroulant au palier national et, pour celles ayant lieu en France, au palier international ; lorsque ces compétitions comportent un palier ligue, le calendrier mentionne les dates butoirs de clôture de ces paliers ;
3. d'assurer l'interprétation des règlements sportifs et de régler en dernier ressort les litiges s'y rapportant ; elle peut notamment faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée ; lorsqu'elles sont de portée générale, ses décisions sont publiées sur le site fédéral et s'il y a lieu, le dossier est transmis pour saisine à la commission de discipline concernée ;
4. de superviser le déroulement des compétitions inscrites à son calendrier ; en particulier, pour chaque compétition, elle désigne le responsable sportif et les organisateurs ;
5. d'établir la classification et les classements annuels des joueurs.

Section 2 - Commission sportive carambole de ligue

Article 5.1.03 - Composition et fonctionnement

Une commission sportive carambole de ligue (CSCL) est créée au sein de chaque ligue.

La liste et la fonction des membres de cette commission sont communiquées à la CNC à chaque renouvellement et publiées sur le site fédéral.

Article 5.1.04 - Circonscriptions territoriales

Les ligues sont des entités géographiques. Elles sont au nombre de quatorze :

1. Auvergne-Rhône-Alpes ;
2. Bourgogne-Franche-Comté ;
3. Bretagne ;
4. Centre Val de Loire ;
5. Corse ;
6. Grand Est ;
7. Hauts-de-France ;

8. Île-de-France ;
9. Méditerranée ;
10. Normandie ;
11. Nouvelle-Aquitaine ;
12. Occitanie ;
13. Pays de la Loire ;
14. DOM-TOM.

Article 5.1.05 - Rôle

La CSCL est chargée :

1. d'établir le calendrier des compétitions de la ligue ; ce calendrier comporte obligatoirement toutes les compétitions inscrites au calendrier fédéral pour lesquelles un palier ligue est prévu ; la CSCL peut librement y inscrire toute autre compétition qu'elle souhaite organiser, dans la limite des dates disponibles après insertion des compétitions obligatoires ;
2. d'élaborer et de modifier les règlements sportifs internes à la ligue dans les cas prévus par le présent code et en conformité avec lui ;
3. d'assurer l'interprétation des règlements sportifs à l'occasion des compétitions inscrites à son calendrier et de régler en premier ressort les litiges s'y rapportant ; elle peut notamment faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée, après avis conforme de la CNC ; ses décisions sont notifiées par écrit et peuvent faire l'objet d'un appel devant la CNC dans les quinze jours suivant la notification ;
4. de superviser le déroulement des compétitions inscrites à son calendrier ; en particulier, pour chaque compétition, elle désigne le responsable sportif et les organisateurs.

Section 3 - Responsables sportifs

Article 5.1.06 - Rôle des responsables sportifs

Les responsables sportifs désignés dans les sections précédentes ont pour rôle, dans le cadre des compétitions dont ils sont chargés :

1. d'assurer la liaison avec les clubs organisateurs désignés par les commissions concernées ;
2. de communiquer ou faire communiquer tous les renseignements concernant les compétitions, notamment :
 - adresse et numéro de téléphone du club organisateur,
 - nombre de billards prévus pour l'épreuve,
 - nom du responsable du club organisateur ;
3. de déterminer et convoquer les joueurs qualifiés et d'en adresser la liste au club organisateur ;
4. de pourvoir au remplacement des joueurs défaillants ou forfaits et d'informer la commission sportive compétente de ces événements ;
5. de publier les résultats :
 - en s'assurant, lorsque le mode de jeu concerné est soumis à l'obligation de publication des matchs sur un site internet, que la saisie a bien été effectuée ;
 - en transmettant dans les 48 heures à la commission sportive responsable du palier suivant toutes les informations nécessaires au déroulement de ce palier.

CHAPITRE 2 - COMPÉTITIONS HOMOLOGUÉES PAR LA FFB

Article 5.2.01 - Compétitions homologuées

1. Sont homologuées : Toutes les compétitions inscrites au calendrier d'une commission instituée par le [chapitre 1 du présent titre](#) sous réserve, pour les compétitions incluant des matchs aux jeux de séries ou au 3-Bandes, que ces matchs soient publiés sur les sites internet dédiés.
2. Sont homologuées toutes les compétitions inscrites au calendrier de l'UMB, et de la CEB auxquelles participent des joueurs licenciés FFB pouvant s'inscrire valablement à un palier d'un championnat de France individuel représentant la France ou un club français.

Article 5.2.02 - Effets de l'homologation

1. L'homologation d'un palier autorise les joueurs qualifiés à participer au palier suivant. À défaut, les joueurs qualifiés ne peuvent pas participer à ce titre.
2. Tous les matchs d'une compétition homologuée sont pris en compte pour le classement et la classification FFB. Les matchs d'une compétition non homologuée ne peuvent pas être pris en compte pour le classement et la classification FFB et à ce titre, ils ne peuvent pas être publiés sur les sites internet dédiés.

Article 5.2.03 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée

Les clubs formulent la demande d'attribution d'une compétition homologuée auprès de la commission sportive responsable du calendrier où elle est inscrite, selon la forme fixée par la commission ou le présent chapitre.

Article 5.2.04 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée au palier national

1. Envoi de la demande

Le club doit envoyer toute demande au secrétariat fédéral selon les conditions détaillées sur le bordereau de demande d'organisation.

2. Finales nationales

En cas de désistement du club demandeur, la CSCL ayant approuvé la demande est tenue de se substituer à lui pour en assurer l'organisation. À défaut, la CNC doit faire appel aux autres clubs qui avaient sollicité l'organisation de l'épreuve. Si l'un d'eux accepte cette organisation, il ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du club demandeur défaillant.

À l'exception de ceux cités au paragraphe précédent, tout club ou toute ligue se substituant à un club ou à une ligue défaillants peut demander à celui-ci ou celle-ci le remboursement des indemnités de déplacement et de séjour des joueurs et arbitres officiellement convoqués par la FFB suivant le barème prévu par le comité directeur.

3. Tournois, barrages et autres compétitions de palier national

La demande d'organisation doit être envoyée avant le ~~31 mai~~ 15 juillet de la saison précédente.

La CNC propose une liste de dates possibles qui sont communiquées aux CSCL au plus tard le ~~15 avril~~ 31 mai.

Article 5.2.05 - Demande d'attribution d'une compétition homologuée au palier international

Le dossier doit comprendre :

- un courrier de motivation du président de l'organisme demandeur ;
- le budget prévisionnel de la compétition.

Tous les renseignements concernant le cahier des charges de la manifestation et les conditions financières sont disponibles auprès de la CNC.

Si l'attribution du championnat est accordée par la CNC, la FFB demande à l'organisateur le règlement par chèque des droits d'organisation avant d'effectuer les démarches officielles auprès de l'organisme international concerné.

Article 5.2.06 – Saison sportive

La saison sportive démarre le 1^{er} septembre et se termine le 15 juillet. Si des compétitions internationales ont lieu entre le 16 juillet et le 31 août, leurs résultats seront enregistrés dans le site de Gestion Sportive Carambole en tant que résultats de la saison suivante. Ces résultats ne seront donc pris en compte que pour le premier CNR de la saison suivante qui est arrêté le 30 septembre.

TITRE VI - RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES COMPÉTITIONS

CHAPITRE 1 - ARBITRAGE ET DISCIPLINE

Article 6.1.01 - Arbitrage des matchs

Les matchs des compétitions décrites au présent code sont arbitrés.

Le règlement particulier de chaque compétition peut autoriser :

- l'inter-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par un adversaire hormis celui du match en cours ;
- l'auto-arbitrage, si l'ensemble des joueurs concernés donnent leur accord, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.

Article 6.1.02 - Règles d'arbitrage

Les règles d'arbitrage sont les règles que l'arbitre doit observer pour faire appliquer au cours des matchs les dispositions du présent code.

Conformément aux dispositions de l'article 3.5.2.3 du règlement intérieur de la FFB, la commission des juges et arbitres est chargée, en liaison avec la CNC, de rédiger ces règles et de les insérer dans le code de l'arbitrage.

Article 6.1.03 - Rôle de l'arbitre

Le rôle de l'arbitre est de valider les points réalisés par les joueurs et de veiller au bon déroulement du match. Il est en outre le seul autorisé à replacer les billes pendant le match lorsque c'est nécessaire.

Article 6.1.04 - Forfait et abandon

A. Forfait

Le joueur ou l'équipe dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation est déclaré forfait

B. Déclaration du forfait

- Dans le délai prévu
Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur sept jours au moins avant le début des épreuves (14 jours pour les compétitions par équipes), ou, si le règlement de la compétition prévoit un délai spécifique, dans le délai prévu.
- Hors du délai prévu
Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, se référer au [Titre II/Chapitre 1/Section 4](#) pour les éventuelles sanctions automatiques.

C. Abandon

Sont déclarés en abandon de compétition :

- le joueur qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les matchs suivants ;
- l'équipe qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les rencontres suivantes.

Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant partie de la même compétition.

Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle et le classement

Se référer au [Titre II/Chapitre 1/Section 4](#) pour les éventuelles sanctions automatiques.

D. Conséquences

Un joueur ou une équipe forfait est remplacé(e) dans la mesure du possible par le premier joueur ou la première équipe non qualifié(e).

Un joueur ou une équipe en abandon de compétition n'est jamais remplacé(e) si le palier a déjà commencé.

Article 6.1.05 - Tenue sportive

Les dispositions relatives à la tenue vestimentaire des joueurs et joueuses de billard sont définies dans l'[Annexe IV](#) au présent Code sportif consacrée aux règles de tenue.

Tout participant est tenu de s'y conformer selon les modalités propres à la discipline concernée.

~~A. Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu~~

- ~~— Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon.~~
- ~~Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs.~~
- ~~— Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.~~
- ~~— Chaussures fermées~~

~~B. Autres éléments sur la tenue sportive~~

~~L'écusson ou le logo du club et/ou des armoiries de la ville doivent être placé sur la poitrine, à gauche, côté cœur.~~

~~D. Dispositions diverses~~

~~L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.~~

~~C. Publicité~~

~~La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives. Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.~~

~~La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps.~~

~~L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.~~

~~Dans le cas d'une compétition par équipes, la tenue sportive (polo, pantalons, chaussures) doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.~~

~~**Polo identique pour tous les joueurs , pantalons de même couleur et chaussures de même couleur pour les joueurs de l'équipe**~~

~~Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus, ou considérée comme offensante.~~

Article 6.1.06 - Directeur de jeu

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur.

Le directeur de jeu a pour attributions :

1. d'appliquer et de faire appliquer le présent code ;
2. de faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle ;
3. de vérifier le bon état et la propreté du matériel ;
4. de vérifier la régularité de la licence des joueurs ;

5. de vérifier la tenue des joueurs ;
6. d'organiser les tours de jeu (joueurs, arbitres, marqueurs) ;
7. de veiller à l'affichage des horaires et des résultats provisoires ;
8. de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
9. de veiller à la signature des joueurs sur la feuille récapitulative des résultats et/ou sur les feuilles de marque (les feuilles doivent être gardées par le club organisateur durant toute la saison sportive en cours) ;
10. de saisir les matchs sur les sites dédiés et d'établir le classement final ;
11. le cas échéant, d'adresser au responsable sportif de l'épreuve un rapport circonstancié sur tout incident pouvant entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur ou d'une équipe.

Article 6.1.07 - Début et fin des compétitions

Les finales des compétitions nationales débutent dès l'heure de convocation des participants et se terminent après la proclamation de clôture du championnat par le délégué fédéral.

Les participants qui accèdent au podium ne peuvent pas quitter la compétition avant la proclamation de clôture du délégué fédéral ou avant d'y avoir été autorisé par le directeur de Jeu.

Les autres participants sont autorisés à quitter la compétition après leur élimination et en ayant averti le directeur de jeu.

Article 6.1.08 - Lutte contre l'abus d'alcool

Les compétitions peuvent faire l'objet de contrôle d'alcoolémie auprès des joueurs. La procédure est décrite dans le règlement Intérieur de la FFB à compter de l'assemblée générale de 2020.

En cas de dépassement de la limite autorisée, la personne contrôlée est exclue de la compétition

Tout refus de se soumettre au contrôle est considéré comme un dépassement de la limite.

CHAPITRE 2 - FORMULES SPORTIVES

Section 1 - Définitions

Article 6.2.01 - Participant

Dans ce chapitre, le terme "participant" désigne soit un joueur, dans le cas d'une compétition individuelle, soit une équipe, dans le cas d'une compétition par équipes.

Article 6.2.02 - Match et rencontre

Un match oppose deux joueurs.

Une rencontre oppose deux équipes.

Article 6.2.03 - Phase

Ensemble de matchs ou de rencontres aboutissant à l'élimination d'un ou plusieurs participants.

Article 6.2.04 - Tour de jeu et séance

Un tour de jeu est une subdivision de phase dans laquelle tous les participants, sauf les exempts, ont disputé un match ou une rencontre.

Une séance est une subdivision de phase dans laquelle tous les billards disponibles sont occupés pour un match.

Chaque match est affecté à un billard, les participants en sont informés avant la première séance.

Article 6.2.05 - Points de rencontre, de match et de set

0 point en cas de défaite.

1 point en cas d'égalité.

2 points en cas de victoire, ou d'égalité en une seule reprise pour les matchs.

Article 6.2.06 - Répartition des participants par la méthode du serpent

Les participants sont répartis entre les poules ou les matchs cibles selon leur rang d'arrivée de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	...	Poule c-1	Poule c
Part. 1	Part. 2	...	Part. c-1	Part. c
Part. 2c	Part. 2c-1	...	Part. c+2	Part. c+1
Part. 2c+1	Part. 2c+2	...	...	...

Section 2 - Phase par poules

Article 6.2.07 - Principe

Chaque participant rencontre tous les autres participants de la poule au moins une fois, et le même nombre de fois.

Article 6.2.08 - Répartition des participants entre les poules

Sauf dispositions particulières, les participants sont répartis dans les poules par la méthode du serpent appliquée à l'ordre d'arrivée.

Les joueurs non classifiés sont départagés en dernier critère par tirage au sort.

Article 6.2.09 - Mécanisme des tours de jeu et séances dans chaque poule

1. Poule de 2

Matchs aller et retour

2. Poule de 3

Ordre des matchs :

Match1	Match 2	Match 3
2 / 3	1 / perdant (*) match 1	1 / gagnant (*) match 1

Ordre des matchs (avec deux qualifiés au palier suivant) :

Match1	Match 2	Match 3
2 / 3	1 / gagnant (*) match 1	1 / perdant (*) match 1

3. Poule de 4

Ordre des matchs :

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6
2 / 3	1 / 4	Perdants (*) matchs 1 et 2	Gagnants (*) matchs 1 et 2	Match restant du participant 4	Match restant du participant 1

Sur deux tables :

1	2	1	2	1	2
2 / 3	1 / 4	Gagnants (*) matchs 1 et 2	Perdants (*) matchs 1 et 2	Match restant du participant 1	Match restant du participant 4

(*) en cas d'égalité au match précédent, les critères de détermination du gagnant sont : meilleure série, puis rang d'arrivée

4. Poule de 5

Ordre des matchs :

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6	Match 7	Match 8	Match 9	Match 10
3 / 4	2 / 5	2 / 3	1 / 5	3 / 5	1 / 4	2 / 4	1 / 3	4 / 5	1 / 2

Sur deux tables :

1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
2 / 5	3 / 4	2 / 3	1 / 5	1 / 4	3 / 5	1 / 3	2 / 4	4 / 5	1 / 2

5. Poule de 6

Ordre des matchs :

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6	Match 7	Match 8
3 / 4	2 / 5	1 / 6	4 / 6	2 / 3	1 / 5	3 / 5	2 / 6
Match 9	Match 10	Match 11	Match 12	Match 13	Match 14	Match 15	
1 / 4	5 / 6	2 / 4	1 / 3	4 / 5	3 / 6	1 / 2	

Sur deux tables :

1	2	1	2	1	2	1	2
1 / 6	2 / 5	3 / 4	1 / 5	2 / 3	4 / 6	1 / 4	3 / 5
1	2	1	2	1	2	1	
2 / 6	1 / 3	5 / 6	2 / 4	4 / 5	3 / 6	1 / 2	

Sur trois tables :

1	2	3	1	2	3	1	2	3
1 / 6	2 / 5	3 / 4	2 / 3	4 / 6	1 / 5	1 / 4	3 / 5	2 / 6
1	2	3	1	2	3			
5 / 6	1 / 3	2 / 4	4 / 5	1 / 2	3 / 6			

6. Poule de 7

Ordre des matchs :

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6	Match 7	Match 8
4 / 5	3 / 6	2 / 7	3 / 4	2 / 5	1 / 7	5 / 7	2 / 3
Match 9	Match 10	Match 11	Match 12	Match 13	Match 14	Match 15	Match 16
1 / 6	4 / 6	3 / 7	1 / 5	3 / 5	2 / 6	1 / 4	6 / 7
Match 17	Match 18	Match 19	Match 20	Match 21			
2 / 4	1 / 3	5 / 6	4 / 7	1 / 2			

Sur deux tables :

1	2	1	2	1	2	1	2
2 / 7	3 / 6	4 / 5	1 / 7	3 / 4	2 / 5	5 / 7	1 / 6
1	2	1	2	1	2	1	2
4 / 6	2 / 3	3 / 7	1 / 5	2 / 6	3 / 5	1 / 4	6 / 7
1	2	1	2	1			
1 / 3	2 / 4	5 / 6	4 / 7	1 / 2			

Sur trois tables :

1	2	3	1	2	3	1	2	3
4 / 5	2 / 7	3 / 6	2 / 5	1 / 7	3 / 4	1 / 6	5 / 7	2 / 3
1	2	3	1	2	3	1	2	3
3 / 7	4 / 6	1 / 5	2 / 6	3 / 5	1 / 4	1 / 3	2 / 4	6 / 7
1	2	3						
4 / 7	1 / 2	5 / 6						

7. Poule de 8

Ordre des matchs :

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6	Match 7	Match 8
4 / 5	3 / 6	2 / 7	1 / 8	6 / 8	3 / 4	2 / 5	1 / 7
Match 9	Match 10	Match 11	Match 12	Match 13	Match 14	Match 15	Match 16
5 / 7	4 / 8	2 / 3	1 / 6	4 / 6	3 / 7	2 / 8	1 / 5
Match 17	Match 18	Match 19	Match 20	Match 21	Match 22	Match 23	Match 24
7 / 8	3 / 5	2 / 6	1 / 4	6 / 7	5 / 8	2 / 4	1 / 3
Match 25	Match 26	Match 27	Match 28				
5 / 6	4 / 7	3 / 8	1 / 2				

Sur deux tables :

1	2	1	2	1	2	1	2
3 / 6	4 / 5	1 / 8	2 / 7	6 / 8	3 / 4	2 / 5	1 / 7
1	2	1	2	1	2	1	2
4 / 8	5 / 7	2 / 3	1 / 6	3 / 7	4 / 6	1 / 5	2 / 8
1	2	1	2	1	2	1	2
3 / 5	7 / 8	1 / 4	2 / 6	6 / 7	5 / 8	2 / 4	1 / 3
1	2	1	2				
4 / 7	5 / 6	1 / 2	3 / 8				

Sur trois tables :

1	2	3	1	2	3	1	2	3	
4 / 5	2 / 7	3 / 6	3 / 4	1 / 8	2 / 5	6 / 8	2 / 3	1 / 7	
1	2	3	1	2	3	1	2	3	
5 / 7	1 / 6	4 / 8	2 / 8	4 / 6	3 / 7	1 / 5	7 / 8	2 / 6	
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1
6 / 7	3 / 5	1 / 4	1 / 3	2 / 4	5 / 8	4 / 7	5 / 6	3 / 8	1 / 2

Sur quatre tables :

1	2	3	4	1	2	3	3
4 / 5	3 / 6	1 / 8	2 / 7	3 / 4	1 / 7	2 / 5	6 / 8
1	2	3	4	1	2	3	4
1 / 6	4 / 8	5 / 7	2 / 3	3 / 7	2 / 8	4 / 6	1 / 5
1	2	3	4	1	2	3	4
2 / 6	3 / 5	1 / 4	7 / 8	5 / 8	1 / 3	6 / 7	2 / 4
1	2	3	4				
1 / 2	5 / 6	3 / 8	4 / 7				

Premier tour de jeu

Le premier tour de jeu est déterminé par application de la règle du serpent à l'ensemble des participants selon leur rang d'arrivée :

1	2	3	...	n/2
N	n-1	n-2	...	n/2+1

Si le nombre de participants est impair, un participant fictif est ajouté après le dernier rang d'arrivée et les adversaires désignés dans les tableaux pour ce participant fictif sont alors exempts du tour de jeu concerné.

Tours de jeu suivants

Chaque tour de jeu suivant est déterminé par permutation circulaire du tableau du tour précédent dans le sens horaire, en maintenant fixe le participant n° 1.

1	N	2	...	n/2-1
n-1	n-2	n-3	...	n/2

8. Séances

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de matchs ou de rencontres d'un tour de jeu, ceux-ci sont disputés dans l'ordre du tableau des tours de jeu.

Le directeur de jeu peut modifier l'ordre des matchs ou des rencontres pour ménager une finale ou en raison de contraintes de diffusion audiovisuelle.

9. Joueurs d'un même club

Pour toutes les poules, tous les joueurs d'un même club sont opposés les uns aux autres aux premiers tours de jeu.

Article 6.2.10 - Classement dans une phase disputée par poules pour les jeux à séries ininterrompues (JDS et 3 bandes)

A. Critère d'attribution des points de rencontre pour une compétition par équipes

Nombre de points de matchs.

B. Critères de classement des participants d'une poule

1. Nombre de points de rencontres s'il y a lieu.
2. Nombre de points de matchs.
- 3a. Si les matchs sont dans une seule spécialité : moyenne générale ([article 3.2.01-4](#)).
- 3b. Si les matchs sont en plusieurs spécialités : somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match.
4. Meilleure moyenne particulière ([article 3.2.01-5](#)).
5. Meilleure série.
6. Résultat de la rencontre ou du match direct.
7. Tirage au sort.

C. Critères de classement des participants de la phase

1. Rang dans la poule d'origine.

En cas de forfait d'une équipe à l'issue des phases éliminatoires, le classement de la poule concernée se fera sans l'équipe forfait (mais les matchs seront conservés pour la classification/classement)

2. Si les poules de la phase comportent le même nombre de participants :
 - a. S'il y a lieu, nombre de points de rencontres obtenus dans la poule d'origine ;
 - b. Nombre de points de matchs obtenus dans la poule d'origine
3. Critères à partir du B-3a du présent article appliqués à tous les matchs joués dans la poule d'origine.

Article 6.2.11 - Classement dans une phase disputée par poules pour les jeux avec quilles

Par dérogation à l'[article 6.2.05](#), le vainqueur d'un match se voit attribuer, en points de sets, le nombre de sets maximum possible diminué du nombre de sets perdus. Le perdant d'un match obtient, en points de sets, le nombre de sets gagnés.

A. Compétition par équipes

A1. Critère d'attribution des points de rencontre

Nombre de points de matchs.

A2. Critères de classement d'une poule

1. Nombre de points de rencontres.
- 2a. Si égalité de points de rencontres entre deux équipes :
 - i) résultat de la rencontre directe.
- 2b. Si égalité de points de rencontres entre plus de deux équipes :
 - i) Points de match
 - ii) Moyenne générale

A3. Critères de classement des équipes de la phase

Si toutes les poules de la phase ont le même nombre d'équipes :

1. rang dans la poule d'origine ;
2. points de rencontres obtenus dans la poule d'origine ;
3. points de matchs obtenus dans la poule d'origine ;
4. moyenne générale ;
5. ordre d'arrivée des équipes dans la phase.

Si une ou plusieurs poules ont une équipe de moins que les autres, on modifie de la façon suivante les points de rencontres et points de matchs de chaque équipe des poules concernées avant de faire le classement de la phase (les points faits et subis ne sont pas modifiés) :

	Ajout de Points de Rencontres	Nb de Points de Matchs subis en moyenne	Ajout de Points de Matchs
Equipe de 3 joueurs	2	<2	6
		>=2	4
Equipe de 4 joueurs	2	<2	10
		>=2 et < 4	8
		>=4	6

B. Compétition individuelle

B1. Critères de classement des participants d'une poule

1. Nombre de points de matchs.
- 2a. Si égalité entre deux joueurs :
 - i) résultat de du match direct.
- 2b. Si égalité entre plus de deux joueurs :
 - i) Points de sets ;
 - ii) Moyenne générale ;
 - iii) Ordre d'arrivée des joueurs dans la poule.

B2. Critères de classement des participants de la phase

1. Rang dans la poule d'origine.
2. Points de matchs obtenus dans la poule d'origine
3. Points de sets obtenus dans la poule d'origine.
4. Moyenne générale.
5. Ordre d'arrivée des joueurs dans la phase.

Si une ou plusieurs poules ont un joueur de moins que les autres (à l'exception d'une poule de 2), on modifie de la façon suivante les points de matchs et points de sets de chaque joueur des poules concernées avant de faire le classement de la phase (les points faits et subis ne sont pas modifiés) :

	Ajout de Points de Matchs	Nb de Sets perdus en moyenne	Ajout de Points de Sets
Matches sur 1 set	2		1
Matches sur 2 sets gagnants	2	<1 ≥1	3 2
Matches sur 3 sets gagnants	2	<1 ≥1 et <1,5 ≥1,5	5 4 3

Article 6.2.12 - Classement dans une phase disputée par poules pour l'Artistique

A. Critère d'attribution des points de rencontre pour une compétition par équipes

Nombre de points de sets.

B. Critères de classement des participants d'une poule

1. Nombre de points de rencontres s'il y a lieu.
2. Nombre de points de matchs s'il y a lieu.
3. Nombre de points de sets s'il y a lieu.
4. Pourcentage des points de figures obtenus rapportés au score maximum possible.
5. Tirage au sort.

C. Critères de classement des participants de la phase

1. Rang dans la poule d'origine.
2. Critères à partir de B-2 du présent article.

Section 3 - Phase par élimination directe

Article 6.2.13 - Principe

Chaque participant rencontre un seul adversaire à chaque phase, il ne peut pas y avoir de match nul.

Article 6.2.14 - Répartition des participants entre les tableaux

Les matchs ou rencontres sont déterminés par répartition des participants selon la méthode du serpent appliquée :

- à la première phase, sur leur rang d'arrivée ; chaque match ou rencontre est numéroté à partir de 1 dans l'ordre des meilleures têtes de séries ;
- aux phases suivantes, sur le rang du match ou de la rencontre dont ils sont issus ; les matchs ou rencontres de cette phase sont numérotés à partir du dernier numéro employé dans la phase précédente, dans l'ordre du meilleur rang de match dont ils sont issus.

Article 6.2.15 - Prolongations

En cas d'égalité à l'issue d'une phase par élimination directe **en compétition individuelle ou par équipes avec plusieurs spécialités**, les participants sont départagés grâce à une prolongation organisée comme suit.

Jeux à séries ininterrompues

- L'ordre des joueurs est le même que celui du match ; le joueur A débute la prolongation sur le point de départ.
- Une seule reprise.
- Le joueur B a la reprise sur le point de départ.
- La distance est limitée à 10 % de la distance normale de la catégorie aux jeux de séries, et non limitée pour le 3-Bandes.
- **En équipe si plusieurs spécialités : le total des points de matchs de l'équipe lors de la prolongation détermine le vainqueur.**
- En cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Les points et reprises réalisés pendant une prolongation ne sont pas pris en compte pour le calcul des moyennes. Le vainqueur de la prolongation est crédité de 2 points de match, le perdant de 0 point.

5-Quilles

- Un penalty est un tir "bille libre" ([article 2.3.11](#)) effectué avec la bille de l'adversaire placée sur la mouche de départ ; la bille rouge n'est pas placée sur le billard.
- Les quatre joueurs interviennent dans le même ordre que celui du relais.
- Les deux premiers tireurs effectuent un tirage à la bande pour déterminer l'équipe qui va tirer la première. Le gagnant du tirage peut choisir de commencer ou laisser la place à l'équipe adverse.
- Tous les tirs sont effectués avec la bille blanche.
- À chaque tir on comptabilise les points réalisés ; si le tireur abat des quilles avec sa propre bille, tous les points sont crédités à l'équipe adverse. De même, si le tireur commet une faute, les 2 points de faute sont crédités à l'équipe adverse.
- À la fin des quatre tirs, l'équipe qui a marqué plus de points est déclarée vainqueur.
- La séance de penalties s'arrête dès que l'équipe qui doit tirer ne peut plus rattraper son retard.
- En cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Article 6.2.16 - Mécanisme des tours de jeu et séances dans chaque phase successive

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de matchs ou de rencontres d'une phase, les matchs sont disputés dans l'ordre inverse des rangs de match ou de rencontre définis à l'[article 6.2.09](#).

Article 6.2.17 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour les jeux à séries ininterrompues

A. Critères d'attribution des points de rencontre pour une compétition par équipes

1. Cas de match ou rencontre unique

1. Nombre de points de matchs.
2. Si les matchs de la rencontre sont dans une seule spécialité : moyenne générale.
3. **Si les matchs des rencontres sont dans plusieurs spécialités :** Prolongation pour chacun des matchs de la rencontre selon les modalités de l'[article 6.2.15](#).

2. Cas de matchs ou rencontres aller et retour

1. Nombre de points de rencontres, attribués pour chaque rencontre selon les critères A-1-1 et A-1-2 du présent article.
2. Nombre de points de matchs.
3. Si les matchs des rencontres sont dans une seule spécialité : moyenne générale sur les deux rencontres.
4. **Si les matchs des rencontres sont dans plusieurs spécialités :** Prolongation pour chacun des matchs de la 2ème rencontre retour selon les modalités de l'[article 6.2.15](#).

B. Critères de classement des participants

1. S'il y a lieu, points de rencontres acquis dans cette phase.
2. Points de matchs acquis dans cette phase, sans tenir compte des victoires par forfait.
- 3a. Si les matchs sont dans une seule spécialité : moyenne générale de la phase.
- 3b. Si les matchs sont en plusieurs spécialités : somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match.
4. Meilleure moyenne particulière ([article 3.2.01-5](#)).
5. Meilleure série.
6. Résultat de la rencontre ou du match direct.
7. Tirage au sort.

Article 6.2.18 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour les jeux avec quilles

A. Critères d'attribution des points de rencontre pour une compétition par équipes

1. Cas de match ou rencontre unique

- a. Nombre de points de matchs.
- b. Prolongation selon les modalités de l'[article 6.2.15](#).

2. Cas de matchs ou rencontres aller et retour

- a. Nombre de points de rencontres, attribués pour chaque rencontre selon les critères A-1-a et A-1-b du présent article.
- b. Nombre de points de matchs.
- c. Prolongation selon les modalités de l'[article 6.2.15](#).

B. Critères de classement des participants

1. S'il y a lieu, points de rencontres acquis dans cette phase.
2. Points de matchs acquis dans cette phase, sans tenir compte des victoires par forfait.
3. Moyenne générale.
4. Moyenne particulière.

Article 6.2.19 - Classement dans une phase disputée par élimination directe pour l'Artistique

A. Critères d'attribution des points de rencontres pour une compétition par équipes

1. Match ou rencontre unique

- a. Nombre de points de matchs.
- b. Pourcentage des points de figures obtenus rapportés au score maximum possible.
- c. Plus petit nombre d'essais réalisés.
- d. Nombre de figures réussies.
- e. Nombre de figures réussies affectées du coefficient 10, puis du coefficient 9, et ainsi de suite.

- f. Nombre de réussites au 1^{er} essai, puis au 2^{ème} essai pour les figures dans l'ordre du critère précédent.

2. Matches ou rencontres aller et retour

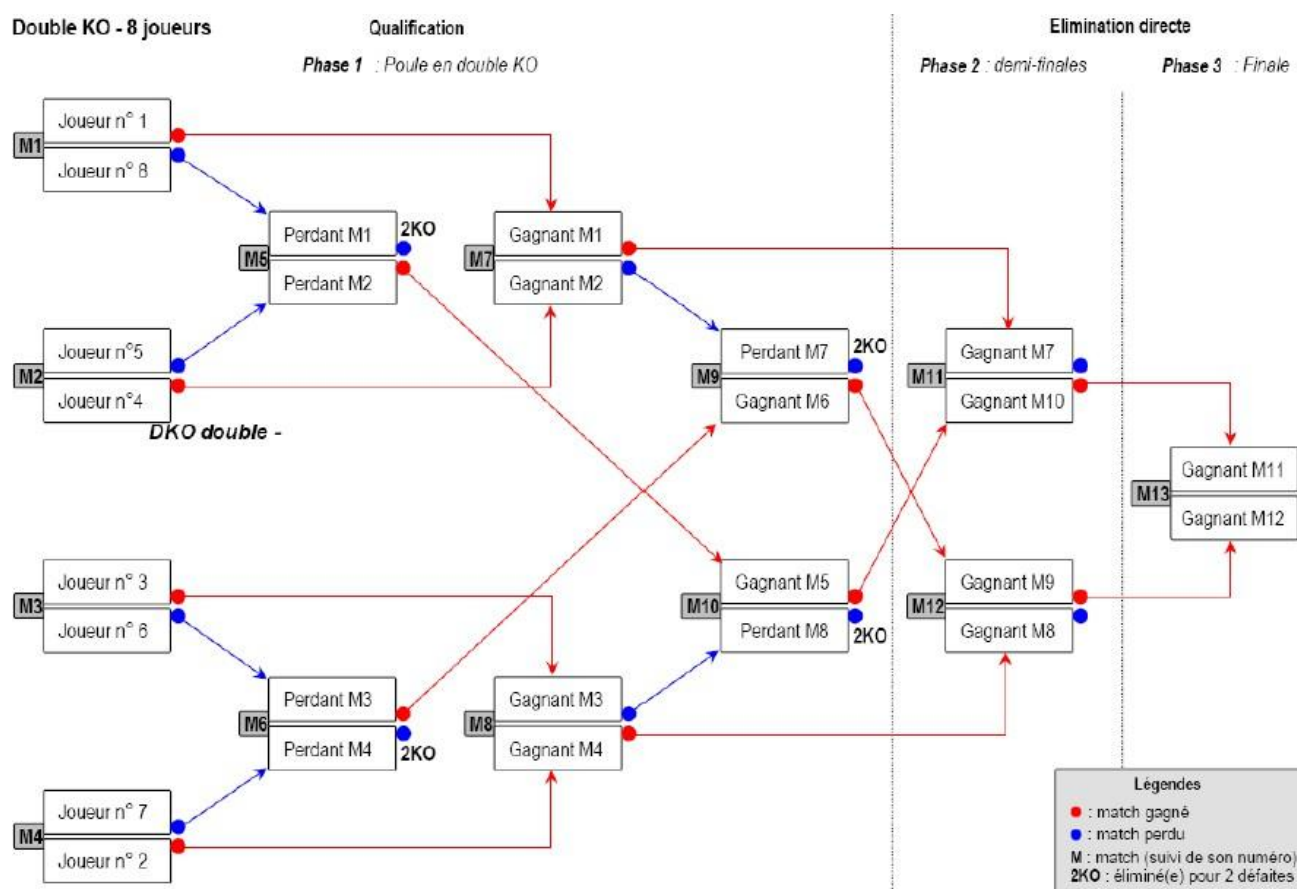
- a. S'il y a lieu, nombre de points de rencontres, attribués pour chaque rencontre selon les critères A-1 du présent article.
- b. Nombre de points de matchs.
- c. Critères A-1 du présent article.

B. Critères de classement des participants

- 1. S'il y a lieu, points de rencontres acquis dans cette phase.
- 2. Points de matchs acquis dans cette phase, sans tenir compte des victoires par forfait.
- 3. Critères A-1 du présent article.

Section 4 - Double KO

Article 6.2.20 - Double KO à 8 joueurs



MATCH	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU			
			2 BILLARDS	3 BILLARDS	4 BILLARDS	
1	JOUEUR 1	JOUEUR 8	10 h 00	13 h 30	14 h 00	SAMEDI
2	JOUEUR 5	JOUEUR 4	10 h 00	13 h 30	14 h 00	
3	JOUEUR 3	JOUEUR 5	14 h 00	13 h 30	14 h 00	
4	JOUEUR 7	JOUEUR 2	14 h 00	15 h 30	14 h 00	
5	PERDANT MATCH 1	PERDANT MATCH 2	16 h 00	15 h 30	16 h 00	
6	PERDANT MATCH 3	PERDANT MATCH 4	16 h 00	17 h 30	16 h 00	
7	VAINQUEUR MATCH 1	VAINQUEUR MATCH 2	18 h 00	17 h 30	16 h 00	
8	VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 4	18 h 00	17 h 30	16 h 00	
9	VAINQUEUR MATCH 5	PERDANT MATCH 8	20 h 00	19 h 30	18 h 00	
10	VAINQUEUR MATCH 6	PERDANT MATCH 7	20 h 00	19 h 30	18 h 00	
11	VAINQUEUR MATCH 7	VAINQUEUR MATCH 10	10 h 00	10 h 00	10 h 00	DIMANCHE
12	VAINQUEUR MATCH 9	VAINQUEUR MATCH 8	10 h 00	10 h 00	10 h 00	
13	VAINQUEUR MATCH 11	VAINQUEUR MATCH 12	14 h 00	14 h 00	14 h 00	

Le classement général est établi selon les critères suivants :

1. Phase la plus élevée atteinte ;
2. Critères énumérés aux articles [6.2.17](#), [6.2.18](#) ou [6.2.19](#) selon le mode de jeu.

Article 6.2.21 - Double KO double à 16 joueurs

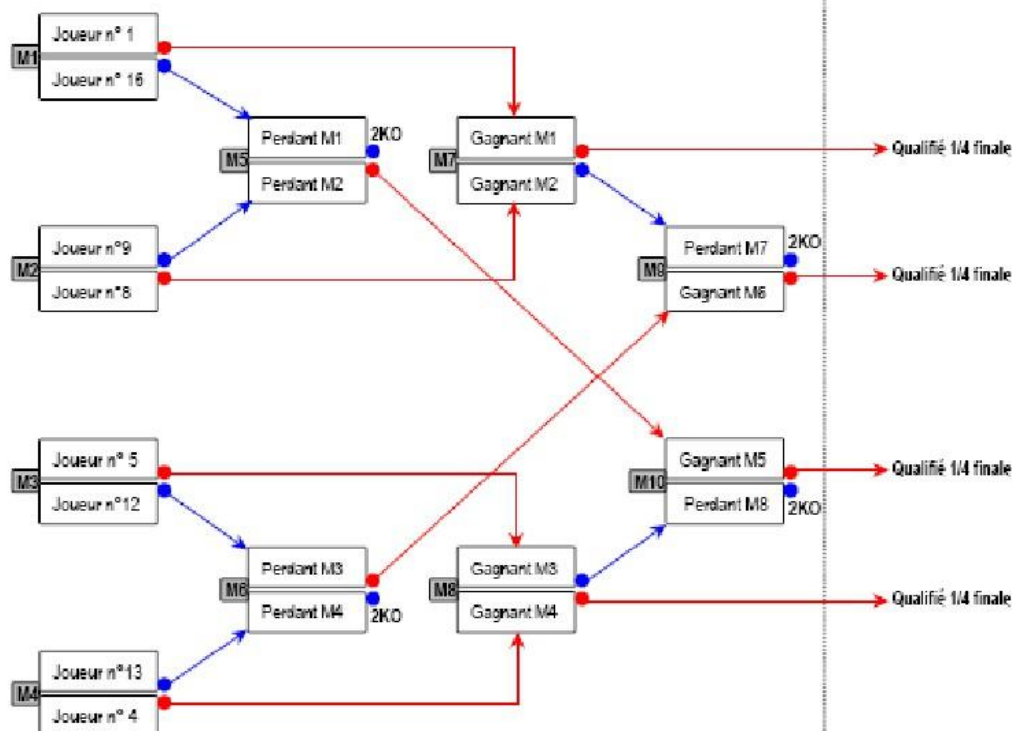
Le double KO double est disputé à 16 joueurs, répartis en deux groupes selon la méthode du serpent. Chaque groupe dispute une phase de qualification selon les dispositions de l'[article 6.2.20](#).

Le classement général à l'issue des phases de qualification est établi pour les 16 joueurs selon les critères énumérés à l'[article 6.2.20](#).

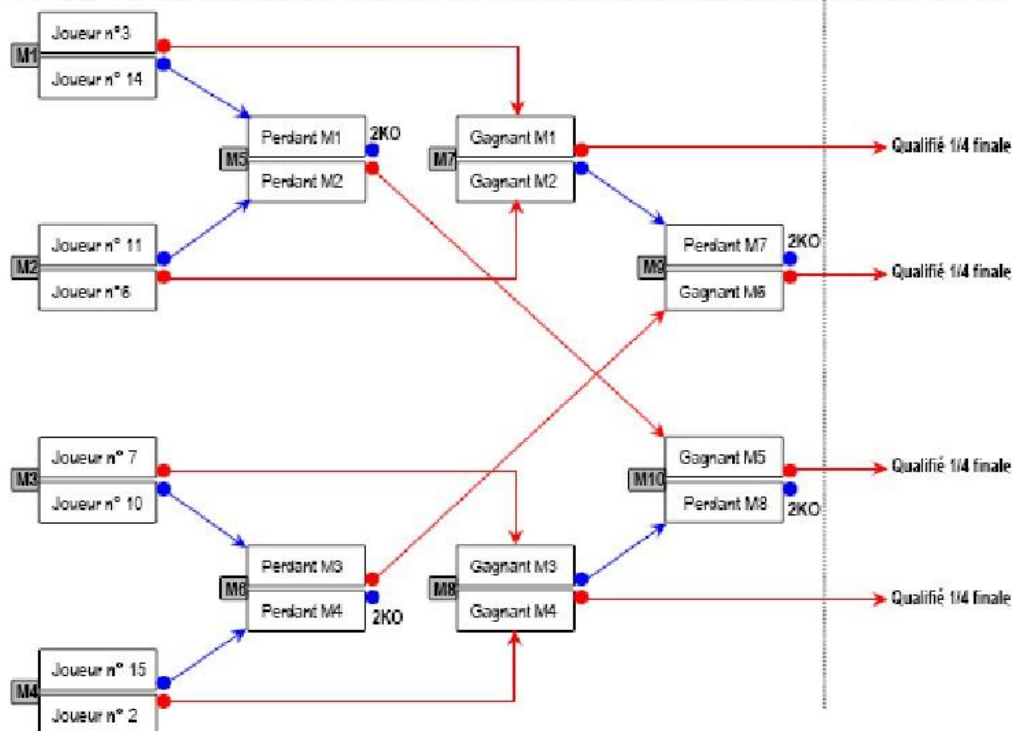
MATCH	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU			
			2 BILLARDS	3 BILLARDS	4 BILLARDS	
1	JOUEUR 1	JOUEUR 16	8 h 00	9 h 00	11 h 00	SAMEDI
2	JOUEUR 9	JOUEUR 8	8 h 00	9 h 00	11 h 00	
3	JOUEUR 5	JOUEUR 12	9 h 45	9 h 00	11 h 00	
4	JOUEUR 13	JOUEUR 4	9 h 45	10 h 45	11 h 00	
5	JOUEUR 3	JOUEUR 14	11 h 30	10 h 45	13 h 45	
6	JOUEUR 11	JOUEUR 6	11 h 30	10 h 45	13 h 45	
7	JOUEUR 7	JOUEUR 10	13 h 15	12 h 30	13 h 45	
8	JOUEUR 15	JOUEUR 2	13 h 15	12 h 30	13 h 45	
9	PERDANT MATCH 1	PERDANT MATCH 2	15 h 00	12 h 30	15 h 30	
10	PERDANT MATCH 3	PERDANT MATCH 4	15 h 00	14 h 15	15 h 30	
11	PERDANT MATCH 5	PERDANT MATCH 6	16 h 45	14 h 15	15 h 30	
12	PERDANT MATCH 7	PERDANT MATCH 8	16 h 45	14 h 15	15 h 30	
13	VAINQUEUR MATCH 1	VAINQUEUR MATCH 2	18 h 30	16 h 00	17 h 15	
14	VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 4	18 h 30	16 h 00	17 h 15	
15	VAINQUEUR MATCH 5	VAINQUEUR MATCH 6	20 h 15	16 h 00	17 h 15	
16	VAINQUEUR MATCH 7	VAINQUEUR MATCH 8	20 h 15	17 h 45	17 h 15	
17	PERDANT MATCH 13	VAINQUEUR MATCH 10	22 h 00	17 h 45	19 h 00	
18	VAINQUEUR MATCH 9	PERDANT MATCH 14	22 h 00	17 h 45	19 h 00	
19	PERDANT MATCH 15	VAINQUEUR MATCH 12	8 h 00	19 h 30	19 h 00	
20	VAINQUEUR MATCH 11	PERDANT MATCH 16	8 h 00	19 h 30	19 h 00	
21	JOUEUR RECLASSÉ 1	JOUEUR RECLASSÉ 8	10 h 00	9 h 00	10 h 00	DIMANCH E
22	JOUEUR RECLASSÉ 5	JOUEUR RECLASSÉ 4	10 h 00	9 h 00	10 h 00	
23	JOUEUR RECLASSÉ 3	JOUEUR RECLASSÉ 6	12 h 00	11 h 00	10 h 00	
24	JOUEUR RECLASSÉ 7	JOUEUR RECLASSÉ 2	12 h 00	11 h 00	10 h 00	
25	VAINQUEUR MATCH 21	VAINQUEUR MATCH 22	14 h 00	13 h 30	13 h 30	
26	VAINQUEUR MATCH 23	VAINQUEUR MATCH 24	14 h 00	13 h 30	13 h 30	
28	VAINQUEUR MATCH 26	VAINQUEUR MATCH 27	16 h 00	15 h 30	15 h 30	

DKO double - 16 joueurs

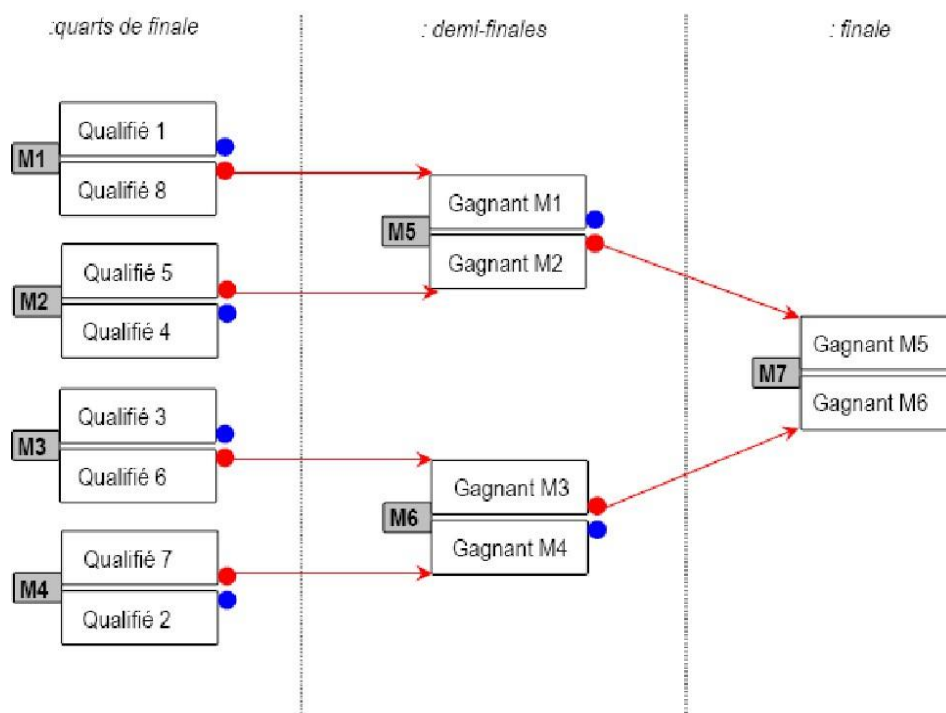
GRUPE A



GRUPE B



Elimination directe



Les huit premiers dans l'ordre de ce classement disputent ensuite les phases par élimination directe à partir des quarts de finale dans les conditions définies à la [section 3 du présent chapitre](#).

Le rang d'arrivée pris en compte en application des articles [6.2.17](#), [6.2.18](#) ou [6.2.19](#) selon le mode de jeu, est le classement général à l'issue des phases de qualification.

Section 5 - Plusieurs phases successives

Article 6.2.22 - 8 joueurs en deux poules de 4

Les joueurs sont répartis en deux poules de quatre joueurs, selon les dispositions de l'[article 6.2.08](#).

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés en phase par élimination directe. Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#). Ces horaires peuvent être adaptés en accord avec le chargé de gestion sportive et le club organisateur.

MATCH H	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU			
			2 BILLARDS	3 BILLARDS	4 BILLARDS	
1	JOUEUR A2	JOUEUR A3	Ven : 16 h 00	Sam : 10 h 00	Sam : 14 h 00	VENDREDI et / ou SAMEDI
2	JOUEUR A1	JOUEUR A4	Ven : 16 h 00	Sam : 10 h 00	Sam : 14 h 00	
3	JOUEUR B2	JOUEUR B3	Ven : 18 h 00	Sam : 10 h 00	Sam : 14 h 00	
4	JOUEUR B1	JOUEUR B4	Ven : 18 h 00	Sam : 14 h 00	Sam : 14 h 00	
5	PERDANT MATCH 1	PERDANT MATCH 2	Sam : 10 h 00	Sam : 14 h 00	Sam : 16 h 00	
6	VAINQUEUR MATCH 1	VAINQUEUR MATCH 2	Sam : 10 h 00	Sam : 14 h 00	Sam : 16 h 00	
7	PERDANT MATCH 3	PERDANT MATCH 4	Sam : 14 h 00	Sam : 16 h 00	Sam : 16 h 00	
8	VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 4	Sam : 14 h 00	Sam : 16 h 00	Sam : 16 h 00	
9	JOUEUR A4	JOUEUR RESTANT	Sam : 16 h 00	Sam : 16 h 00	Sam : 18 h 00	
10	JOUEUR A1	JOUEUR RESTANT	Sam : 16 h 00	Sam : 18 h 00	Sam : 18 h 00	
11	JOUEUR B4	JOUEUR RESTANT	Sam : 18 h 00	Sam : 18 h 00	Sam : 18 h 00	
12	JOUEUR B1	JOUEUR RESTANT	Sam : 18 h 00	Sam : 18 h 00	Sam : 18 h 00	
13	1er A	2ème B	10 h 00	10 h 00	10 h 00	DIMANCH E
14	2ème A	1er B	10 h 00	10 h 00	10 h 00	
15	VAINQUEUR MATCH 13	VAINQUEUR MATCH 14	14 h 00	14 h 00	14 h 00	

Article 6.2.23 - 16 joueurs en quatre poules de 4

Les joueurs sont répartis en quatre poules de quatre joueurs, selon les dispositions de l'[article 6.2.08](#).

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés en phase par élimination directe. Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#). Ces horaires peuvent être adaptés en accord avec le chargé de gestion sportive et le club organisateur.

MATC H	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU			
			2 BILLARDS	3 BILLARDS	4 BILLARDS	
1	JOUEUR A2	JOUEUR A3	Ven : 09 h 00	Ven : 16 h 00	Sam : 09 h 00	VENDRED I et / ou SAMEDI
2	JOUEUR A1	JOUEUR A4	Ven : 09 h 00	Ven : 16 h 00	Sam : 09 h 00	
3	JOUEUR B2	JOUEUR B3	Ven : 11 h 00	Ven : 16 h 00	Sam : 09 h 00	
4	JOUEUR B1	JOUEUR B4	Ven : 11 h 00	Ven : 18 h 00	Sam : 09 h 00	
5	JOUEUR C2	JOUEUR C3	Ven : 13 h 00	Ven : 18 h 00	Sam : 11 h 00	
6	JOUEUR C1	JOUEUR C4	Ven : 13 h 00	Ven : 18 h 00	Sam : 11 h 00	
7	JOUEUR D2	JOUEUR D3	Ven : 15 h 00	Sam : 09 h 00	Sam : 11 h 00	
8	JOUEUR D1	JOUEUR D4	Ven : 15 h 00	Sam : 09 h 00	Sam : 11 h 00	
9	PERDANT MATCH 1	PERDANT MATCH 2	Ven : 17 h 00	Sam : 09 h 00	Sam : 13 h 00	
10	VAINQUEUR MATCH 1	VAINQUEUR MATCH 2	Ven : 17 h 00	Sam : 11 h 00	Sam : 13 h 00	
11	PERDANT MATCH 3	PERDANT MATCH 4	Ven : 19 h 00	Sam : 11 h 00	Sam : 13 h 00	
12	VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 4	Ven : 19 h 00	Sam : 11 h 00	Sam : 13 h 00	
13	PERDANT MATCH 5	PERDANT MATCH 6	Sam : 09 h 00	Sam : 13 h 00	Sam : 15 h 00	
14	VAINQUEUR MATCH 5	VAINQUEUR MATCH 6	Sam : 09 h 00	Sam : 13 h 00	Sam : 15 h 00	
15	PERDANT MATCH 7	PERDANT MATCH 8	Sam : 11 h 00	Sam : 13 h 00	Sam : 15 h 00	
16	VAINQUEUR MATCH 7	VAINQUEUR MATCH 8	Sam : 11 h 00	Sam : 15 h 00	Sam : 15 h 00	
17	JOUEUR A4	JOUEUR RESTANT	Sam : 13 h 00	Sam : 15 h 00	Sam : 17 h 00	
18	JOUEUR A1	JOUEUR RESTANT	Sam : 13 h 00	Sam : 15 h 00	Sam : 17 h 00	
19	JOUEUR B4	JOUEUR RESTANT	Sam : 15 h 00	Sam : 17 h 00	Sam : 17 h 00	
20	JOUEUR B1	JOUEUR RESTANT	Sam : 15 h 00	Sam : 17 h 00	Sam : 17 h 00	
21	JOUEUR C4	JOUEUR RESTANT	Sam : 17 h 00	Sam : 17 h 00	Sam : 19 h 00	
22	JOUEUR C1	JOUEUR RESTANT	Sam : 17 h 00	Sam : 19 h 00	Sam : 19 h 00	
23	JOUEUR D4	JOUEUR RESTANT	Sam : 19 h 00	Sam : 19 h 00	Sam : 19 h 00	
24	JOUEUR D1	JOUEUR RESTANT	Sam : 19 h 00	Sam : 19 h 00	Sam : 19 h 00	
25	QUALIFIÉ 2	QUALIFIÉ 7	09 h 00	09 h 00	10 h 00	DIMANCH E
26	QUALIFIÉ 3	QUALIFIÉ 6	09 h 00	09 h 00	10 h 00	
27	QUALIFIÉ 1	QUALIFIÉ 8	11 h 00	11 h 00	10 h 00	
28	QUALIFIÉ 4	QUALIFIÉ 5	11 h 00	11 h 00	10 h 00	
29	VAINQUEUR MATCH 25	VAINQUEUR MATCH 26	13 h 30	13 h 30	13 h 30	
30	VAINQUEUR MATCH 27	VAINQUEUR MATCH 28	13 h 30	13 h 30	13 h 30	
31	VAINQUEUR MATCH 29	VAINQUEUR MATCH 30	15 h 30	15 h 30	15 h 30	

Article 6.2.24 - 32 joueurs en huit poules de 4

Les joueurs sont répartis en huit poules de quatre joueurs, selon les dispositions de l'[article 6.2.08](#).

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés en phase par élimination directe. Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#)..

Article 6.2.25 - Classements dans une compétition comportant plusieurs phases successives

Les critères de classement sont les suivants :

1. phase la plus élevée atteinte ;
2. rang dans cette phase.

Section 6 - Dispositions diverses

Article 6.2.26 - Limitation de temps

A. Délai maximum d'exécution de chaque point

- 40 secondes :
 - pour toutes les compétitions de 3-Bandes pour lesquelles un chronométrage est prévu (voir point B ci-dessous);
 - le délai est décompté à partir de l'arrêt ou du remplacement des billes et, lorsqu'il y a changement de joueur, à partir du moment où l'adversaire a regagné sa place
- Pas de limitation de temps :
 - pour toutes les autres compétitions ; si un joueur est trop souvent anormalement lent, l'arbitre le lui signale une première fois discrètement, soit verbalement soit en lui faisant un geste (tapotage de l'index sur la montre par exemple) et si le joueur continue à être trop lent, il annonce alors « 15 secondes »

B. Chronométrage, timeout (extension de temps)

Un matériel de chronométrage validé par la FFB est utilisé pour les compétitions de 3-Bandes suivantes :

- finale des Championnats de France Masters ; U17, U21 et U25 ;
- à partir de la phase principale dans les tournois du circuit national ;
- toutes les rencontres comptant pour le Championnat de France par équipes de Division 1.

Chaque *timeout* autorise à doubler (et seulement doubler) le délai maximum d'exécution fixé au paragraphe A précédent.

Le joueur n'est pas tenu de demander de *timeout* à l'arbitre.

Le joueur peut utiliser plusieurs *timeout* sur un même coup

Le(s) *timeout(s)* doit (vent) être clairement signalé(s) par l'arbitre aux joueurs et au marqueur après le coup joué.

Au-delà de la totalité des *timeout*, utilisés le dépassement de temps (de préférence sonore) est sanctionné par une pénalité (position de point de départ pour l'adversaire).

C. Nombre de timeouts

Dans les matchs avec distance unique en phase principale des tournois nationaux des matchs de division 1 et en finale de France Masters, les joueurs disposent de deux *timeouts*.

Dans les autres matchs avec distance unique, les joueurs disposent de trois *timeouts*.

Article 6.2.27 - Pauses en cours de match

Les joueurs peuvent prendre une pause de cinq minutes.

Aux jeux avec quilles :

- uniquement dans les matchs en trois sets gagnants, à la fin du 3ème set si la partie n'est pas terminée.

Aux autres modes de jeu :

- à la moitié de la distance (en points, ou en reprises si limitation) atteinte ou dépassée pour la première fois **par un des 2 joueurs** ;
- par set, à la fin de chaque set pair joué et si un autre set se joue ;
- avant le début des prolongations.

Article 6.2.28 - Essai des billards

Si l'organisation matérielle et horaire le permet, l'essai des billards par les joueurs est autorisé la veille ou le matin d'une compétition.

Le directeur de jeu établit un planning des séances d'essais défini selon les dispositions suivantes :

- les séances sont facultatives ;
- elles commencent selon l'heure d'arrivée des joueurs ;
- le temps alloué à chaque séance est le même pour tous ;
- les séances d'essai sont effectuées sur le billard sur lequel le joueur débutera la compétition si celui-ci est connu, ou si possible sur chaque billard de la compétition.

Dans toutes les compétitions par équipes, quelque soit le mode de jeu et les divisions, pour les phases de qualifications et les différentes finales, il est obligatoire pour l'organisateur et/ou l'équipe recevant la compétition de proposer un planning d'essai des billards avec un minimum de 15 minutes par joueur.

Article 6.2.29 - Échauffement

Les essais du point d'entrée compris, les joueurs ont droit à cinq minutes pour s'exercer avant chaque match.

S'il n'y a pas eu possibilité d'essai des billards, les joueurs ont droit à 2 fois 5 mn alternées lors de leur premier match.

Article 6.2.30 - Conditions financières

Voir les dispositions particulières diffusées au début de chaque saison.

TITRE VII - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, JEUX DE SÉRIES ET 3-BANDES

CHAPITRE 1 - COMPÉTITIONS PAR PALIERS GÉOGRAPHIQUES

Article 7.1.01 - Composition et finalité

Ces compétitions se déroulent par catégories.

Elles sont qualificatives pour la finale nationale de la catégorie lorsque celle-ci est inscrite au calendrier de la CNC. Dans le cas contraire, elles se terminent par une finale de ligue.

Article 7.1.02 - Catégories concernées

Les compétitions par paliers géographiques concernent toutes les catégories, modes de jeu et spécialités pour lesquels il n'est pas ouvert de circuit national ou de qualification nationale.

Article 7.1.03 - Joueurs participants

Sont admis à s'inscrire au premier palier des épreuves d'une catégorie :

- les joueurs classifiés en moyenne annuelle dans la catégorie, ou dont la dernière classification, antérieure à la moyenne annuelle, les plaçait dans une catégorie équivalente ;
- les joueurs n'ayant jamais été classifiés mais dont le président de club atteste un niveau correspondant à la catégorie ;
- les joueurs d'une catégorie inférieure bénéficiant des dispositions dérogatoires ci-dessous :
 1. un joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins trois matchs, par équipes ou individuels, depuis le début de la saison et dépassé la moyenne plafond de sa catégorie peut être autorisé à participer aux épreuves du championnat de la catégorie supérieure ;
 2. ~~un joueur classifié pour la première fois sur la base de la moyenne annuelle qui descend de catégorie alors qu'il avait une étoile peut participer valablement aux compétitions de son ancienne catégorie ce choix, définitif pour l'ensemble de la saison, porte sur la totalité des compétitions auxquelles le joueur participe ;~~
 3. dans la limite des places disponibles, les joueurs d'une catégorie inférieure peuvent être admis à participer, notamment pour compléter une poule.

Ces dérogations ne concernent que l'engagement en compétition. Elles n'ont pas pour effet de modifier la classification des joueurs qui en bénéficient.

La commission sportive responsable de la compétition est l'instance habilitée à accorder et enregistrer les dérogations.

Article 7.1.04 - Nouveaux joueurs et classification ancienne

Un joueur non classifié à un mode de jeu peut participer aux compétitions officielles de la FFB. Il y est donc considéré comme nouveau joueur.

Il s'inscrit dans la catégorie qui correspond à sa valeur sous le contrôle et avec la validation de son président de club.

Lorsque le joueur est déjà classifié dans d'autres modes de jeu, il ne peut pas y avoir plus de deux catégories d'écart entre le mode de jeu où il est le mieux classé et celui où il veut participer comme nouveau joueur.

Lorsqu'un joueur non classifié est admis à participer aux compétitions officielles de la FFB, sa moyenne générale est calculée :

- après la compétition à l'issue de laquelle il atteint trois matchs, en individuel ou par équipes, depuis le début de la saison ;

- puis à la fin de chaque compétition individuelle ou par équipes auquel il participe, et sur la totalité des matchs disputés depuis le début de la saison.

Si la moyenne ainsi calculée dépasse le plafond de sa catégorie, il est exclu du classement de celle-ci et, pour les compétitions suivantes, il intègre la catégorie correspondant à cette moyenne.

Il ne peut plus jouer en équipe si sa moyenne fait dépasser l'indice plafond de son équipe.

Un joueur dont la dernière classification connue date de plus de dix ans peut voir sa classification revue à la baisse sous le contrôle et avec la validation de son président de club. Cette nouvelle classification doit être approuvée aussi par les responsables sportifs carambole de la ligue d'appartenance et est soumise aux mêmes dispositions prévues ci-dessus pour les nouveaux joueurs.

Article 7.1.05 - Formules sportives

Les commissions sportives de ligues choisissent librement leurs formules sportives en veillant à leur conformité avec le présent code.

Elles en publient le règlement.

En cas de contestation de conformité, la CNC statue en appel des décisions des CSCL.

CHAPITRE 2 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX

Section 1 - Circuit

Article 7.2.01 - Composition et finalité

Un circuit est composé d'au moins deux tournois nationaux.

Il est qualificatif pour la finale nationale de la catégorie pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé en début de saison par la CNC.

Article 7.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates

Pour chaque catégorie et mode de jeu ou spécialité, la CNC détermine en début de saison si un circuit est ouvert et en fixe le nombre de tournois et leurs dates par inscription à son calendrier.

Article 7.2.03 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Rang	Points
1	80
2	54
3 à 4	38
5 à 8	26
2ème de poules Tournoi Principal	16
3ème et 4ème de poules Tournoi Principal	9
2ème de poules Qualification	4
3ème et 4ème de poules Qualification	1

JEUX DE SERIE

Rang	Points
1	80
2	54
3 à 4	38
5 à 8	26
3ème de poules Tournoi Principal	16
4ème de poules Tournoi Principal	9
3ème de poules Qualification	4
4ème de poules Qualification	1

3 BANDES

Rang	Points
1	80
2	54
3 à 4	38
5 à 8	26
2ème de poules Tournoi Principal	16
3ème de poules Tournoi Principal	9
3ème de poules Qualification	4
4ème de poules Qualification	1

Article 7.2.04 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. nombre total de points de circuit ;
2. moyenne générale sur le circuit ([article 3.2.01-4](#)) ;
3. meilleure série.

~~Le classement est dit "glissant".~~

~~Pour chaque mode de jeu, il est composé des résultats des "x" derniers tournois joués, "x" valant :~~

- ~~• 4-5 pour le 3-Bandes ;~~
- ~~• 3 pour les Cadres 47/2 et 71/2 ;~~
- ~~• 3 pour le 1-Bande ;~~
- ~~• 3 pour la Partie Libre et le 3-Bandes Dames.~~

~~Après chaque tournoi disputé, son résultat remplace celui du tournoi le plus ancien dans le classement glissant.~~

Les places en finale nationale de la catégorie sont attribuées dans l'ordre du classement. du circuit après le dernier tournoi de la saison dans le mode de jeu concerné

Section 2 - Formule sportive des tournois

Article 7.2.05 - Phases constitutives

Un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- zéro à une phase qualificative, disputée par poules sur 2,80 m ou 3,10 m, auto- ou inter-arbitrées ; au 3 Bandes, les qualifications se jouent uniquement sur 3,10 m.
- une phase principale, disputée par poules sur des billards au format de la catégorie ;
- trois phases disputées par élimination directe sur des billards au format de la catégorie : quarts de finale, demi-finales et finale.

Qualification Cadre 47/2 et Bande

Le nombre de qualifiés pour le tournoi principal dépend du nombre de 3m10 dans le club :

- 2 tables = 6 qualifiés
- 3 tables : 7 qualifiés
- 4 tables : 8 qualifiés

Au cadre 47/2 : 16 joueurs sélectionnés dans l'ordre du classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible

Les 16 joueurs seront répartis en 4 poules de 4 en 150 pts avec 6 à 8 qualifiés pour le tournoi principal

4 tables minimum en qualification (2x3m10 + 2x2m80 ou 4x3m10 pour que tous les matchs d'une poule se jouent sur le même format)

A la bande : 16 joueurs sélectionnés dans l'ordre du classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible

Les 16 joueurs seront répartis en 4 poules de 4 en 80 pts avec 6 à 8 qualifiés pour le tournoi principal

4 tables minimum en qualification (2x3m10 + 2x2m80 ou 4x3m10 pour que tous les matchs d'une poule se jouent sur le même format)

Qualification 3 bandes

Au 3 bandes : 16 joueurs sélectionnés dans l'ordre du classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible

Les 16 joueurs seront répartis en 4 poules de 4 en 30 pts avec 8 qualifiés pour le tournoi principal

3 billards 3m10 minimum

Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
17 Joueur	18 Joueur	19 Joueur	20 Joueur	21 Joueur	22 Joueur	23 Joueur	r-24 Joueur
32 Joueur	31 Joueur	30 Joueur	29 Joueur	28 Joueur	27 Joueur	26 Joueur	r-25 Joueur
33 Joueur	34 Joueur	35 Joueur	36 Joueur	37 Joueur	38 Joueur	39 Joueur	r-40 Joueur

Q1	Q2	Q3	Q4
Joueur 17	Joueur 18	Joueur 19	Joueur 20
Joueur 24	Joueur 23	Joueur 22	Joueur 21
Joueur 25	Joueur 26	Joueur 27	Joueur 28
Joueur 32	Joueur 31	Joueur 30	Joueur 29

Tournoi Principal jeux de série

Au cadre 47/2 : 4 à 6 poules de 3 joueurs en 200 pts selon le nombre de 3m10 dans le club :
2 tables = 4 poules (6 têtes de série) ; 3 tables = 5 poules (8 têtes de série) ; 4 tables = 6 poules (10 têtes de série)

Pour le 1^{er} TN joué, les têtes de série sont les premiers du dernier CF

Pour les tournois suivants : les premiers du circuit national

Ces têtes de série seront rejointes par les joueurs issus des qualifications

Tournoi principal sur 2 à 4 x 3m10

A la bande : 4 à 6 poules de 3 joueurs en 100 pts selon le nombre de 3m10 dans le club :
2 tables = 4 poules (6 têtes de série) ; 3 tables = 5 poules (8 têtes de série) ; 4 tables = 6 poules (10 têtes de série)

Pour le 1^{er} TN joué, les têtes de série sont les premiers du dernier CF

Pour les tournois suivants : les premiers du circuit national

Ces têtes de série seront rejointes par les joueurs issus des qualifications

Tournoi principal sur 2 à 4 x 3m10

Si 4 x 3m10 = 6 poules de 3 :

TP1	TP2	TP3	TP4	TP5	TP6
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 5	Joueur 6
Qualifié 7	Qualifié 8	Joueur 10	Joueur 9	Joueur 8	Joueur 7
Qualifié 6	Qualifié 5	Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1

Si 3 x 3m10 = 5 poules de 3 :

TP1	TP2	TP3	TP4	TP5
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 5
Qualifié 6	Qualifié 7	Joueur 8	Joueur 7	Joueur 6
Qualifié 5	Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1

Si 2 x 3m10 = 4 poules de 3 :

TP1	TP2	TP3	TP4
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4
Qualifié 5	Qualifié 6	Joueur 6	Joueur 5
Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1

Au cadre 71/2 : 4 poules de 4 joueurs en 150 pts

Pour le 1^{er} TN joué les 6 premiers du dernier CF + 10 joueurs au classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible)

Pour les tournois suivants : les 6 premiers du circuit national + 10 joueurs au classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible

2 à 4 billards 3m10

Tournoi Principal 3 bandes

Au 3 bandes : 8 poules de 3 joueurs en 35 pts

Pour le TN1 les 8 premiers du dernier CF + 8 joueurs au classement national de référence à l'ouverture des inscriptions

Pour les tournois suivants : les 16 premiers du circuit national

Ces 16 joueurs seront rejointes par les 8 joueurs issus des qualifications

3 billards 3m10 minimum

T.P. 1	T.P. 2	T.P. 3	T.P. 4	T.P. 5	T.P. 6	T.P. 7	T.P. 8
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 5	Joueur 6	Joueur 7	Joueur 8
Joueur 16	Joueur 15	Joueur 14	Joueur 13	Joueur 12	Joueur 11	Joueur 10	Joueur 9
Qualifié 8	Qualifié 7	Qualifié 6	Qualifié 5	Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1

Les huit premiers du Tournoi Principal sont reclassés de 1 à 8 (article 6.2.10 C) et qualifiés pour la phase KO direct sur 3m10 avec les distances suivantes :

Bande : 120 points Cadre 47/2 : 250 points Cadre 71/2 : 200 points 3 bandes : 40 points

1/4 de Finale	1/2 de Finale	Finale
1 8		
5 4		
2 7		
3 6		

Dès que la liste est arrêtée définitivement et en accord avec le chargé de gestion sportive, l'organisateur adresse les convocations aux joueurs retenus et un courrier à l'ensemble des remplaçants éventuels leur indiquant leur position sur la liste d'attente.

		3 bandes		BANDE et Cadre 47/2		Cadre 71/2	
		32 joueurs		24 joueurs		12 joueurs	
		3 billards	4 billards	4 billards		2 ou 3 billards	4 billards
		de 3m10	de 3m10	4 de 3m10	2 de 3m10 et 2 de 2m80	de 3m10	de 3m10
Qualifications	VENDREDI	4 poules de 4 joueurs		9h00 4 poules de 4 joueurs Selon dispositions de l'Article 6.2.23		TOURNOI PRINCIPAL 3 poules de 4 joueurs	
		8h30 24 matchs en non-stop	9h00 24 matchs Selon dispositions de l'Article 6.2.23			14h00 6 matchs (2 ou 3 tours) 2 premiers matchs de chaque poule	
Tournoi Principal	SAMEDI	8h30 8 poules de 3 joueurs 24 matchs en non-stop	9h00 8 poules de 3 joueurs 24 matchs (6 tours)	9h00 4 poules de 4 joueurs Selon dispositions de l'Article 6.2.23		9h00 3 poules de 4 joueurs (suite) 12 matchs 4 ou 6 tours de jeu	9h00 18 matchs 4,5 tours de jeu
KO Direct	DIMANCHE	9h00 1/4 Finale (2 tours) 13h30 1/2 Finale 16h00 Finale	10h00 1/4 Finale 13h30 1/2 Finale 16h00 Finale	10h00 1/4 Finale 13h30 1/2 Finale 16h00 Finale		9h00 1/4 Finale (2 tours) 13h30 1/2 Finale 16h00 Finale	10h00 1/4 Finale 13h30 1/2 Finale 16h00 Finale

Les horaires indiqués sont les horaires de début des matchs, les joueurs sont convoqués 30 minutes avant. Les matchs ne peuvent pas démarrer avant les horaires indiqués. Ces horaires peuvent être adaptés en accord avec le chargé de gestion sportive et le club organisateur avant le début de la compétition et stipulé sur la convocation des joueurs.

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de poules d'une phase, les poules devant jouer en premier sont déterminées selon l'ordre de priorité suivant : de la poule avec la tête de série la moins bien classée vers celle avec la tête de série la mieux classée.

Si les quarts de finale se jouent en deux séances, on joue d'abord les matchs 2-7 et 3-6, puis 1-8 et 4-5.

Article 7.2.06 - Phases par poules

1. Nombre et taille des poules

Chaque phase est constituée de six d'un nombre de poules définies dans l'article 7.2.05 (pour les tournois à 30 joueurs) ou huit poules de 3 joueurs (pour les tournois à 24 ou 40 joueurs)
~~Si la première phase jouée comprend moins de 18 joueurs (pour les tournois à 30) ou 24 joueurs (pour les tournois à 24 ou 40), les poules sont composées comme suit~~

2. Répartition des joueurs entre les phases

Soit p le nombre de poules d'une phase.

Les joueurs sont répartis dans l'ordre de leur rang d'arrivée en commençant par la phase principale, à raison de $2 \times p$ joueurs par phase jusqu'à la première jouée, qui reçoit la totalité des joueurs non encore affectés.

3. Répartition des joueurs entre les poules

La composition des poules est arrêtée à 12 heures le mercredi qui précède le début du tournoi.

a) ~~Tournoi de 24 joueurs ou moins~~

~~Tournoi principal~~

~~Soit p le nombre de poules de la phase.~~

~~Les $3p \pm 1$ joueurs sont répartis intégralement dans les poules par la méthode du serpent et selon leur moyenne.~~

Poule 1	Poule 2	Poule 3	...	Poule p-2	Poule p-1	Poule p
Part. 1	Part. 2	Part. 3	...	Part. p-2	Part. p-1	Part. p
Part. 2p	Part. 2p-1	Part. 2p-2	...	Part. p+3	Part. p+2	Part. p+1
Part. 2p+1	Part. 2p+2	Part. 2p+3	...	Part. 3p-2	Part. 3p-1	Part. 3p
						Part. 3p+1

b) ~~Tournoi de plus de 24 joueurs~~

~~Qualifications~~

~~Soit q le nombre de poules de la phase.~~

~~Les $3q \pm 1$ joueurs participant à cette phase sont répartis intégralement dans les poules par la méthode du serpent et selon leur moyenne (article 3.2.4).~~

Poule 1	Poule 2	Poule 3	...	Poule q-1	Poule q-1	Poule q
Part. 1	Part. 2	Part. 3	...	Part. q-2	Part. q-1	Part. q
Part. 2q	Part. 2q-1	Part. 2q-2	...	Part. q+3	Part. q+2	Part. q+1
Part. 2q+1	Part. 2q+2	Part. 2q+3	...	Part. 3q-2	Part. 3q-1	Part. 3q
						Part. 3q+1

Tournoi principal

Les ~~seize~~ joueurs les mieux classés dans l'ordre du rang d'arrivée sont répartis intégralement aux ~~deux~~ premières places des poules par la méthode du serpent.

Les ~~huit~~ places restantes sont attribuées ~~aux vainqueurs des poules~~ aux 8 premiers de la phase de qualification par la méthode du serpent en démarrant dans l'ordre inverse des poules du tournoi principal, puis aux éventuels repêchés du classement de la phase de qualification dans l'ordre inverse des poules du tournoi principal.

Aux jeux de série :

TP1	TP2	TP3	TP4
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4
Joueur 8	Joueur 7	Joueur 6	Joueur 5
Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1
Qualifié 5	Qualifié 6	Qualifié 7	Qualifié 8

Au 3 bandes :

Poule 1	Poule 2	...	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
Part. 1	Part. 2	...	Part. 5	Part. 6	Part. 7	Part. 8
Part. 16	Part. 15	...	Part. 12	Part. 11	Part. 10	Part. 9
Vainq poule Q8 ou Repêché. 1 à 5	Vainq poule Q7 ou Repêché. 1 à 4	...	Vainq poule Q4 ou Repêché.1	Vainq poule Q3	Vainq poule Q2	Vainq poule Q1

T.P. 1	T.P. 2	T.P. 3	T.P. 4	T.P. 5	T.P. 6	T.P. 7	T.P. 8
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 5	Joueur 6	Joueur 7	Joueur 8
Joueur 16	Joueur 15	Joueur 14	Joueur 13	Joueur 12	Joueur 11	Joueur 10	Joueur 9
Qualifié 8	Qualifié 7	Qualifié 6	Qualifié 5	Qualifié 4	Qualifié 3	Qualifié 2	Qualifié 1

4. Tours de jeu

Les tours de jeu dans chaque poule sont établis selon les dispositions de l'[article 6.2.09](#) sans tenir compte des joueurs d'un même club, et à l'exception des poules de deux, qui se jouent en matchs aller et retour. Chaque poule de la phase joue successivement **un-match**, en commençant par la poule dont la tête de série est la moins bien classée, puis dans l'ordre des têtes de séries.

Si le nombre de poules est un multiple du nombre de billards, les poules ne changent pas de billard ; sinon, les matchs sont joués en non-stop, au fil des billards disponibles.

5. Joueurs qualifiés

Le classement général de chaque phase est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.10](#).

Les joueurs sont qualifiés pour la phase suivante dans l'ordre de ce classement, à raison des places disponibles.

Article 7.2.07 - Phases par élimination directe

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#).

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'[article 6.2.17](#) est le classement final de la phase principale

Article 7.2.08 - Classement dans un tournoi

A. Classement de phase

Le classement dans chaque phase est établi selon les dispositions des articles [6.2.10](#) et [6.2.17](#).

B. Classement du tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les critères suivants :

- phase la plus élevée atteinte ;
- rang de classement dans cette phase.

Article 7.2.09 - Supprimé

Article 7.2.10 - Chronométrage

En application de l'[article 6.2.26](#), un matériel de chronométrage homologué autorisant les *timeouts* est obligatoirement utilisé à partir de la phase principale pour les tournois de 3-Bandes.

Article 7.2.11 - Distances

Phases	3-Bandes	1-Bande	Cadre 47/2	Cadre 71/2
Qualification	30 points	80 points	150 points	-
Tournoi principal	35 points	100 points	200 points	150 points
Élimination directe	40 points	120 points	250 points	200 points

Si aucun des deux joueurs d'un match n'est classifié en Masters ou en Nationale 1, la distance du match est la distance "Réduite 1" de la catégorie Nationale 2

Article 7.2.12 - Dames

Entre 5 et 6 participantes

Par dérogation aux dispositions de la formule sportive des tournois nationaux, une phase unique se déroule en une poule.

Entre 7 et 8 participantes

Par dérogation aux dispositions de la formule sportive des tournois nationaux, la phase principale se déroule en deux poules de quatre joueuses.

Plus de 8 participantes

Le tournoi est organisé selon la formule sportive suivante ~~décrite dans le présent chapitre et~~ limitée à 24 16 joueuses.

Libre : 4 poules de 4 joueuses en 120 pts ou 30 reprises

Pour le TN1 les 8 premières du dernier CF + 8 joueuses au classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invité club et 1 invité DTN possible)

Pour les tournois suivants : les 8 premières du circuit national + 8 joueuses au classement national de référence à l'ouverture des inscriptions dont 1 invitée club et 1 invitée DTN possible)

4 billards 2m80 ou 2m60

3 bandes : ouverts aux joueuses classées R1 minimum (invitée DTN possible)

Adaptation du nombre de joueuses par poules selon le nombre d'inscrites (poules de 4 et 3 joueuses, pas de poule de 2)

2 billards 3m10 minimum

Section 3 - Participants et rang d'arrivée

Article 7.2.13 - Participants

Les joueurs participant aux tournois sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Joueurs invités :
 - deux pour l'organisateur si plus de 30 joueurs, 1 seul jusqu'à 30 joueurs ;
 - deux pour la direction technique nationale si plus de 30 joueurs, 1 seul jusqu'à 30 joueurs.
2. Les joueurs de la catégorie, dans l'ordre du classement national de référence pour la spécialité ou le mode de jeu concerné à la date de début de la période d'inscription, puis dans l'ordre de la dernière moyenne de classification.
3. Les 24 premiers joueurs dans le circuit national de la saison en cours selon l'Article 7.2.05.
4. ~~Pour les tournois Masters : le champion de France de Nationale 1.~~

5. Les joueurs des catégories inférieures dans l'ordre de leur rang au classement national de référence pour la spécialité ou le mode de jeu concerné à la date de début de la période d'inscription. Les joueurs non classés mais classifiés sont insérés dans cette liste par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national.
6. L'ordre chronologique d'inscription.

Les joueurs dont le rang sur cette liste est supérieur au nombre de places disponibles sont remplaçants. En cas de forfaits, et jusqu'à ce que les poules soient constituées, ils sont admis dans l'ordre de ce rang.

Si des places demeurent disponibles, le directeur de jeu peut les attribuer librement jusqu'à ce que les poules soient constituées. Les joueurs intègrent la liste des engagés selon le critère 6 du présent article. Le directeur de jeu doit en tenir informé le responsable fédéral de la compétition.

Au 71/2, le circuit est ouvert aux joueurs classifiés Masters aux Cadres. Il est également ouvert aux joueurs classifiés N1 au 47/2 pour compléter le tournoi à 12 ~~18 ou 24~~ participants.

Les critères du présent article sont appliqués avec pour ordre d'application : 71/2, 47/1 et 47/2.

Article 7.2.14 - Rang d'arrivée

À l'exception des joueurs retenus après la clôture des inscriptions, le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules est déterminé de la manière suivante :

1. Pour le 1er tournoi de la saison, le classement du dernier championnat de France ; pour tous les autres tournois les ~~16~~ joueurs les mieux classés au circuit national de la saison en cours **selon l'article 7.2.05.**
2. rang au classement national de référence pour le mode de jeu concerné à la date de début de la période d'inscription ; les joueurs non classés mais classifiés sont insérés dans cette liste par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national ;
3. ordre chronologique d'inscription.

Pour chaque forfait ou abandon après la publication de cette liste, les joueurs de fin de liste remontent d'un rang et le remplaçant éventuel est ajouté à la dernière place avec le dernier rang d'arrivée.

Les joueurs retenus après la clôture des inscriptions sont insérés dans cette liste selon le critère 3 du présent article.

Section 4 - Dispositions diverses

Article 7.2.15 - Engagement

- L'engagement doit être effectué obligatoirement en ligne sur le site fédéral.
- La période d'inscription pour chaque tournoi débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine trois semaines avant, le jeudi à 18 heures.
- Le paiement des droits d'engagement est à effectuer auprès de l'organisateur le jour même de la compétition.

Article 7.2.16 - Forfait et abandon

Le délai minimal de déclaration de forfait est fixé au vendredi à 18 heures de la semaine qui précède le début du tournoi.

Après cette limite et en l'absence de motif médical ou de cas de force majeure, le joueur est déclaré forfait hors délai.

Pour chaque forfait après la publication de la liste des participants et avant la constitution des poules, les joueurs de fin de liste remontent d'un rang et le remplaçant éventuel est ajouté à la dernière place avec le dernier rang d'arrivée.

Si le forfait a lieu après la constitution des poules :

- dans la première phase de poule, la poule ayant enregistré le forfait se dispute avec un joueur de moins ;
- dans la seconde phase de poule, le joueur est remplacé par le meilleur joueur non qualifié de la phase précédente si elle n'est pas terminée, sinon la poule ayant enregistré le forfait se dispute avec un joueur de moins.

Le joueur qui a commencé un tournoi et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les matchs suivants est déclaré en abandon de compétition.

Un joueur qui abandonne alors qu'un palier a déjà commencé n'est jamais remplacé.

Article 7.2.17 - Intendance

L'organisateur est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

L'organisateur doit proposer aux joueurs un choix d'hôtels et de restaurants et, dans la mesure du possible, prévoir une restauration rapide et de proximité facilitant le déroulement du jeu en non-stop.

Section 5 – Spécificité Jeux de série N1

Article 7.2.18 - Composition et finalité

Un circuit est composé d'au moins trois tournois de zone.

Il est qualificatif pour la finale nationale de la catégorie pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé en début de saison par la CNC.

Les zones se décomposent de la façon suivante :

Zone Nord-Ouest : Bretagne – Centre Val de Loire – Pays de la Loire – Normandie

Zone Sud-Ouest : Nouvelle Aquitaine - Occitanie

Zone Nord-Est : Hauts de France – Ile de France – Grand Est

Zone Sud-Est : Bourgogne Franche Comté – Auvergne Rhône Alpes – Méditerranée

Article 7.2.19 – Engagement et forfait

Voir articles [7.2.15](#) et [7.2.16](#)

Article 7.2.20 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Classement journée	Points
1er	80
2ème	54
3ème et 4ème	38
5ème à 8ème	26
9ème à 16ème	16
17ème et plus	9

Article 7.2.21 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. nombre total de points de circuit ;
2. moyenne générale sur le circuit ([article 3.2.01-4](#)) ;
3. meilleure série.

Article 7.2.22 – Formule de jeu

1. Rencontre au format Poule à définir selon le nombre de participants par zone
2. Minimum de 3 matchs par tournoi de zone ;

Article 7.2.23 – Sélection finale de France

1. Une place au minimum par zone.
2. Les autres places seront attribuées selon la méthode du quota et du plus fort reste (prorata du nombre d'engagés par zone)

Finale de France à 8 joueurs en poule unique.

Section 6 – Spécificité 3 bandes N1

Article 7.2.24 – Sélection finale de France

1. Finale de ligue qualifiante pour la finale de zone
2. 4 finales de zone à 8 joueurs en poule unique.
3. Finale de France à 8 joueurs en poule unique. Une place au minimum par zone. Les autres places seront attribuées selon la méthode du quota et du plus fort reste (prorata du nombre d'engagés par zone)

CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES

Section 1 - Principes

Article 7.3.01 - Composition et finalité

Ces compétitions se déroulent par catégories.

Le vainqueur d'une catégorie internationale est déclaré champion de France, celui des autres catégories est déclaré champion de France de la catégorie.

Article 7.3.02 - Catégories concernées et dates

Pour chaque catégorie et mode de jeu ou spécialité, la CNC détermine en début de saison si une finale nationale est instaurée et en fixe la date par inscription à son calendrier.

Section 2 - Participants et rang d'arrivée

Article 7.3.03 - Joueurs ~~qualifiés d'office~~ et joueurs invités

1. Catégories internationales

~~Le champion de France de la saison précédente est qualifié d'office :~~

~~— à condition qu'il n'ait pas participé au circuit de qualification du mode de jeu ;~~

~~— sous réserve, pour les catégories avec condition d'âge, qu'il appartienne toujours à la catégorie.~~

La DTN dispose d'une place pour inviter un joueur.

2. Autres catégories

Les joueurs invités doivent être classifiés dans la catégorie. Leurs noms sont donnés au chargé de gestion sportive après le dernier palier de sélection à la finale nationale.

Les DOM-TOM disposent de deux places.

Le club organisateur dispose d'une place.

Article 7.3.04 - Joueurs issus des sélections

1. Quotas par mode de sélection

En début de saison, la CNC fixe pour chaque catégorie le quota de places affectées à chaque mode de sélection, qui peuvent être :

- par circuit national ;
- par classement national de référence ;
- par qualification nationale ;
- par finales de ligues.

Places vacantes

Après les joueurs invités et ceux issus des sélections, si toutes les places d'une finale ne sont pas pourvues, elles sont attribuées comme suit :

- catégories internationales : elles sont ajoutées au quota des modes de sélection ;
- autres catégories :
 - une place revient à la ligue organisatrice ;
 - les autres reviennent aux seconds des finales de ligue dans l'ordre du classement national de référence à la date d'ouverture des inscriptions.

Ces joueurs doivent s'inscrire sur le site fédéral pour être qualifiables.

2. Sélection des joueurs

Les joueurs sont sélectionnés en finale nationale selon leur ordre de classement dans les compétitions de sélection à concurrence du quota définitif de chacune.

Lorsque la compétition de sélection est constituée de finales de ligues, le classement général de sélection est établi selon les critères suivants :

1. rang dans la finale ;
2. moyenne générale ;
3. meilleure série.

3. Catégories internationales jeunes

Se qualifient pour la finale nationale les champions des finales de ligue des catégories U17 et U21.

Pour la catégorie U25 le critère de qualification est le classement national de référence à l'ouverture des inscriptions.

Les joueurs pressentis doivent aussi avoir la classification minimum suivante :

- U17
 - R1 aux 3 bandes
- U21
 - — **R1 à la Libre**
 - **Finales nationales à la libre :**
 - **Junior A : joueurs classés de la catégorie N3 à Master**
 - **Junior B : joueurs classés de la catégorie R3 à R1**

La finale nationale se jouera à 8 joueurs en poule unique. La CNC sélectionne les joueurs en déterminant pour chaque joueur un indice dans l'ordre de priorité ci-dessous :

- **points ranking du classement national de référence ;**
- **moyenne de classification de la saison précédente transformée en points ranking (x 100).**

- N3 aux 3 bandes

- U25
 - N1 à la libre
 - N2 au cadre 47/2 et aux 3 bandes

La DTN peut compléter la liste des joueurs pour faire en sorte que des jeunes méritants mais qui évoluent dans une ligue n'ayant pas encore des compétitions pour leur catégorie puissent participer à la finale nationale.

Le club organisateur dispose d'une place à condition que le joueur soit dans la catégorie et respecte les critères de performance.

Les finales nationales sont maintenues s'il y a au moins 3 joueurs remplissant les critères ci-dessus.

Article 7.3.05 - Liste des joueurs qualifiés

La liste des joueurs qualifiés à une finale nationale est établie conjointement par le secrétariat fédéral et le chargé de gestion sportive et est adressée en temps utile à l'organisateur, le cas échéant en même temps que la feuille récapitulative des frais des joueurs.

La Partie Libre et le Cadre 47/1 Masters se disputent en finale directe (formule à définir avec le club organisateur), ouverte à tous les joueurs de la catégorie à la condition :

- à la Partie Libre, d'être classifié Masters ou N1 au 1er septembre de la saison en cours ;
- au Cadre 47/1 d'être dans les 12 joueurs inscrits ayant le meilleur cumul de points des classements glissants du cadre 47/2 et 71/2.

Article 7.3.06 - Qualifications multiples

Dans un mode de jeu ou une spécialité, un joueur qualifié pour les finales nationales de plusieurs catégories dans un des groupes définis aux [chapitres 2 à 5 du titre III](#) ne peut participer qu'à la seule finale de la catégorie la plus élevée.

Article 7.3.07 - Rang d'arrivée

A. Le rang d'arrivée en finale nationale est déterminé selon les critères suivants :

1. ~~joueurs qualifiés d'office~~ ;
2. joueurs issus du circuit, dans l'ordre de leur classement ;
3. joueurs issus des qualifications nationales, dans l'ordre de leur classement ;
4. joueurs issus des sélections par paliers et invités, dans l'ordre du classement national de référence à la date d'ouverture des inscriptions ; les joueurs non classés mais classifiés sont insérés dans cette liste par conversion de leur dernière moyenne de classification.

B. À la Partie Libre Masters, le rang d'arrivée en finale nationale est déterminé selon les critères suivants :

1. rang de la finale nationale de la saison précédente ;
2. rang au classement national de référence à la date de début de la période d'inscription ;
3. moyenne de dernière classification.

C. Au Cadre 47/1 Masters :

1. rang de la finale nationale de la saison précédente ;
2. cumul des points des classements glissants du cadre 47/2 et 71/2 à l'ouverture des inscriptions ;
3. moyenne de dernière classification

Section 3 - Dispositions diverses

Article 7.3.08 - Engagement

- L'engagement doit être effectué obligatoirement en ligne sur le site fédéral.
- La période d'inscription pour chaque finale nationale débute six semaines avant la finale concernée, le jeudi à 18 heures (ou le lundi après le dernier tournoi s'il a lieu durant cette période), et se termine trois semaines avant, le jeudi à 18 heures.
- À partir des résultats saisis sur le site de Gestion Sportive Carambole, la CNC contrôle la liste des engagés sur le site fédéral.

Article 7.3.09 - Convocation

Les convocations sont publiées uniquement sur le site fédéral.

Article 7.3.10 - Distances

Les distances sont les distances normales de la catégorie.

En finale LIBRE MASTERS : distance réduite 1 en poules, distance normale à partir des quarts de finale.

Article 7.3.11 - Le délégué fédéral

Pour les catégories Masters, Dames, Cadets, Juniors et Jeunes le délégué fédéral est un membre du comité directeur de la FFB, ou nommé par ledit comité et convoqué par le Secrétariat fédéral.

Pour les autres catégories le rôle du délégué fédéral est rempli par un membre du comité directeur de la ligue du club hôte de la compétition ou nommé par ledit comité et convoqué par le secrétariat de la ligue.

Le délégué fédéral est présent à la cérémonie de clôture et y représente le président de la FFB.

TITRE VIII - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, JEUX AVEC QUILLES

CHAPITRE 1 - COMPÉTITIONS PAR PALIERS GÉOGRAPHIQUES

Article 8.1.01 - Composition et finalité

Ces compétitions se déroulent par catégories.

Elles sont qualificatives pour la finale nationale de la catégorie lorsque celle-ci est inscrite au calendrier de la CNC. Dans le cas contraire, elles se terminent par une finale de ligue ou de secteur.

Article 8.1.02 - Catégories concernées

Les compétitions par paliers géographiques concernent la catégorie Nationale 1.

~~Sont considérés Masters pour la saison qui débute et ne peuvent donc pas participer aux compétitions par paliers géographiques :~~

- ~~— Les joueurs ayant terminé aux seize premières places du classement à la fin de la saison~~
- ~~— Les joueurs qui, dans les quatre dernières saisons ont atteint une demi-finale de la phase Masters d'un tournoi national ou qui dans les six dernières saisons ont atteint une demi-finale d'une finale nationale Masters~~

Sont considérés Masters pour la saison qui débute et ne peuvent donc pas participer aux compétitions par paliers géographiques les joueurs qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

- Ont terminé aux huit premières places du classement final de la saison
- Ont terminé aux huit premières places de la finale de France Master de la saison
- Dans les deux dernières saisons ont atteint deux fois, dans la même saison, une demi-finale d'un tournoi national
- Ont été sélectionnés dans les six dernières saisons par la fédération pour une compétition internationale senior en individuelle ou par équipe

Un joueur défini comme master (suivant les critères ci-dessus) ne peut en aucun cas jouer la Finale de France N1 et ce indépendamment de son classement en fin de saison.

Les ligues doivent organiser les finales après le dernier tournoi du circuit national et au plus tard à la date butoir indiquée dans le calendrier fédéral.

Un joueur qui a commencé la saison dans la catégorie Nationale 1 et qui, à l'issue du circuit, est qualifié pour la finale de France Masters ne peut pas jouer la finale Nationale 1 de sa ligue.

Article 8.1.03 - Joueurs participants

Sont admis à s'inscrire au premier palier des épreuves d'une catégorie tous les joueurs de la catégorie.

Article 8.1.04 - Formules sportives

Les commissions sportives de ligues choisissent librement leurs formules sportives en veillant à leur conformité avec le présent code.

Elles en publient le règlement.

En cas de contestation de conformité, la CNC statue en appel des décisions des CSCL.

CHAPITRE 2 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX

Section 1 - Circuit

Article 8.2.01 - Composition et finalité

Un circuit est composé d'au moins deux tournois nationaux.

Il est qualificatif pour la finale nationale des catégories Masters et Nationale 1, dans la limite d'un nombre de places fixé en début de saison par la CNC.

Article 8.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates

Pour chaque catégorie et mode de jeu ou spécialité, la CNC détermine en début de saison si un circuit est ouvert et en fixe le nombre de tournois et leurs dates par inscription à son calendrier.

Article 8.2.03 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Rang	"National"	"Masters"
1	25	80
2	17	54
3 à 4	11	38
5 à 8	9	26
9 à 12	7	18
13 à 16		13
17 à 20	5	10
21 à 24		
25 à 32	4	
Premier du tournoi "Classement"	3	
3èmes de poules en qualifications	2	
4èmes de poules en qualifications	1	

En plus des points indiqués ci-dessus, chaque joueur est crédité d'une valeur décimale calculée de la façon suivante :

- Nombre de Points de Set / Nombre de matchs joués / 100

Article 8.2.04 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. nombre total de points de circuit plus nombre total de points de sets réalisés divisé par le nombre de matchs disputés lors de chaque tournoi, exprimé en centièmes ;
2. Moyenne générale sur le circuit.1

Le classement est dit "glissant". Il est composé des 4 meilleurs résultats des cinq derniers tournois joués. Après chaque tournoi disputé, son résultat remplace celui du tournoi le plus ancien dans le classement glissant. Les places en finale nationale de la catégorie sont attribuées dans l'ordre du classement à la date d'ouverture des inscriptions.

Section 2 - Formule sportive des tournois

Article 8.2.05 - Phases constitutives

Un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- une phase qualificative, disputée le vendredi par poules de quatre sur distance réduite sur 2,80 m ou 3,10 m, auto ou inter-arbitrées, suivie d'un barrage, toujours sur distance réduite, entre les seize mieux classés à l'issue des poules; les huit gagnants des barrages intègrent la phase "Masters" et les huit perdants intègrent la phase "National" à 32 joueurs, où ils rejoignent les 24 joueurs classés de la 17ème à la 40ème places à l'issue des poules; les joueurs au-delà de la 40ème place disputent la phase de "Classement" à élimination directe sur distance réduite (si le nombre de billards le permet);
- les phases "Masters", "National" et "Classement", épreuves distinctes qui se jouent simultanément le samedi et le dimanche. Seule la phase "Classement" est facultative, les joueurs concernés peuvent donc décider de ne pas y participer.

En cas de forfaits ou d'abandons entre deux phases, les matchs contre les joueurs absents sont considérés comme étant gagnés Nsets à 0 (N étant le nombre de sets à gagner dans la phase) et le nombre de points subis par set est fixé à la moyenne des points subis (ramenée à la distance de la phase), arrondie au chiffre inférieur -1, par le joueur dans la phase précédente comme pour les qualifications.

Article 8.2.06 - Phase qualificative

1. Nombre et taille des poules

En fonction du nombre de joueurs, l'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à quatre joueurs, puis trois.

Le nombre de joueurs retenus pour un tournoi est déterminé en fonction du nombre de billards disponibles pour le tournoi : nombre de joueurs = (8 x nb de billards) + 8 12.

Il doit dans tous les cas être inférieur ou égal à 96 100.

2. Répartition des joueurs entre les poules

- Les joueurs présents sont répartis prioritairement dans des poules de quatre, puis de trois, selon la méthode du serpent.
- S'il y a trois joueurs du même club dans la même poule, le moins bien classé est placé dans la position suivante (ou précédente s'il était le dernier) dans la liste ordonnée utilisée pour le serpent.
- Dans les poules de trois, on procède comme suit pour rendre le classement comparable à celui d'une poule de quatre :
 - 2 points de match sont ajoutés à tous les joueurs ;
 - 1 point de set est ajouté à tous les joueurs ;
 - La moyenne reste inchangée.

3. Joueurs qualifiés

Le classement général de la phase est établi selon les dispositions de l'article 6.2.11.

Les seize premiers joueurs disputent un match de barrage sur distance réduite et les gagnants sont qualifiés pour la phase "Masters".

Les perdants des barrages et les joueurs classés de la 17ème à la 40ème place des qualifications disputent la phase "National". Tous les autres participent facultativement à la phase "Classement" (si possible).

Article 8.2.07 - Phases "Masters", "National" et "Classement"

1. Phase "Masters"

Sont qualifiés directement pour cette phase sans passer par les qualifications du vendredi :

- Les huit dix premiers joueurs sur la liste du rang d'arrivée ;
- Les deux finalistes de la phase "National" du tournoi précédent (ou du TN5 de la saison antérieure dans le cas du TN1).

~~Si un des finalistes de la phase "National" du tournoi précédent n'est pas inscrit ou fait partie des dix premiers, on complète la liste des douze en suivant le classement glissant.~~

Les huit douze joueurs ci-dessus spécifiés sont rejoints par les huit gagnants des barrages de la phase qualificative, puis les seize vingt joueurs sont répartis en quatre poules de quatre cinq selon la méthode du serpentín appliquée au classement glissant en cours. Les joueurs issus des barrages du vendredi qui n'auraient pas de classement en cours sont placés par rapport au rang d'arrivée dans le tournoi. S'il y a trois joueurs du même club dans la même poule, le moins bien classé est placé dans la position suivante (ou précédente s'il était le dernier) dans la liste ordonnée utilisée pour le serpentín.

Tous les matchs se jouent sur billard de 3,10 m.

Les deux premiers de chaque poule disputent la phase finale à élimination directe. Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'article 6.2.11 est le classement final des quatre poules. ~~Cette phase est disputée selon les modalités décrites à la section 3 du chapitre 2 du titre VI.~~

Les quarts de finale sont prédéfinis :

1. 1er Poule 1 vs 2ème Poule 4
2. 1er Poule 3 vs 2ème Poule 2
3. 1er Poule 4 vs 2ème Poule 1
4. 1er Poule 2 vs 2ème Poule 3

Les demies voient s'opposer :

- Gagnants des Quarts 1 et 2
- Gagnants des Quarts 3 et 4

NOTE : la finale de France Masters reste à 16 joueurs.

2. Phase "National"

La phase est disputée avec 32 joueurs provenant des qualifications, répartis en huit poules de 4 selon la méthode du serpentín. Les matchs sont auto ou inter-arbitrés.

Les deux premiers de chaque poule disputent la phase finale à élimination directe, sans reclassement intermédiaire.

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'article 6.2.18 est le classement final des huit poules de

4. ~~Cette phase est disputée selon les modalités décrites à la section 3 du chapitre 2 du titre VI~~

Les huitièmes de finale sont prédéfinis :

1. 1er Poule 1 vs 2ème Poule 8
2. 1er Poule 7 vs 2ème Poule 2
3. 1er Poule 4 vs 2ème Poule 5
4. 1er Poule 6 vs 2ème Poule 3
5. 1er Poule 8 vs 2ème Poule 1
6. 1er Poule 2 vs 2ème Poule 7
7. 1er Poule 5 vs 2ème Poule 4
8. 1er Poule 3 vs 2ème Poule 6

Les quarts voient s'opposer :

- Gagnants des Huitièmes 1 et 2
- Gagnants des Huitièmes 3 et 4
- Gagnants des Huitièmes 5 et 6
- Gagnants des Huitièmes 7 et 8

Les huitièmes de finale se jouent sur la même distance réduite que les poules.

3. Phase "Classement"

La phase, facultative, est disputée par tableau à élimination directe entre les joueurs au-delà de la 40ème place des qualifications. Cette phase ne peut avoir lieu que si le nombre de billards disponibles le permet.

Article 8.2.08 - Distances

- Qualifications du vendredi : distance réduite 2.
- Barrages du vendredi : distance réduite 2.
- Poules du samedi du "Masters" : distance réduite 3.
- Poules du samedi du "National" ~~et du "Masters"~~ : distance réduite 2.
- Huitièmes de finale du "National" : distance réduite 2.
- Quarts, demies et finale du "National" et du "Masters" : distance de la catégorie.
- Classement : distance réduite 2.

Article 8.2.09 - Attribution des billards

Tout au long de l'épreuve, on procède systématiquement au tirage au sort pour l'attribution des formats de billards. Une poule de joueurs peut disputer ses matchs sur des formats de billards différents selon les instructions du directeur de jeu.

Article 8.2.10 - Engagement

- L'engagement doit être effectué en ligne sur le site fédéral
- La période d'inscription pour chaque tournoi débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine trois semaines avant, le jeudi à 18 heures.
- Après la clôture des inscriptions, les joueurs reçoivent un courriel de convocation avec les informations nécessaires.
- **Aucune inscription n'est possible après la clôture des inscriptions.**
- ~~- Après la clôture des inscriptions et jusqu'au mercredi à 18 heures de la semaine du tournoi, un joueur peut demander à s'inscrire en envoyant un courriel au chargé de la gestion sportive. Son inscription est acceptée si, au moment de sa demande, le tournoi n'est pas complet. Il est mis sur la liste d'attente si le nombre maximum de joueurs est déjà atteint.~~
- ~~- Les joueurs pouvant prétendre d'être admis directement au tournoi Masters du samedi (voir article 8.2.12) doivent obligatoirement s'inscrire sur le site fédéral. Dans le cas contraire ils seront contraints de jouer les qualifications du vendredi.~~

Article 8.2.11 - Participants

Les joueurs participant aux tournois sont déterminés parmi les inscrits selon l'ordre de priorité suivant :

1. les joueurs classés parmi les 34 premiers au classement glissant valable avant le tournoi ~~;- cette priorité ne s'applique qu'aux joueurs inscrits dans les temps sur le site fédéral;~~
2. l'ordre chronologique d'inscription.

Les joueurs dont le rang dans la liste est supérieur au nombre de places disponibles sont remplaçants. En cas de forfait ou d'abandon de joueurs de la liste, ils sont admis en appliquant l'article 8.2.12 ci-dessous.

Article 8.2.12 - Rang d'arrivée

Le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules est déterminé selon l'ordre de priorité ci-dessous.

- Les joueurs sont placés dans l'ordre de leur classement en cours ; par défaut, ceux qui n'ont pas de classement dans la saison en cours sont mis à la fin dans l'ordre d'inscription.
- Si un joueur n'a pas de classement dans la saison en cours mais en a un dans une saison antérieure, on utilise ce dernier pour le placer dans le classement :
 - Si le joueur était classé dans les **huit douze** premiers, il est placé à la **neuvième treizième** place, c'est-à-dire comme première tête de série des poules de préqualifications ;
 - Si le joueur était classé en position *P* au-delà de la **huitième douzième** place, il est placé en position *P*+1, décalant ainsi les autres joueurs d'une place.
- Les **huit dix** premiers de la liste intègrent directement la phase "Masters" du samedi.
- ~~- La liste des douze pré-qualifiés en "Masters" est complétée par les deux finalistes de la phase "National" du tournoi précédent (ou du TN5 de la saison antérieure dans le cas du TN1).~~

~~Si un des finalistes de la phase "National" du TN précédent n'est pas inscrit ou fait partie des dix premiers, on complète la liste des douze en suivant le classement glissant.~~

- Les N joueurs suivants disputent les préqualifications du vendredi. Ils sont placés dans les poules selon la méthode du serpentín basée sur le classement décrit ci-dessus.

Les poules sont arrêtées le **mercredi jeudi, avant**-veille du tournoi, à 16 heures.

Tout forfait constaté ultérieurement ne donne pas lieu à une nouvelle redistribution des joueurs mais tous les matchs du joueur forfait sont considérés comme gagnés par ses adversaires et les points sont attribués comme indiqué dans l'article 8.2.05. Seule exception : dans le cas où le forfait ne permet pas d'avoir une poule avec au minimum 3 joueurs, les poules sont recalculées.

Article 8.2.13 - Échauffement

Par dérogation à l'[article 6.2.29](#), dans **toutes** les phases suivantes le joueur a droit à trois minutes d'échauffement avant chaque match :

- Qualificative du vendredi
- "National" du samedi par poules
- "Classement"

Dans les **autres** phases suivantes, le joueur a droit à cinq minutes avant chaque match :

- Barrages du vendredi
- "National" par élimination directe du samedi et dimanche
- "Masters" du samedi et dimanche

Article 8.2.14 - Arbitrage

Phase Qualificative : les deux joueurs exempts dans la poule se partagent l'arbitrage.

Barrages : huit arbitres sont choisis par la direction de jeu.

Poules du "National" : les deux joueurs exempts dans la poule se partagent l'arbitrage.

Huitièmes du "National" : huit arbitres sont choisis par la direction de jeu.

Poules "Masters" : **les deux joueurs exempts dans la poule se partagent l'arbitrage**
~~chaque joueur dispute quatre matchs et en arbitre deux. Afin d'assurer une répartition équitable des temps de jeu et d'arbitrage entre les joueurs, les tours de jeu sont définis comme suit (par dérogation à l'[article 6.2.09.4](#))~~
÷

Match	Joueur 1	Joueur 2	Arbitre
1	2	5	4
2	1	4	3
3	3	5	2
4	2	4	1
5	1	3	5
6	4	5	2
7	2	3	1
8	1	5	4
9	3	4	5
10	1	2	3

Dans les quarts de finale, demi-finales et finales des phases "National" et "Masters", l'arbitrage est à la charge du club, qui doit prévoir le nombre d'arbitres nécessaire pour couvrir les quatorze matchs.

Section 3 - Dispositions diverses

Les dispositions figurant à la [section 4 du chapitre 2 du titre VII](#) du présent code sont applicables.

CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES

Section 1 - Principes

Article 8.3.01 - Composition et finalité

Ces compétitions se déroulent par catégories.

Le vainqueur d'une catégorie internationale est déclaré champion de France, celui des autres catégories est déclaré champion de France de la catégorie.

Article 8.3.02 - Catégories concernées et dates

Pour chaque catégorie et mode de jeu ou spécialité, la CNC détermine en début de saison si une finale nationale est instaurée et en fixe la date par inscription à son calendrier.

Section 2 - Formule sportive

Article 8.3.03 - Masters

Les 16 joueurs sont placés dans quatre poules par la méthode du serpentín appliquée au classement des joueurs.

Tous les matchs se jouent sur billard de 3,10 m sur la distance de la catégorie.

La phase se déroule selon les modalités décrites à l'[article 6.2.09 3](#).

Les deux premiers de chaque poule disputent la phase finale à élimination directe.

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'article 6.2.11 est le classement final des quatre poules. Cette phase est disputée selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#)..

Tous les matchs doivent être arbitrés par des arbitres officiels.

Article 8.3.04 - Juniors

Se qualifient pour la finale nationale les champions des finales de ligue de la catégorie U21.

La DTN peut compléter la liste des joueurs pour faire en sorte que des jeunes qui remplissent les critères mais qui évoluent dans une ligue n'ayant pas encore des compétitions pour leur catégorie puissent participer à la finale nationale.

La finale nationale est maintenue s'il y a au moins 4 5 participants de 2 3 ligues différentes.

La formule est déterminée par le responsable sportif en fonction du nombre d'inscrits.

Les matchs se jouent de préférence sur billard de 3,10 m.

Tous les matchs doivent être arbitrés par des arbitres officiels

Article 8.3.05 - Féminines

Se qualifient pour la finale nationale les championnes des finales de ligue de la catégorie Dames.

La DTN peut compléter la liste des joueurs pour faire en sorte que les dames qui remplissent les critères mais qui évoluent dans une ligue n'ayant pas encore des compétitions pour leur catégorie puissent participer à la finale nationale.

La finale nationale est maintenue s'il y a au moins 6 participantes.

La formule est déterminée par le responsable sportif en fonction du nombre d'inscrites.

Les matchs de poules peuvent se jouer sur billard 2,80 m, la Finale se joue sur billard de 3,10 m.

Tous les matchs doivent être arbitrés par des arbitres officiels.

Article 8.3.06 - Nationale 1

Les huit poules de 4 sont constituées par tirage au sort en prenant un joueur depuis chacun des quatre chapeaux (voir article 8.3.08 ci-après).

Les matchs se jouent sur billard de 3,10 m ou 2,80 m.

Pendant les poules qualificatives, les matchs sont arbitrés par les joueurs exempts.

Pour les phases à élimination directe, les matchs sont arbitrés par des arbitres officiels.

Dans le cas d'une Finale sur 7 billards, les poules qualificatives et les huitièmes de finale se jouent avec la distance réduite 3. A partir des quarts de finale on joue la distance normale de la catégorie.

Dans le cas d'une finale sur 8 billards, les poules qualificatives et phases de poules à élimination directe se jouent avec la distance normale de la catégorie.

Section 3 - Participants et rang d'arrivée

Article 8.3.07 - Joueurs qualifiés d'office et joueurs invités

1. Catégories internationales

Le champion de France de la saison précédente est qualifié d'office :

- à condition qu'il n'ait pas participé au circuit de qualification du mode de jeu ;
- sous réserve, pour les catégories avec condition d'âge, qu'il appartienne toujours à la catégorie.

La DTN dispose d'une place pour inviter un joueur.

2. Nationale 1

Les joueurs invités doivent être classifiés dans la catégorie.

Les DOM-TOM disposent de deux places.

Le club organisateur dispose d'une place.

Article 8.3.08 - Joueurs qualifiés

Masters

Le championnat de France Masters est une finale à 16 joueurs. Participent à cette finale les éventuels joueurs qualifiés d'office et invités (voir ci-dessus) accompagnés par les joueurs issus du circuit national suivant le classement glissant de fin de saison. En cas de forfaits sont qualifiés les joueurs suivants dans l'ordre du classement.

Nationale 1

Le championnat de France de Nationale 1 est une finale à 32 joueurs.

Participent à cette finale les champions de ligue, les joueurs invités et les joueurs issus du circuit national, soit :

- 13 représentants de ligue ;
- 2 représentants de DOM-TOM ;
- 1 invité club ;

- les 16 premiers du circuit national qui ne sont pas pris pour la finale Masters Sont exclus les joueurs **qui sont considérés Masters selon les critères de l'article 8.1.02**, ~~dans les quatre dernières saisons ont atteint une demi-finale de la phase Masters d'un tournoi national ou qui dans les six dernières saisons ont atteint une demi-finale d'une finale nationale Masters~~

Si toutes les places attribuées aux joueurs invités et issus des sélections ne sont pas pourvues, les places libres sont attribuées comme suit :

- l'une revient à la ligue organisatrice ;
- les autres sont ajoutées au quota du circuit national.

Juniors U21

Se qualifient pour la finale nationale les champions des finales de ligue U21.

La DTN peut compléter la liste des joueurs pour faire en sorte que des jeunes méritants mais qui évoluent dans une ligue n'ayant pas encore des compétitions pour leur catégorie puissent participer à la finale nationale.

Le club organisateur dispose d'une place à condition que le joueur soit dans la catégorie.

Article 8.3.09 - Rang d'arrivée

1. Masters

Le rang d'arrivée est déterminé par le classement glissant en cours. ~~Si le champion de France en titre est qualifié d'office n'ayant participé à aucun tournoi de la saison, il sera tête de série lors de la finale.~~

2. Juniors

Le rang d'arrivée est déterminé par le classement du championnat de l'année précédente.

Les joueurs n'ayant pas participé à la finale de l'année précédente sont placés par tirage au sort.

3. Nationale 1

Les 32 joueurs sont répartis en quatre chapeaux de huit joueurs.

Les joueurs ayant un classement en cours sont placés en fonction de ce dernier : les huit premiers dans le premier chapeau et ainsi de suite.

Les joueurs n'ayant pas de classement sont placés dans un des chapeaux restants par tirage au sort.

Les 8 poules sont composées en tirant au sort un joueur de chaque chapeau.

Section 4 - Dispositions diverses

Les dispositions de la [section 3 du chapitre 3 du titre VII](#) du présent code sont applicables.

Article 8.3.10 - Engagement

Pour les qualifiés à l'issue des finales de ligues, la CSCL envoie au secrétariat fédéral le classement général de la ligue avec au plus les huit premiers.

TITRE IX - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE CATÉGORIES, ARTISTIQUE

Se référer au règlement diffusé la saison dernière par le responsable du circuit.

CHAPITRE 1 - SÉLECTION PAR CIRCUITS NATIONAUX

Section 1 - Circuit

Article 9.1.01 - Composition et finalité

Un circuit est composé d'au moins deux tournois nationaux.

Il est qualificatif pour la finale nationale de la catégorie pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé en début de saison par la CNC.

Article 9.1.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates

Pour chaque catégorie, la CNC détermine en début de saison si un circuit est ouvert et fixe le nombre et les dates des tournois par inscription à son calendrier.

Article 9.1.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. pourcentage des points de figures obtenus rapportés au score maximum possible ;
2. plus petit nombre d'essais réalisés ;
3. nombre de figures réussies.

À compter du deuxième tournoi de la saison, seuls les joueurs ayant participé à deux tournois figurent dans le classement.

Le classement final prend en compte les deux tournois dans lesquels le joueur a obtenu le meilleur pourcentage.

Les places en finale nationale de la catégorie sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi.

Section 2 - Formule sportive des tournois

Article 9.1.04 - Phase constitutive

Un tournoi national est constitué d'une phase unique sur deux billards au format de la catégorie : le parcours est auto-arbitré ou inter-arbitré suivant les consignes données en début de tournoi par l'organisateur.

Un tournoi régional peut être disputé sur un seul billard.

Dès que la liste est arrêtée définitivement, et en accord avec le chargé de gestion sportive, l'organisateur adresse les convocations aux joueurs retenus et un courrier à l'ensemble des remplaçants éventuels leur indiquant leur position sur la liste d'attente.

Le chargé de gestion sportive peut, en accord avec l'organisateur et en expliquant les raisons aux joueurs, répartir différemment le groupement des figures et le nombre de séances dans une journée.

Un reclassement est effectué à l'issue des deux premières séances afin de redéfinir les poules pour la troisième séance.

Article 9.1.05 - La formule sportive

1. Définition

Le parcours est composé de 70 des 98 figures du programme. Soit 10 sets de 7 figures.
Le tirage au sort des sets doit avoir lieu une heure avant le début de la compétition.

2. Nombre et taille des poules

La phase est constituée d'un nombre pair de poules.
L'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à 3 joueurs, puis 4 voire 5.

3. Répartition des joueurs entre les poules

En fonction du nombre des joueurs, les poules sont ordonnées selon leur nombre de joueurs par ordre croissant.
Les joueurs sont répartis dans les poules dans l'ordre du ranking valide avant le tournoi, ou de la saison n-1.

4. Séances

Les deux premières séances du samedi comportent 3 sets de 7 figures soit 42 figures.
Les séances du dimanche comportent 4 sets de 7 figures soit 28 figures.

Article 9.1.06 - Classement dans un tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.12](#).

Article 9.1.07 - Horaires

Le samedi : première séance, démarrage à 9 heures ; deuxième séance à 13 h 30.

Le dimanche : troisième séance, démarrage à 9 heures.

Section 3 - Participants et rang d'arrivée

Article 9.1.08 - Participants

Le nombre de participants aux tournois est limité à vingt.
L'ordre d'arrivée des joueurs est déterminé selon les critères suivants :

1. les 16 premiers joueurs du ranking national ;
2. quatre places pour les anciens joueurs de la catégorie (Masters de moins de trois saisons en arrière) ;
3. les joueurs dans l'ordre du ranking national ;
4. l'ordre chronologique d'inscription.

Les joueurs dont le rang sur cette liste est supérieur au nombre de places disponibles sont remplaçants. En cas de forfaits ou d'abandons, ils sont admis dans l'ordre de ce rang.

Si des places demeurent disponibles au jour de la compétition, le directeur de jeu peut les attribuer librement à des joueurs présents jusqu'au commencement du premier match.

Article 9.1.09 - Rang d'arrivée

Le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules est déterminé de la manière suivante :

1. pour le premier tournoi de la saison : rang de classement des finales nationales Master et N1 de la saison précédente ;
pour le deuxième tournoi : rang de classement du premier tournoi ;

pour le classement de départ du troisième et dernier tournoi : meilleure performance des deux premiers tournois.

2. rang au circuit national de la saison précédente ;
3. rang au circuit régional de la saison en cours, ou par défaut de la saison précédente ;
4. ordre chronologique d'inscription.

Pour chaque forfait ou abandon après la publication de la liste, les joueurs de fin de liste remontent d'un rang et un remplaçant éventuel est ajouté à la dernière place avec le dernier rang d'arrivée.

Section 4 - Dispositions diverses

Les dispositions figurant à la [section 4 du chapitre 2 du titre VII](#) du présent code sont applicables.

Les performances des nouveaux joueurs de tournois régionaux ne sont pas prises en compte pour le ranking national unique, mais ils ne peuvent entrer dans la liste des 16 premiers qu'après le deuxième tournoi national afin de permettre aux joueurs classés de jouer aussi un minimum de deux tournois.

CHAPITRE 2 - CIRCUIT PAR TOURNOIS RÉGIONAUX

Section 1 - Circuit

Article 9.2.01 - Composition et finalité

Un circuit est composé d'au moins trois tournois régionaux.

Il est qualificatif pour la finale nationale de la catégorie pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé en début de saison par la CNC.

Article 9.2.02 - Catégories concernées, nombre de tournois et dates

Les compétitions par tournois régionaux concernent la catégorie Nationale 1.

La CNC détermine en début de saison si un circuit est ouvert et fixe le nombre et les dates des tournois par inscription à son calendrier.

Article 9.2.03 - Joueurs participants

Tous les joueurs sont admis à s'inscrire au premier palier des épreuves d'une catégorie.

Les résultats des joueurs de la catégorie internationale ne sont pas pris en compte.

Article 9.2.04 - Critères d'homologation

Les résultats sont pris en compte s'il y a au moins quatre participants de deux clubs différents.

Le directeur de jeu, nommé par l'organisateur et validé par la CNC, transmet les résultats au chargé de gestion sportive mettant à jour le classement du circuit.

Article 9.2.05 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. pourcentage des points de figures obtenus rapportés au score maximum possible ;
2. plus petit nombre d'essais réalisés ;
3. nombre de figures réussies.

À compter du deuxième tournoi de la saison, seuls les joueurs ayant participé à deux tournois figurent dans le classement.

Le classement final prend en compte les deux tournois dans lesquels le joueur a obtenu le meilleur pourcentage.

Les places en finale nationale de la catégorie sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi.

Section 2 - Formule sportive des tournois

La phase constitutive et la formule sportive figurant aux articles [9.1.04](#) et [9.1.05](#) sont applicables.

Article 9.2.06 - Classement dans un tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.12](#).

Article 9.2.07 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. pour le premier tournoi de la saison : rang de classement à la finale nationale de la saison précédente ;
pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;
2. rang au circuit régional de la saison en cours, ou par défaut de la saison précédente ;
3. ordre chronologique d'inscription.

Les résultats des joueurs de la catégorie internationale ne sont pas pris en compte.

Les joueurs dont le rang sur cette liste est supérieur au nombre de places disponibles sont remplaçants. En cas de forfaits ou d'abandons, ils sont admis dans l'ordre de ce rang.

Si des places demeurent disponibles au jour de la compétition, le directeur de jeu peut les attribuer librement à des joueurs présents jusqu'au commencement du premier match.

Pour chaque forfait ou abandon après la publication de cette liste, les joueurs de fin de liste remontent d'un rang et un remplaçant éventuel est ajouté à la dernière place avec le dernier rang d'arrivée.

Section 3 - Dispositions diverses

Les dispositions figurant à la [section 4 du chapitre 2 du titre VII](#) du présent code sont applicables.

CHAPITRE 3 - FINALES NATIONALES

Section 1 - Principes

Article 9.3.01 - Composition et finalité

Ces compétitions se déroulent par catégories.

Le vainqueur d'une catégorie internationale est déclaré champion de France, celui des autres catégories est déclaré champion de France de la catégorie.

Article 9.3.02 - Catégories concernées et dates

Pour chaque catégorie, la CNC détermine en début de saison si une finale nationale est instaurée et en fixe la date par inscription à son calendrier.

Section 2 - Formules sportives

Article 9.3.03 - Masters

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à l'[article 6.2.09](#).

- La phase de poules se déroule en trois sets gagnants.
- La phase par élimination directe se déroule en trois sets gagnants.
- Tirage au sort des sets à chaque début de séance.

Critères de classement dans une poule :

1. points de matchs ;
2. set average ;
3. pourcentage en fin de poule ;
4. nombre de figures réussies au coefficient 10.

En cas d'égalité à l'issue d'un set, les participants sont départagés grâce à une prolongation organisée comme suit :

- l'ordre des joueurs est le même que celui du match ; les joueurs débutent la prolongation par la première figure du set suivant ;
- en cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe en commençant par la figure suivante, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Si un joueur ne peut plus être rejoint par son adversaire dans un set, le set est terminé.

Article 9.3.04 - "Challenge Coyret"

Joueurs qualifiés

~~Les huit joueurs ordonnés par un classement comptabilisant le circuit par tournois nationaux et régionaux, en retirant les qualifiés de la catégorie internationale, selon les critères suivants :~~

- ~~1. pourcentage des points de figures obtenus rapportés au score maximum possible ;~~
- ~~2. plus petit nombre d'essais réalisés ;~~
- ~~3. nombre de figures réussies.~~

~~Le classement final est arrêté au dernier tournoi national. Il prend en compte les deux tournois dans lesquels le joueur a obtenu le meilleur pourcentage.~~

~~Composition des poules~~

~~La poule A est composée des joueurs classés de 1 à 4, la poule B des joueurs classés de 5 à 8. Les billards sont tirés au sort par poule constituée.~~

~~Formule sportive~~

~~La compétition se joue dans l'ordre du programme des 100 figures.~~

~~Cinq séances sont prévues par regroupement de 20 figures. Pour la dernière séance, les figures sont exécutées par poules.~~

~~Pour chaque figure, les joueurs opèrent dans l'ordre inverse du classement ponctuel de chacun dans sa poule. Celui qui joue la première figure est tiré au sort. Ensuite, pour chaque figure suivante, on effectue une permutation circulaire : le premier devient dernier, le deuxième devient premier, le troisième devient second, et le quatrième devient troisième.~~

~~Le classement est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.12](#).~~

Section 3 - Participants et rang d'arrivée

Article 9.3.05 - Joueur qualifié d'office

Pour la catégorie internationale, le champion de France de la saison précédente est qualifié d'office à condition qu'il n'ait pas participé au circuit de qualification du mode de jeu.

Article 9.3.06 - Liste des joueurs qualifiés

La liste des joueurs qualifiés à une finale nationale est établie conjointement par le secrétariat fédéral et le chargé de gestion sportive et adressée en temps utile à l'organisateur.

Article 9.3.07 - Rang d'arrivée

Le rang d'arrivée en finale nationale est déterminé selon les critères suivants :

1. joueur qualifié d'office ;
2. joueurs issus du circuit, dans l'ordre de leur classement.

Section 4 - Dispositions diverses

Les dispositions de la [section 3 du chapitre 3 du titre VII](#) du présent code sont applicables.

TITRE X - CATÉGORIES

Article 10.0.01 - Catégories par la moyenne annuelle

	CATEGORIE	DISTANCE			MOYENNE			FORMULE SPORTIVE (MODE DE SELECTION)
			Normale	Reduite	3,10 m	2,80 m	2,60 m	
LIBRE	MASTERS	GC	400	300	≥ 30,00			suspension provisoire
	N1	GC	250	200	≥15,00 et <30,00			Poule 8 joueurs - article 6.2.23 (zones : 7)
	N2	GC	180	150	≥7,20 et <15,00			Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	N3	GC	150			≥ 6,00 et < 9,00	≥ 7,50 et < 11,25	Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	R1	PC	120			≥ 4,00 et < 6,00	≥ 5,00 et < 7,50	CRITERIUM REGIONAL
	R2	PC	80			≥ 2,30 et < 4,00	≥ 2,87 et < 5,00	CRITERIUM REGIONAL
	R3	PC	60			≥ 1,20 et < 2,30	≥ 1,50 et < 2,87	
	R4	PC	40			0 et < 1,20	0 et < 1,50	
CADRE 47/2	DAMES	PC	120 (30 rep)			≥ 1,20	≥ 1,50	poule 8 joueuses articles 6.2.20 ou 6.2.22 (circuit : 7)
	MASTERS		250	200	≥ 20,00			poule 8 joueurs articles 6.2.21 ou 6.2.23 (circuit : 7)
	N1		200	150	≥ 10,00 et < 20,00			Poule 8 joueurs - article 6.2.23 (zones : 7)
CADRE 42/2	N2		120	100	≥ 6,00 et < 10,00			Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	N3		120			≥4,50 et <7,50	≥5,00 et <8,33	Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
CADRE 71/2	R1		80			2 et < 4,50	2,22 et < 5,00	être classé minimum en LR2 ou cadre R1
CADRE 47/1	MASTERS		200	150	≥ 18,00			poule 6 joueurs articles 6.2.21 ou 6.2.23 (circuit : 5)
1-BANDE	MASTERS		200	150	≥ 12,00			suspension provisoire
	MASTERS		120	100	≥ 5,00			poule 8 joueurs articles 6.2.21 ou 6.2.23 (circuit : 7)
	N1		100	80	≥ 3,50 et < 5,00			Poule 8 joueurs - article 6.2.23 (zones : 7)
	N2		80	60	≥ 2,30 et < 3,50			Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	N3		60			≥ 1,80 et < 2,58	≥ 2,25 et < 3,23	Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	R1		50			≥ 1,10 et < 1,80	≥ 1,375 et < 2,25	CRITERIUM REGIONAL
3-BANDES	R2		30			0 et < 1,10	0 et < 1,375	
	MASTERS		40	35	≥ 1,000			16 joueurs - poules ou DKOD (multi) articles 6.2.21 ou 6.2.23 (circuit : 15)
	N1		35	30	≥ 0,700 et < 0,999			Poule 8 joueurs - article 6.2.23 (zones : 7)
	N2		30	25	≥ 0,500 et < 0,700			Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	N3		25 (60 rep)	20 (60 rep)		≥ 0,400 et < 0,581	≥ 0,440 et < 0,638	Poules - 16 joueurs - article 6.2.23 (ligue : 13)
	R1		20 (60 rep)	15 (60 rep)		≥ 0,250 et < 0,400	≥ 0,275 et < 0,440	CRITERIUM REGIONAL
	R2		15 (60 rep)			< 0,250	< 0,275	
3-BANDES	DAMES		25 (50 rep)	20 (50 rep)		≥ 0,250	≥ 0,275	poule unique 4 à 8 joueuses articles 6.2.20 ou 6.2.22 (circuit : 3 à 7)

(*) Ces valeurs sont arrondies : pour connaître précisément les décimales, il faut appliquer les coefficients de correspondance entre formats ([art. 3.2.01](#)) aux moyennes dont elles sont issues.

				Partie Libre	Cadre « 47 »	1-Bande	3-Bandes
Correspondance entre formats				2,40 m ⇨ 3,10 m	0,48		0,74347
				2,60 m ⇨ 2,80 m	0,8	0,9	0,91
				2,60 m ⇨ 3,10 m	0,64	0,72	0,7826
				2,80 m ⇨ 3,10 m	0,8	0,8	0,89
				Petits coins ⇨ Grands coins	1		

Article 10.0.02 - Catégories par l'âge

	CATÉGORIE	DISTANCE				FORMULE SPORTIVE (MODE DE SÉLECTION)
			Normale	Réduite 1	Réduite 2	
PARTIE LIBRE	JEUNES (U25)	GC	300 (20 rep)	250 (20 rep)	200 (20 rep)	Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)
	JUNIORS A (U21)	GC	200 (20 rep)	150 (20 rep)	100 (20 rep)	Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)
	JUNIORS B (U21)	GC	100 (20 rep)	80 (20 rep)	60 (20 rep)	Poule unique - Maxi 8 joueurs (club : 1, sélection : 7)
CADRE 47/2	JEUNES (U25)		150 (15 rep)	100 (15 rep)		Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)
3- BANDES	JEUNES (U25)		35	30		12 joueurs (classement national de référence à l'ouverture des inscriptions)
	JUNIORS (U21)		30 (50 rep)	25 (50 rep)		Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)
	CADETS (U17)		25 (50 rep)	20 (50 rep)		Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)
5- QUILLES	JUNIORS (U21)		3 x 60	2 x 60		Poules - Maxi 16 joueurs (ligue : 13, DTN : 3)

Un cadet est un joueur âgé de moins de 17 ans au 1^{er} septembre ouvrant la saison sportive.

Les compétitions U17 se jouent sur billard de 2,80 m ou 2,60 m.

Un junior est un joueur âgé de moins de 21 ans au 1^{er} septembre ouvrant la saison sportive.

Les compétitions U21 se jouent sur billard de 3,10 m pour la libre (Juniors A), le 3 bandes et le 5 quilles, sur billard de ~~2,80 m~~ petit format pour la partie libre (Juniors B).

Un jeune est un joueur âgé de moins de 25 ans au 1^{er} septembre ouvrant la saison sportive.

Les compétitions U25 se jouent sur billard de 3,10 m.

Article 10.0.03 - Catégories par numerus clausus

	CATÉGORIE	DISTANCE				INTERVALLE article 3.5.02	FORMULE SPORTIVE (MODE DE SÉLECTION)
		Normal e	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3		
5-QUILLES	MASTERS	3 x 60	1x120		2 x 60	1 à 16	16 joueurs - poules ou DKOD (multi) articles 6.2.21 ou 6.2.23 (circuit : 14)
	NATIONALE 1	3 x 60	1x120	1 x 100	2 x 60	> 16 et autres	Poules - 32 joueurs - article 6.2.24 (circuit : 16, ligue : 13)
ARTISTIQU UE	MASTERS ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 à 16	8 joueurs - poules ou DKO (multi) articles 6.2.20 ou 6.2.22 (circuit : 6)
	NATIONALE 1	-	-	-	-	> 16 et autres	Poules - 8 joueurs - article 6.2.22 (circuit : 8)

⁽¹⁾ Depuis la saison 2016-2017, après trois années sans jouer, le joueur perd la classification Masters.

TITRE XI - CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES CHAMPIONNATS

Avant-propos

Le présent chapitre est commun à tous les championnats ; toutefois, les chapitres 2, 3 et 4 peuvent contenir des dispositions particulières qui prévalent sur celles de ce premier chapitre.

Article 11.1.01 - Présentation des différents championnats

Un championnat par équipes de clubs se caractérise par son mode de jeu puis sa division :

- jeux de séries (JDS), avec cinq divisions nommées Top Ligue 1, Fédérale 1, Fédérale 2, Fédérale 3 et Fédérale 4
- 3-Bandes (3B), avec cinq divisions nommées Top Ligue 1, Fédérale 1, Fédérale 2, Fédérale 3 et Fédérale 4
- 5-Quilles, avec deux divisions.

Dans les équipes Top Ligue 1, Fédérale 1, 2 au 3 bandes, il est autorisé de faire jouer lors d'une rencontre 2 joueurs de nationalité étrangère

Dans les équipes Fédérales 3 et 4 au 3 bandes et dans les équipes Top Ligue, Fédérales 1, 2, 3 et 4 au JDS, un joueur étranger peut être présent lors d'une rencontre.

Un mode de jeu peut regrouper plusieurs spécialités.

L'équipe qui remporte le championnat de ~~Division 1~~ Top Ligue est déclarée championne de France ; celle qui remporte le championnat d'une autre division est déclarée championne de France de sa division.

Article 11.1.02 - Indices et plafond divisionnaire

Un principe de plafonnement du niveau des équipes est instauré pour favoriser l'homogénéité des divisions où il est mis en place.

Trois coefficients sont définis à cet égard :

- l'indice individuel, obtenu pour chaque joueur selon les modalités spécifiques à chaque mode de jeu ;
- l'indice d'équipe, calculé pour chaque équipe lors de son engagement comme étant la moyenne des indices individuels les plus élevés, tronquée à l'unité ; le nombre d'indices individuels pris en compte pour le calcul est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour le championnat concerné ;
- le plafond divisionnaire, spécifique à chaque division ; lorsqu'un plafond divisionnaire est fixé, les indices des équipes engagées dans la division doivent être inférieurs ou égaux à ce plafond et supérieur à celui de la division inférieure.

Article 11.1.03 - Inscription d'une équipe

L'inscription d'une équipe se fait obligatoirement sur le site de Gestion Sportive Carambole, accessible via le site fédéral.

Le portail pour inscrire une équipe est ouvert du 1^{er} au 30 septembre. Au moment de l'inscription, chaque membre de l'équipe doit être licencié.

La ligue valide et confirme son inscription avant le 5 octobre.

Le nom d'une équipe peut être composé au maximum de deux éléments parmi les suivants :

- nom du club ; en toute lettres et sans abréviation
- nom de la ville ;
- sponsors.

Le chèque de règlement du droit d'inscription est à envoyer à la ligue d'appartenance pour le 5 octobre. Puis le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'inscriptions à régler.

Le chargé de gestion sportive et le responsable de la ligue vérifient la conformité des équipes au présent règlement et suivent la publication faite sur le site de Gestion Sportive Carambole.

Peuvent s'inscrire dans une division :

- A. suivant l'ordre du classement de la saison précédente et sous réserve que l'indice d'équipe soit inférieur ou égal au plafond divisionnaire et supérieur à celui de la division inférieure :
- les équipes non reléguées ayant évolué dans cette division ;
 - la ou les équipes qui montent de la division immédiatement inférieure ;
 - la ou les équipes qui descendent de la division immédiatement supérieure.

B. dans la limite des places disponibles :

1. suivant l'ordre des indices d'équipes, les équipes non classées dans la division mais dont l'indice est supérieur ou égal au plafond divisionnaire de la division immédiatement inférieure ;
2. suivant l'ordre du classement de la saison précédente, les équipes normalement reléguées dans la division inférieure mais dont l'indice pour la nouvelle saison est supérieur ou égal au plafond de cette division ;
3. suivant l'ordre inverse de leur classement de la saison précédente, les équipes devant normalement monter dans la division supérieure mais dont l'indice pour la nouvelle saison reste inférieur au plafond de la division dans laquelle ils évoluaient la saison précédente peuvent s'y maintenir ; cette dérogation ne peut toutefois pas être accordée deux fois consécutivement.

Les équipes descendantes qui ne peuvent pas bénéficier des dispositions 1 ou 2 ci-dessus doivent s'engager dans la division inférieure en modifiant leur composition pour adapter leur indice d'équipe à cette division.

Article 11.1.04 - Composition d'une équipe

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement varie selon le nombre de matchs d'une rencontre du championnat concerné : entre 4 et 9 joueurs pour trois matchs, entre 6 et 12 joueurs pour quatre matchs.

Pour les joueurs non classifiés, le président du club propose l'indice le plus proche de la valeur du joueur et le responsable du premier palier valide cette proposition.

Un nouvel indice individuel lui est attribué :

- dès qu'il a atteint trois matchs dans une spécialité, par équipes ou en individuel ;
- puis à chaque palier des compétitions par équipes ou en individuel auxquelles il participe et sur la totalité des matchs disputés dans cette spécialité depuis le début de la saison.

L'indice d'équipe est ensuite recalculé et s'il dépasse le plafond divisionnaire, le joueur ne peut plus participer aux rencontres ultérieures de son équipe.

Si les joueurs non classés et non classifiés ont au moins disputé cinq matchs dans un championnat la saison précédente, l'indice renseigné est déterminé par rapport à leur moyenne annuelle.

En fédérale 2, 3 et 4 au JDS et en Fédérale 2, 3 et 4 au 3 bandes, au moins la moitié des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être classés ou classifiés par la FFB dans chaque spécialité où ils sont inscrits.

Tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre ~~un~~, deux joueurs d'un autre club (même club ou différents), à condition que ce(s) club(s) n'engage(nt) pas d'équipe dans le même championnat.

~~Un joueur invité ne peut être inscrit que dans une seule équipe dans chaque mode de jeu.~~

Un joueur peut être inscrit dans plusieurs des équipes engagées par son club à condition que ce soit dans des modes de jeux différents ou des divisions différentes pour chaque mode de jeu.

Au cours du premier palier du championnat, ce joueur peut disputer plusieurs rencontres dans chaque division, sans limitation de nombre.

À partir du deuxième palier, il ne peut continuer que dans une seule équipe. En fonction du choix du joueur, le chargé de gestion sportive entérine alors la composition des équipes publiées dans les conditions de l'[article 11.1.03](#).

~~En fédérale 3, Top ligue 2 et Top ligue 2 au 3 bandes, au moins la moitié des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être classés ou classifiés par la FFB dans chaque spécialité où ils sont inscrits.~~

~~Tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre 2 joueurs d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans le même championnat.~~

Un joueur français peut être inscrit dans plusieurs des équipes engagées par son club à condition que ce soit dans des modes de jeux différents ou des divisions différentes pour chaque mode de jeu.

Au cours du premier palier du championnat, ce joueur peut disputer plusieurs rencontres dans chaque division, sans limitation de nombre.

À partir du deuxième palier, il ne peut continuer que dans une seule équipe. En fonction du choix du joueur, le chargé de gestion sportive entérine alors la composition des équipes publiées dans les conditions de l'[article 11.1.03](#).

Article 11.1.05 - Déroulement d'une rencontre

Une rencontre est composée des matchs opposant une seule fois tous les joueurs de même rang de deux équipes. Le club organisateur choisit le nombre et les billards mis à disposition, **il en informe lors de la convocation, le(s) club(s) concerné(s).**

Si les deux équipes opposées se rencontrent deux fois dans la phase en cours :

- lors de la première rencontre, le responsable d'une équipe tirée au sort présente par écrit au directeur de jeu la composition de l'équipe, l'ordre des joueurs, le choix des billards et de leur format ; le responsable de l'équipe adverse en prend connaissance et présente sa liste dans un délai maximum de cinq minutes ;
- lors de la seconde rencontre, l'ordre de présentation des listes est inversé.

Si, dans la phase en cours, le nombre de rencontres entre les deux équipes est différent de deux, les responsables de chaque équipe présentent au directeur de jeu, simultanément et par écrit, la composition de l'équipe et l'ordre des joueurs. Les billards et leur format sont déterminés au début de la compétition par le club organisateur.

Aucun joueur ne peut disputer plus d'un match dans une rencontre. Si des rencontres aller et retour sont prévues, l'ensemble des matchs aller et celui des matchs retour constituent deux rencontres distinctes.

Une rencontre se joue à la date prévue au calendrier fédéral.

La rencontre ne peut en aucun cas se jouer après cette date fixe.

Si le club organisateur prévoit au plus quatre séances pour une rencontre, l'heure de convocation est fixée à 10 heures au plus tard ; sinon, elle est fixée à 14 heures au plus tard.

L'équipe qui reçoit est chargée de saisir les résultats de la rencontre dans les 24 heures sur le site de Gestion Sportive Carambole. L'équipe gagnante doit s'assurer que la saisie a été faite et, à défaut, peut l'effectuer. Seuls les matchs saisis sont pris en compte pour les résultats du championnat.

Article 11.1.06 - Incidents lors d'une rencontre

Si une équipe se présente avec un nombre de joueurs inférieur au nombre de matchs à disputer :

- les matchs possibles sont joués et les joueurs de l'équipe déficitaire rencontrent les meilleurs joueurs de l'équipe adverse selon les règles habituelles
- les points de matchs et les moyennes sont comptabilisés normalement
- **les matchs non joués sont crédités de 2 points de matchs pour l'équipe au complet**
- l'équipe au complet est créditée de 2 points de rencontre
- si l'équipe déficitaire a acquis **PR** points de rencontre, elle sera créditée de **PR - 2** points de rencontre (0 PR si elle a gagné, -1 si elle a fait match nul et -2 si elle a perdu)

Si une équipe se présente avec des joueurs non-inscrits sur le bordereau d'engagement ou fait jouer des joueurs dans un mode de jeu non prévu pour eux dans le bordereau d'engagement (jeux de série) :

- on applique les mêmes principes précisés dans le paragraphe précédent. Si des matchs irréguliers sont néanmoins joués ils ne seront pas enregistrés ni pris en compte pour le classement

Les deux équipes sont créditées de zéro point de rencontre et de match :

- si la rencontre n'est pas jouée au plus tard à la date fixée au calendrier fédéral ;
- si chacune des deux équipes est dans une des situations décrites aux deux premiers paragraphes du présent article.

Article 11.1.07 - Déroulement d'un championnat

Un championnat par équipes se déroule en plusieurs paliers de sélection, dans cet ordre : qualifications, éliminatoires, finale.

Chaque palier est constitué d'une ou plusieurs compétitions, elles-mêmes subdivisées en une ou plusieurs phases dont la formule sportive est l'élimination directe ou la répartition par poules.

A. Qualifications

Ce premier palier du championnat peut être disputé, selon la division, à l'échelon ligue ou à l'échelon national.

Échelon ligue

Chaque ligue engageant des équipes dans une division organise sa propre compétition qualificative.

Dès la fin de la compétition, et au plus tard à la date fixée par le calendrier fédéral, les ligues en adressent le classement au chargé de gestion sportive **après avoir vérifié l'indice des joueurs non classés.**

Le chargé de gestion sportive détermine, dans l'ordre du classement au sein de chaque ligue, les équipes sélectionnées pour le palier des "éliminatoires nationales".

Chaque ligue ayant engagé au moins une équipe dans une division a droit à une équipe qualifiée. Les autres places sont attribuées aux ligues au prorata du nombre de leurs équipes engagées dans la division. Les ligues sont informées de leur nombre d'équipes qualifiées au plus tard le 10 octobre.

Échelon national

Cette compétition qualificative se déroule par poules, en une seule phase.

Le chargé de gestion sportive détermine le nombre de poules en fonction du nombre d'équipes engagées. Les poules sont établies selon l'ordre de priorité de taille indiqué aux tableaux des spécificités par division. Chaque taille ne peut être utilisée que si les précédentes dans l'ordre de priorité ne permettent pas d'intégrer toutes les équipes.

Dans chaque division, le rang d'arrivée des équipes est établi dans l'ordre suivant :

1. les équipes reléguées de la division supérieure ;
2. s'ils ne sont pas montés, les finalistes de la saison précédente, dans l'ordre du classement ;
3. les équipes non reléguées ayant participé au championnat la saison précédente dans l'ordre du classement général de la division ;
4. les équipes montant de la division inférieure dans l'ordre du classement général de la division ;
5. les autres équipes, dans l'ordre de l'indice d'équipe.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Suivant la division concernée, la répartition des équipes dans les poules est déterminée :

- soit sur des critères géographiques ;
- soit selon la méthode du serpent, en utilisant le rang d'arrivée.

~~En Top Ligue 1 3 Bandes, toutes les équipes se rencontrent~~
~~En Top Ligue 2 Fédérale 1 3 bandes et JDS, un découpage géographique sera réalisé en fonction des équipes inscrites~~

Déroulement des journées

- Une journée avec deux équipes se déroule en rencontres aller et retour.
- Une journée avec trois équipes se déroule en trois rencontres aller simple.
- Selon les dispositions de l'[article 6.02.9](#) et l'ordre établi ci-dessous.

	Journées				
	1	2	3	4	5
Poule de 3	1 - 2 - <u>3</u>	1 - <u>2</u> - 3	<u>1</u> - 2 - 3		
Poule de 4	2 - 3 - <u>4</u>	1 - <u>3</u> - 4	1 - <u>2</u> - 4	<u>1</u> - 2 - 3	
Poule de 5	<u>2</u> - 5 3 - <u>4</u>	1 - <u>5</u> 2 - <u>3</u>	<u>1</u> - 4 3 - <u>5</u>	1 - <u>3</u> <u>2</u> - 4	<u>1</u> - 2 <u>4</u> - 5
Poule de 6	<u>1</u> - 6 <u>2</u> - 4 <u>3</u> - 5	1 - <u>5</u> 2 - <u>3</u> <u>4</u> - 6	1 - <u>4</u> <u>2</u> - 5 3 - <u>6</u>	<u>1</u> - 3 <u>2</u> - 6 4 - <u>5</u>	<u>1</u> - 2 <u>3</u> - 4 5 - <u>6</u>

Nota : l'équipe en gras souligné reçoit la journée.

Déroulement des journées pour le 3-Bandes TOP LIGUE

Une journée se déroule en rencontres aller simple.

le format utilisé pour la saison 2025/2026 est le suivant :

1 poule intégrale de 10 équipes se rencontrant toutes une fois durant le championnat
 6 journées régulières selon le calendrier fourni par la CNC avec 3 réceptions et 3 visites
 Les journées 7,8 et 9 se jouent en terrain neutre dans un club ou une salle pouvant accueillir cet événement dont le cahier des charges est édité dans les dispositions financières.

La Top ligue **1** sera diffusé dans le cadre d'un multiplex et chaque club devra être équipé de matériels vidéo permettant une retransmission qualitative et ce de manière à apporter de la visibilité pour ce championnat

La CNC procédera aux convocations pour chaque journée et transmettra au diffuseur pour préparation du multiplex.

Les clubs devront donner leur composition d'équipes 3 semaines avant chaque rencontre

À la fin de cette compétition, le chargé de gestion sportive établit un classement de toutes les équipes participantes selon les critères de l'[article 6.2.10](#).

B. Éliminatoires nationales

En fonction de la division et selon le nombre d'équipes engagées en début de saison, elles se déroulent par poules ou par élimination directe.

Le rang d'arrivée des équipes est établi :

- si le palier de qualification s'est joué à l'échelon national, dans l'ordre du classement général du palier de qualification ;
- si le palier de qualification s'est joué à l'échelon ligue, par tirage au sort effectué par la CNC.

Par poules

Lorsque l'éliminatoire se déroule par poules, l'équipe qui reçoit dans la poule est celle qui est située la plus proche des autres équipes.

Schéma des séances de jeu

		2	3	4	6	Tour de jeu	
SAMEDI	14 h 00	X	X	X	X	Eq 2 vs Eq3	Aller
	15 h 30	X	X	X	X	Eq1 vs perdant 2/3	
	17 h 00		X	X	X	Eq 1 vs gagnant 2/3	
	18 h 30			X	X	Eq 2 vs Eq3	Retour
DIMANCHE	9 h 00				X	Eq1 vs perdant 2/3	
	11 h 00				X	Eq 1 vs gagnant 2/3	

Si la poule est constituée de 2 équipes seulement, les équipes se rencontrent en 2 aller / retour
Si une équipe se retrouve seule dans la poule, elle est qualifiée systématiquement en finale

Par KO direct

Lorsque l'éliminatoire se déroule en KO direct, l'équipe qui reçoit est la mieux classée de la phase précédente.

Schéma des séances de jeu

		2	3	4
SAMEDI	14 h 00	X	X	X
	15 h 30	X	X	X
	17 h 00		X	X
	18 h 30			X

La compétition est terminée après la phase des qualifications : les équipes restantes sont qualifiées pour la finale. Le chargé de gestion sportive établit alors un classement de la compétition incluant toutes les équipes participantes selon les critères de l'[article 6.2.17](#).

C. Finale

Une finale se déroule soit :

- avec quatre équipes, en deux phases à élimination directe : demi-finales et finale ;
- avec six équipes, en trois phases : deux poules de trois, demi-finales et finale.

L'organisation de la finale est proposée aux clubs qualifiés disposant du nombre minimum de billards, dans l'ordre du classement du palier précédent.

Le rang d'arrivée des équipes est fixé dans l'ordre du classement général du palier précédent.

Les demi-finales opposent l'équipe la mieux classée d'une poule à celle la moins bien classée de l'autre poule **en aller simple**. ~~Dans les TOP LIGUE 1 aux Jeux de série les demi-finales sont en aller simple pour toutes les autres divisions et modes de jeu elles sont en aller simple.)~~

En cas d'égalité de points de match lors d'une rencontre en ~~KO direct~~ **élimination directe**, on applique les dispositions de l'article [6.2.17](#).

Le classement de la compétition finale est réalisé par le chargé de gestion sportive selon les critères des articles [6.2.10](#) ou [6.2.17](#).

Puis il établit un classement général national de la division incluant toutes les équipes engagées à chaque palier disputé à l'échelon national selon les critères de l'[article 6.Article 6.2.25 - Classements dans une compétition comportant plusieurs phases successives2.25](#)

	Quatre équipes				Six équipes	
	Rencontres en 2 tours de jeu (3 ou 4 joueurs sur 2 billards)		Rencontres en 1 tour de jeu (3 joueurs sur 3 billards ou 4 joueurs sur 4 billards)		Rencontres en 1 tour de jeu (3 joueurs sur 3 billards ou 4 joueurs sur 4 billards)	
VENDREDI	14 h 00	Aller A1 / B2 T1				
	16 h 00	Aller A1 / B2 T2				
	18 h 00	Aller B1 / A2 T1				
	20 h 00	Aller B1 / A2 T2				
SAMEDI	9 h 00	Retour A1 / B2 T1	14 h 00	Aller A1 / B2	9 h 00	A2 / A3
	11 h 00	Retour A1 / B2 T2	16 h 00	Aller B1 / A2	11 h 00	B2 / B3
	15 h 00	Retour B1 / A2 T1	18 h 00	Retour A1 / B2	13 h 00	A1 / gagnant A2/A3
	17 h 00	Retour B1 / A2 T2	20 h 00	Retour B1 / A2	15 h 00	B1 / gagnant B2/B3
					17 h 00	A1 / perdant A2/A3
					19 h 00	B1 / perdant B2/B3
DIMANCHE	9 h 00	Places 3 et 4 T1				
	11 h 00	Places 3 et 4 T2	10 h 00	Places 3 et 4	9 h 00	1 ^{er} A / 2 ^e B
	13 h 30	Finale T1	14 h 30	Finale	11 h 00	1 ^{er} B / 2 ^e A
	15 h 30	Finale T2			15 h 30	Finale

Le directeur de jeu attribue les billards selon le rang de chaque joueur en début de championnat. Il peut cependant modifier exceptionnellement cette attribution à chaque rencontre, notamment dans le cadre d'une diffusion télévisée.

D. Forfait

Les équipes faisant forfait « hors délai » c'est-à-dire après diffusion des poules sur le site fédéral, seront considérés comme « Forfait Non Excusé » sans justificatif

Article 11.1.08 - Dispositions spécifiques aux Divisions Top Ligue et Fédérale 1 au 3 Bandes et JDS ~~1 et 2 au 3 bandes et Top Ligue 1 JDS~~

Engagement d'une équipe

- Au 3-Bandes **et JDS** :
 - Le club de l'équipe qui refuse de se maintenir en TOP LIGUE 1 ne peut pas engager d'équipe dans les TOP LIGUE 1 et **Fédérale 1 2**
 - Le club de l'équipe qui refuse de monter de **Fédérale 1 à Top Ligue** ~~TOP LIGUE 1 en TOP LIGUE 2~~, ne pourra pas la saison suivante engager d'équipe dans TOP LIGUE 1 et **Fédérale 1 2**
 - **Au 3 Bandes Top Ligue, un club peut inscrire au maximum une seule équipe** ~~ne peut pas inscrire plus de deux équipes dans le même mode de jeu et division.~~
 - **Au JDS Top Ligue, un club peut inscrire au maximum deux équipes**
 - **Au JDS et 3 Bandes Fédérale 1, un club peut inscrire plusieurs équipes.**
- Par dérogation aux dispositions de l'article 11.1.05 :
 - **Au 3 Bandes Top Ligue, Fédérale 1, l'ordre des joueurs dans une rencontre est identique à l'ordre d'inscription ;**
 - ~~aux jeux de séries, les responsables d'équipes communiquent simultanément et par écrit la composition de leur équipe et la spécialité pour chaque joueur.~~

Après les critères de l'article 11.1.03, si le nombre d'équipes engagées n'atteint pas le minimum, une équipe est repêchée dans l'ordre du classement général de la division puis celle inférieure.

Joueurs étrangers

- Sont considérés comme étrangers tous les joueurs qui, selon le règlement intérieur de la FFB (article 1.4.5), ne peuvent pas jouer les compétitions individuelles et donc prétendre à un titre de Champion de France
- Au maximum la moitié des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre peuvent être des joueurs étrangers

Zones européennes

Les deux premières équipes de la phase finale de la Top Ligue 1 3B et Top Ligue JDS (voire la troisième si l'une des deux premières est qualifiée directement pour la finale) sont qualifiables pour les zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs **pour la saison suivante**.

Article 11.1.09 - Montées et descentes de division

A. Montées

Au 3 Bandes **et JDS**

~~Pour la Fédérale 3, Top Ligue 2~~ Pour la catégorie Fédérale 1, les deux premières équipes au classement général de la division montent dans la division supérieure (selon article 11.1.08).

B. Descentes

Au 3 Bandes **et JDS**

Pour la catégorie Top Ligue, les deux dernières équipes au classement général de la division descendent dans la division inférieure.

Article 11.1.10 - Nombre et formats de billards

Une équipe dont le club ne possède pas le format ou le nombre de billards permettant les rencontres dans sa division d'appartenance doit soit acquérir le matériel nécessaire, soit se faire accueillir par un club proche, soit jouer toutes ses rencontres à l'extérieur.

Son choix doit être spécifié par courriel au chargé de gestion sportive et au responsable de la ligue.

Article 11.1.11 - Conditions financières

Voir les dispositions particulières diffusées au début de chaque saison.

CHAPITRE 2 - JEUX DE SÉRIES

Article 11.2.01 - Engagement

Lors de l'engagement, le responsable de l'équipe inscrit ses joueurs dans les spécialités de son choix.

Si les rencontres de la division comportent plusieurs spécialités, **les joueurs peuvent être polyvalents**, mais dans ce cas ils doivent être inscrits pour chaque spécialité qu'ils sont susceptibles de disputer. La catégorie correspondante doit alors être portée sur le bordereau d'engagement. Elle est prise en compte pour le calcul de l'indice d'équipe.

Un joueur dont la catégorie n'est pas indiquée pour une spécialité donnée ne peut pas disputer de match dans cette spécialité. Dans le cas contraire il y aura les conséquences décrites dans l'[Article 11.1.06](#).

Article 11.2.02 - Indice individuel

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'[article 11.1.02](#) est fixé par référence à sa classification individuelle (en points) :

	Partie Libre	Cadre 47/2 - 42/2	Cadre 71/2	1-Bande
Masters – Internationaux	1700	1700	1700	1700
Nationale 1	1200	1200		1200
Nationale 2	900 1000	900 1000		900 1000
Nationale 3	700 800	700 800		700 800
Régionale 1	500	500		500
Régionale 2	300			300
Régionale 3	200			
Régionale 4	100 150			

Article 11.2.03 - Indice d'équipe

En application des dispositions de l'[article 11.1.02](#), l'indice d'équipe est calculé à partir des indices individuels les plus élevés inscrits pour chaque spécialité.

Le nombre d'indices pris en compte pour chaque spécialité est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour la spécialité concernée.

L'indice d'équipe ne peut jamais inclure plusieurs indices individuels d'un même joueur et doit toujours correspondre à celui de l'équipe la plus forte pouvant être présentée lors d'une rencontre.

Article 11.2.04 - Spécificités par division

		TOP LIGUE	FEDERALE 1	FEDERALE 2	FEDERALE 3	FEDERALE 4
Plafond divisionnaire (article 11.1.02)		article 11.1.08	1067	800	434	200
Matches d'une rencontre (article 11.1.05)		Trois matchs : 1- 250 pts au C47/2 2- 200 pts au C71/2 3- 120 pts au 1 Bande	Trois matchs : 1- 150 pts C47/2 2- 80 pts 1 Bande 3- 200 pts Libre GC	Trois matchs : 1- 120 pts C42/2 2- 60 pts 1 Bande 3- 150 pts Libre GC	Trois matchs : 1- 120 pts Libre 2- 80 pts Libre 3- 50 pts 1 Bande	Trois matchs : 1- 60 pts Libre 2- 60 pts Libre 3- 60 pts Libre Ou 40 reprises
Billards (nombre et format minimums)		2 x 3,10 m	1 x 3,10 m (cadre) 1 x 3,10 m (bande) et 1 x 3,10 m ou format inférieur. Partie Libre au choix du club recevant	2 x 2,80 m ou 2,60 m 3,10 m non autorisé	2 x 2,80 m ou 2,60 m 3,10 m non autorisé	2 x 2,80 m ou 2,60 m 3,10 m non autorisé
P a l i e r s (ARTICLE 11.1.07)	Qualifications ligue	NON	NON	OUI	OUI	OUI
	Qualifications nationales (ordre de priorité des poules)	Poules par serpent à 12 équipes (3 poules de 4)	Poules Par zone (qualification du même nombre d'équipes par poule)	NON	NON	NON
	Éliminatoires nationales	NON	NON	OUI 18 équipes (6 poules de 3)		
	Finale	OUI 6 équipes	OUI 4 équipes	OUI 6 équipes	OUI 6 équipes	OUI 06 équipes

Article 11.2.05 - Dispositions spécifiques à la TOP LIGUE

Système sportif

Les équipes classées aux deux premières places de chaque poule sont qualifiées pour la finale.

S'il y a deux équipes du même club dans une poule, l'équipe la moins bien classée est intervertie avec l'équipe du même rang de l'autre poule.

Calendrier

Par dérogation aux dispositions de l'[article 11.1.05](#), en cas de désaccord entre les équipes, la date est fixée au samedi de la semaine spécifiée au calendrier fédéral.

Composition d'une équipe

Par dérogation aux dispositions de l'[article 11.1.04](#), un club peut engager deux joueurs d'autres clubs, à condition que ces clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat ~~et que les deux joueurs ne soient pas du même club.~~

Inscription

Les équipes qui se sont maintenues en ~~D1~~ Top Ligue et les deux équipes de **Fédérale 1** ~~D2~~ qui accèdent à la **Top Ligue** ~~D1~~ doivent effectuer une préinscription auprès du secrétariat fédéral et de la CNC avant **le 15 Juillet** ~~31 août~~.

Lorsqu'un club engage des équipes à la fois en **Top Ligue** ~~D1~~ et en **Fédérale 1** ~~D2~~, les indices de son (ses) équipe(s) de **Top Ligue** ~~D1~~ doivent être supérieurs à ceux de son (ses) équipe(s) de **Fédérale 1** ~~D2~~.

Organisation de la Finale

Par défaut, le club de l'équipe championne en titre organise la finale si l'équipe est qualifiée. Si le club n'est pas qualifié ou n'est pas en mesure d'organiser la finale, l'article 11.1.07.C sera appliqué.

CHAPITRE 3 - 3-BANDES

Article 11.3.01 - Indice individuel

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'[article 11.1.02](#) est égal à son ranking au classement national de référence au 31 juillet.

Si le joueur n'est pas classé à cette date, son indice est égal à la moyenne utilisée pour sa dernière classification, convertie en valeur billard 3,10 m et multipliée par 1 000.

Article 11.3.02 - Spécificités par division

		TOP LIGUE 1	FEDERALE 1	FEDERALE 2	FEDERALE 3	FEDERALE 4
Plafond divisionnaire (article 11.1.02)		article 11.1.08		650 675	475	350 325
Matches d'une rencontre (article 11.1.05)		Quatre matchs en 40 points	Quatre matchs en 35 points	Quatre matchs en 30 points	Trois matchs en 25 points	Trois matchs en 20 points, limités à 60 reprises
Billards (nombre et format minimums)		2 x 3,10 m	2 x 3,10 m	2 x 3,10 m et 2 x 3,10 m ou inférieur - Joueurs 1, 2 -sur 3,10 m au minimum et joueurs 3 et 4 sur format inférieur possible	1x 3,10 m et 2 x format inférieur (si le club recevant possède un 3m10) Ou 3 x 2m80 si le club recevant ne possède pas de 3m10	2 x 2,80 m ou 2,60 m
P a l i e r s (a r t i c l e 1 1 . 1 . 1 . 0 7)	Qualifications ligue	NON	NON	NON	OUI	OUI
	Qualifications nationales (ordre de priorité des poules)	Poule intégrale 10 équipes	Poules géographiques ou par niveau 32 équipes maximum (qualification du même nombre d'équipes par poule)	Poules géographiques de 6 zones si possibles en fonction du nombre d'équipes	NON	NON
	Éliminatoires nationales	NON	NON si moins de 13 équipes en qualifications À partir de 13 équipes en qualifications : 8 équipes (KO direct)	OUI 18 équipes (six poules de 3)		
	Finale	OUI – 3 dernières journées	OUI - 4 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes

Article 11.3.03 - Dispositions spécifiques à la TOP LIGUE 1

Systeme sportif

~~le format utilisé pour la saison 2025/2026 est le suivant :~~

- 1 poule intégrale de 10 équipes se rencontrant toutes une fois durant le championnat
- 6 journées régulières selon le calendrier fourni par la CNC avec 3 réceptions et 3 visites
- Les journées 7,8 et 9 se jouent en terrain neutre dans un club ou une salle pouvant accueillir cet événement dont le cahier des charges est édité dans les dispositions financières.
- La Top ligue **1** sera diffusé dans le cadre d'un multiplex et chaque club devra être équipé de matériels vidéo permettant une retransmission qualitative et ce de manière à apporter de la visibilité pour ce championnat
- Les journées 1 à 6 sont programmées le vendredi selon le calendrier diffusé par la CNC
 - 1^{er} tour de jeu à ~~16 h 30~~ **17 h 15** : Joueurs 2 et 4 des équipes
 - 2^{ème} tour de jeu à ~~18 h 30~~ **19 h 15**: Joueurs 1 et 3 des équipes

- Les essais des billards se font pour l'équipe visiteuse de ~~15 h 30 à 16 h 00~~ 16 h15 à 16 h45
- La CNC procédera aux convocations pour chaque journée et transmettra au diffuseur pour préparation du multiplex.
- Les clubs devront donner leur composition d'équipes 3 semaines avant chaque rencontre

Composition d'une équipe

Le club inscrit les joueurs sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

1. joueurs classés dans les 32 premiers du classement UMB⁽¹⁾ ;
2. joueurs classés entre les 33^e et 65^e rangs du classement UMB⁽¹⁾ ;
3. joueurs non classés et non classifiés au classement national au 31 juillet;
4. joueurs classés dans les 40 premiers du classement FFB⁽²⁾ ; les joueurs non classés y sont ajoutés au besoin par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national ;
5. autres.

(1) dernier classement UMB au 1^{er} septembre de la saison

(2) dernier rang CNR au 31 juillet

L'ordre des joueurs est valable pour l'ensemble des rencontres.

La liste d'équipiers pourra compter jusqu'à 12 joueurs avec un maximum de 4 étrangers et de 8 joueurs Français dont 2 joueurs d'autres clubs à condition que leurs clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat. Dans le cas où un club engage une équipe en Top Ligue 1 et en Fédérale 1 ~~Top Ligue 2~~, les joueurs étrangers de Top Ligue 1 ne sont pas admis à venir compléter la liste de l'équipe Top Ligue 2.

Pour les français, un joueur inscrit dans une équipe Top Ligue 1 et Fédérale 1 ~~Top Ligue 2~~ d'un même club ne pourra jouer que 2 rencontres maximum en ~~Fédérale 1 D2~~ dès lors qu'il aura joué une fois en ~~Top Ligue D1~~

Inscription

Les équipes qui se sont maintenues en TOP LIGUE 1 et les deux équipes de ~~Fédérale 1 TOP LIGUE 2~~ qui accèdent à la TOP LIGUE 1 doivent effectuer une préinscription auprès du Secrétariat fédéral et de la CNC avant le ~~31~~ 15 juillet.

Les inscriptions officielles devront être saisies sur le site de Gestion Sportive Carambole pour le ~~31 août~~ 6 septembre dernier délai.

Lorsqu'un même club engage une ou plusieurs équipes ~~en D1~~ et en Fédérale 1 ~~D2~~, les indices de l'équipe de Top Ligue ~~D1~~ doivent être supérieurs à ceux de ses équipes de Fédérale 1 ~~D2~~.

Les journées 7 8 et 9 regroupées sont organisées en lieu neutre dans un club de 4 billards 3.10 m ou dans une salle avec le soutien de la CNC et de la FFB

Joueur nouveau

Un joueur sera considéré comme nouveau dans le cas où il n'aura pas de classement connu au sein du logiciel de gestion sportive E2i, dans ce cas, son indice sera calculé selon les critères des moyennes suivantes :

1. Moyenne du circuit mondial x 1000
2. Moyenne du circuit continental x 1000
3. Moyenne de son circuit national x 1000
4. Moyenne estimée par son Président x 1000

Renfort équipier supérieur

~~En Top ligue 1 au 3 bandes, si un joueur a joué au moins un match, il ne peut venir renforcer plus de 2 fois (2 rencontres) la Top Ligue 2~~

Un seul joueur ayant évolué en Top Ligue au 3 bandes (minimum un match) est autorisé à renforcer l'équipe de Fédérale 1 de son club pour deux rencontres au maximum.

Article 11.3.04 - Dispositions spécifiques à la FEDERALE 1 ~~TOP-LIGUE 2~~

Composition d'une équipe

Le club inscrit les joueurs (jusqu'à 12) sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

1. joueurs classés dans les 32 premiers du classement UMB⁽¹⁾ ;
2. joueurs classés entre les 33^e et 65^e rangs du classement UMB⁽¹⁾ ;
3. joueurs non classés et non classifiés au classement national au 31 juillet ;
4. joueurs classés dans les 40 premiers du classement FFB⁽²⁾ ; les joueurs non classés y sont ajoutés au besoin par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national ;
5. autres.

La CNC et la DTN peuvent reconsidérer l'ordre des joueurs inscrits

⁽¹⁾ dernier classement UMB au 1^{er} septembre de la saison

⁽²⁾ dernier rang CNR au 31 juillet

L'ordre des joueurs est valable pour l'ensemble des rencontres.

Par dérogation aux dispositions de [l'article 11.1.04](#), un club peut engager deux joueurs d'autres clubs, à condition que ces clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat ~~et que les deux joueurs ne soient pas du même club.~~

Constitution des poules

Les poules seront constituées par Zone Géographique

Calendrier

Par dérogation aux dispositions de [l'article 11.1.05](#), en cas de désaccord entre les équipes, la date des rencontres est fixée au samedi 10H00 de la semaine spécifiée au calendrier fédéral.

Joueur nouveau

Un joueur sera considéré comme nouveau dans le cas où il n'aura pas de classement connu au sein du logiciel de gestion sportive E2i, dans ce cas, son indice sera calculé selon les critères des moyennes suivantes :

1. Moyenne du circuit mondial x 1000
2. Moyenne du circuit continental x 1000
3. Moyenne de son circuit national x 1000
4. Moyenne estimée par son Président x 1000

Article 11.3.05 - Dispositions spécifiques à la FEDERALE 2

Composition d'une équipe

Le club inscrit les joueurs (jusqu'à 12) sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

1. Joueurs de nationalité étrangère
2. joueurs non classés et non classifiés au classement national au 31 juillet
3. joueurs classés dans les 40 premiers du classement FFB⁽²⁾ ; les joueurs non classés y sont ajoutés au besoin par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national ;
4. autres : dans l'ordre des indices individuels

La CNC peut reconsidérer l'ordre des joueurs inscrits

L'ordre des joueurs est valable pour l'ensemble des rencontres.

Par dérogation aux dispositions de [l'article 11.1.04](#), un club peut engager deux joueurs d'autres clubs, à condition que ces clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat ~~et que les deux joueurs ne soient pas du même club.~~

Constitution des poules

Les poules seront constituées par Zone Géographique

Calendrier

Par dérogation aux dispositions de [l'article 11.1.05](#), en cas de désaccord entre les équipes, la date des rencontres est fixée au samedi 10H00 de la semaine spécifiée au calendrier fédéral.

Joueur nouveau

Un joueur sera considéré comme nouveau dans le cas où il n'aura pas de classement connu au sein du logiciel de gestion sportive E2i, dans ce cas, son indice sera calculé selon les critères des moyennes suivantes :

5. Moyenne du circuit mondial x 1000
6. Moyenne du circuit continental x 1000
7. Moyenne de son circuit national x 1000
8. Moyenne estimée par son Président x 1000

CHAPITRE 4 - 5-QUILLES

Article 11.4.01 - Présentation des différents championnats

Les compétitions par équipes 5-Quilles sont réparties en deux championnats distincts sans montées et descentes entre les deux :

- Un championnat de division 1 qui se joue avec des équipes de 4 joueurs directement au niveau national
- Un championnat de division 2 qui se joue avec des équipes de 3 joueurs avec une phase régionale suivie d'une finale nationale

Il n'y a pas de montée en division 1 ni de descente en division 2, les 2 divisions restent séparées.

Article 11.4.02 - Division 1

Matches d'une rencontre (article 11.1.05)		Quatre matchs, disputés dans cet ordre : 1 ^{er} simple : 100 points (joueur 1) - 2 points de match 2 ^{ème} simple : 100 points (joueur 2) - 2 points de match Double : 100 points (joueur 3 et 4) - 2 points de match Relais : 160 points (4 x 40 points) - 4 points de match
Billards (nombre minimum et format)		Les matchs en relais et les doubles se jouent sur billard 3,10 m ; les simples peuvent se jouer sur billard 2,80 m. Un minimum de six billards, dont deux 3,10 m, est nécessaire.
P a l i e r s	Qualifications ligue	NON
	Qualifications nationales	Poules selon le nombre d'équipes inscrites
	Championnat	Deux poules de 4 équipes qui se rencontrent en deux journées
	Finale	Demi-finales aller et retour + finale Poule unique

Les 6 premières équipes du classement de la saison précédente sont qualifiées directement pour le championnat. Les deux places restantes sont attribuées via les qualifications nationales. En cas de défection d'une ou plusieurs des 6 équipes directement qualifiées, le nombre de places attribuées via les qualifications sera d'autant augmenté.

Qualifications Nationales

Formule :

Qualification par poules dont le nombre dépendra du nombre d'équipes éligibles à cette phase (cf tableau ci-dessous).

Nombre d'équipes	Formule
2	Qualification directe
3	Une poule de 3
4	Une poule de 4
5	Une poule de 5
6	Deux poules de 3
7	Une poule de 3 et une poule de 4
8	Deux poules de 4
9	Une poule de 4 et une poule de 5
10	Deux poules de 5
11 et plus	Un barrage initial sera organisé

Répartition des équipes via le serpentini selon l'ordre suivant :

1. Classement de la saison précédente
2. En l'absence de classement, tirage au sort

Classement :

Le classement dans chaque poule est établi selon l'article 6.2.11.B

Le classement de la phase de qualification est établi selon l'article 6.2.11.D

Championnat

Formule :

Deux poules de 4 équipes disputent 2 journées. Le club recevant la poule est déterminé de la façon suivante :

- **Journée 1** : Tirage au sort parmi les clubs de rang 2 à 4 dans la poule.
- **Journée 2** : Club tête de série

Si le club devant recevoir la poule ne peut pas le faire, un tirage au sort parmi les clubs restants sera effectué. La formule du championnat peut être adaptée par le responsable sportif national dans le cas où moins de 7 équipes soient inscrites.

Classement :

Le classement dans chaque poule est établi selon l'article 6.2.11.B

Le classement de la phase de qualification est établi selon l'article 6.2.11.D

Les équipes classées de 1 à 4 disputent la Finale

Finale

Les rencontres ont lieu sur 2 jours dans le club champion en titre si celui-ci est qualifié et s'il dispose du nombre requis de billards. Dans le cas contraire, elles ont lieu chez l'équipe la mieux classée à l'issue du championnat. Le classement à l'issue des demi-finales aller et retour se fait selon l'[article 6.2.18/A.2](#).

Article 11.4.03 - Déroulement d'une rencontre

En application de l'[article 11.1.05](#), les matchs d'une rencontre sont considérés comme plusieurs spécialités : deux matchs en simple, un match en double et un match par relais.

Un quart d'heure avant la rencontre les capitaines des équipes engagées doivent remettre leur composition au directeur de jeu ; tous les joueurs doivent être inscrits dans l'équipe. Les joueurs faisant le relais peuvent être différents de ceux faisant le simple et le double. Il n'est plus possible de changer la composition après le début de la rencontre. Les cas de force majeure sont laissés à l'appréciation du directeur de jeu.

Les simples et le double se jouent simultanément.

L'enchaînement des rencontres ainsi que l'attribution des groupes de billards dans une poule s'effectue conformément à l'[article 6.2.09](#).

Les équipes d'un même club se rencontrent au premier tour.

Article 11.4.04 - Composition des équipes

La composition d'équipe pourra compter entre 6 et 8 joueurs avec un maximum de 2 étrangers et de 2 joueurs invités d'autres clubs à condition que leurs clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat et que les deux joueurs ne soient pas du même club. Un seul de ces deux éventuels invités peut appartenir à une ligue autre que celle du club engagé. Un seul étranger peut être aligné dans chaque rencontre.

Zones européennes

La Coupe d'Europe 5-Quilles pour Équipes de Clubs est une compétition réservée aux équipes de club qui a lieu tous les ans.

Les deux premières équipes de la phase finale de la saison précédente peuvent être inscrites par la Fédération à cette compétition. En leur absence, les équipes suivantes dans le classement peuvent demander à la Fédération de les inscrire.

Une équipe qui n'est pas dans les cas précédemment cités peut s'inscrire à ses frais et sera retenue selon les places disponibles et les règles spécifiques de cette compétition

Article 11.4.05 - Division 2

Matches d'une rencontre		Trois matchs, disputés dans cet ordre : 1 ^{er} simple : 100 points (joueur 1) - 2 points de match Double : 100 points (joueur 2 et 3) - 2 points de match Relais : 150 points (3 x 50 points) - 2 points de match
Billards (nombre minimum et format)		Tous les matchs peuvent se jouer sur billard 3,10 m ou 2,80 m au choix de l'équipe qui reçoit ou de l'organisateur en cas de finale.
p a l i e r s	Qualifications ligue	OUI
	Finale	La formule de la finale dépendra du nombre de ligues qui présenteront une équipe.

Article 11.4.06 - Composition des équipes

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement se situe entre quatre et six.

Par dérogation à l'article 11.1.04, tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre un invité d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans le même championnat. L'invité doit appartenir à la même ligue que celle du club engagé. Un joueur non Masters peut être inscrit à la fois dans l'équipe de division 1 et 2 d'un même club ; à partir du moment où il joue un match pour l'une des deux équipes il ne pourra jouer pour l'autre.

Une équipe de Division 2 ne peut pas aligner :

- Un joueur étranger
- Un joueur classé Masters aux 5-quilles (voir [Article 8.1.02](#))

Article 11.4.07 – Déroulement

Qualifications Ligue

Chaque ligue dispose d'une place dans la finale nationale à condition qu'elle ait organisé à minima une finale. Dans ce cadre, chaque ligue est libre d'organiser la sélection de son représentant.

Finale

La formule de la finale dépendra du nombre de ligues présentes.

Le nombre de jours requis est fonction du nombre d'équipes et de billards disponibles. A titre d'exemple :

Nombre d'équipes	Nombre minimum de billards	Nombre de jours
Inférieur à 6	4	1
Supérieur à 6	4	2

Article 11.4.08 - Déroulement d'une rencontre

Voir Article 11.4.03

Article 11.4.09 - Biathlon

Matches d'une rencontre		2 matchs, disputés dans cet ordre : Match de 3 bandes : 25 pts pour un master (coef multiplicateur 4) 20 pts pour Joueur N1 ou inférieur (coef multiplicateur 5) Le score de départ du match de 5 quilles est celui du match de 3 bandes multiplié par les coefficients correspondant. Match de 5 quilles : 100 pts pour un master (coef multiplicateur 1) 80 pts pour Joueur N1 ou inférieur (coef multiplicateur 1.25) La première équipe à atteindre 200 points est la gagnante.
Billards (nombre minimum et format)		Tous les matchs peuvent se jouer sur billard 3,10 m ou 2,80 m au choix de l'équipe qui reçoit ou de l'organisateur en cas de finale.
Paliers	Qualifications ligue	OUI
	Finale	La formule de la finale dépendra du nombre de ligues qui présenteront une équipe.

Article 11.4.10 - Composition des équipes

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement se situe entre quatre et six.

Tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre 1 joueur d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans le même championnat.

Article 11.4.11 – Déroulement

Qualifications Ligue

Chaque ligue dispose d'une place dans la finale nationale à condition qu'elle ait organisé à minima une finale. Dans ce cadre, chaque ligue est libre d'organiser la sélection de son représentant.

Finale

La formule de la finale dépendra du nombre de ligues présentes.

Le nombre de jours requis est fonction du nombre d'équipes et de billards disponibles. A titre d'exemple :

Nombre d'équipes	Nombre minimum de billards	Nombre de jours
Inférieur à 6	4	1
Supérieur à 6	4	2

TITRE XII - COUPES PAR ÉQUIPES

CHAPITRE 1 – CRITERIUM REGIONAL

Article 12.1.01 - Présentation du championnat

Le CRITERIUM REGIONAL est une compétition par équipes de ligues de quatre joueurs, où trois spécialités sont jouées.

Article 12.1.02 - Engagement d'une équipe

La CSCL envoie le bordereau d'engagement dûment rempli. Un joueur ne peut pas être inscrit dans plusieurs des équipes engagées.

Article 12.1.03 - Composition d'une équipe

L'équipe est composée de quatre joueurs licenciés dans la même ligue :

1. Partie Libre : un joueur classifié en Régionale 1
2. Partie Libre : un joueur classifié en Régionale 2
3. 1-Bande : un joueur classifié en Régionale 1
4. 3-Bandes : un joueur classifié en Régionale 1

Chaque ligue choisit librement le mode de sélection de ses joueurs selon les modalités de l'[article 7.1.05](#)

Un joueur de l'équipe est désigné capitaine, il est le seul interlocuteur.

Article 12.1.04 - Déroulement d'un championnat

Une rencontre est composée des matchs opposant une seule fois tous les joueurs de même rang de deux équipes.

À l'échelon national, la compétition se dispute en finale directe :

- une équipe par ligue est qualifiée pour la finale nationale ;
- elle se déroule selon les formules sportives : 4 poules de 3 ;
- les deux premières équipes de chaque poule se rencontrent en quarts de finale après reclassement (2-7, 3-6, 1-8 et 4-5).

En cas d'égalité de points de match lors d'une rencontre en KO direct, on procède à une prolongation des quatre matchs pour déterminer le vainqueur, selon l'[article 6.2.15](#).

Le classement général de cette compétition finale est réalisé par le chargé de gestion sportive selon les critères des articles [6.2.10](#) (poule) ou [6.2.17](#) (phases à élimination directe).

RENCONTRES	MATCH	JOUEURS		4 BILLARDS	6 BILLARDS	
1	1	JOUEUR PL R1 A2	JOUEUR PL R1 A3	08 h 30	14 h 30	VENDREDI
	2	JOUEUR PL R2 A2	JOUEUR PL R2 A3	08 h 30	14 h 30	
	3	JOUEUR 1B R1 A2	JOUEUR 1B R1 A3	08 h 30	14 h 30	
	4	JOUEUR 3B R1 A2	JOUEUR 3B R1 A3	08 h 30	14 h 30	
2	5	JOUEUR PL R1 B2	JOUEUR PL R1 B3	10 h 00	14 h 30	
	6	JOUEUR PL R2 B2	JOUEUR PL R2 B3	10 h 00	14 h 30	
	7	JOUEUR 1B R1 B2	JOUEUR 1B R1 B3	10 h 00	16 h 00	
	8	JOUEUR 3B R1 B2	JOUEUR 3B R1 B3	10 h 00	16 h 00	
3	9	JOUEUR PL R1 C2	JOUEUR PL R1 C3	11 h 30	16 h 00	
	10	JOUEUR PL R2 C2	JOUEUR PL R2 C3	11 h 30	16 h 00	
	11	JOUEUR 1B R1 C2	JOUEUR 1B R1 C3	11 h 30	16 h 00	
	12	JOUEUR 3B R1 C2	JOUEUR 3B R1 C3	11 h 30	16 h 00	
4	13	JOUEUR PL R1 D2	JOUEUR PL R1 D3	13 h 00	17 h 30	
	14	JOUEUR PL R2 D2	JOUEUR PL R2 D3	13 h 00	17 h 30	
	15	JOUEUR 1B R1 D2	JOUEUR 1B R1 D3	13 h 00	17 h 30	
	16	JOUEUR 3B R1 D2	JOUEUR 3B R1 D3	13 h 00	17 h 30	
5	17	JOUEUR PL R1 A1	VAINQUEUR RENC. 1 PL R1	14 h 30	17 h 30	
	18	JOUEUR PL R2 A1	VAINQUEUR RENC. 1 PL R2	14 h 30	17 h 30	
	19	JOUEUR 1B R1 A1	VAINQUEUR RENC. 1 1B R1	14 h 30	19 h 00	
	20	JOUEUR 3B R1 A1	VAINQUEUR RENC. 1 3B R1	14 h 30	19 h 00	
6	21	JOUEUR PL R1 B1	VAINQUEUR RENC. 2 PL R1	16 h 00	19 h 00	
	22	JOUEUR PL R2 B1	VAINQUEUR RENC. 2 PL R2	16 h 00	19 h 00	
	23	JOUEUR 1B R1 B1	VAINQUEUR RENC. 2 1B R1	16 h 00	19 h 00	
	24	JOUEUR 3B R1 B1	VAINQUEUR RENC. 2 3B R1	16 h 00	19 h 00	
7	25	JOUEUR PL R1 C1	VAINQUEUR RENC. 3 PL R1	17 h 30	08 h 30	
	26	JOUEUR PL R2 C1	VAINQUEUR RENC. 3 PL R2	17 h 30	08 h 30	
	27	JOUEUR 1B R1 C1	VAINQUEUR RENC. 3 1B R1	17 h 30	08 h 30	
	28	JOUEUR 3B R1 C1	VAINQUEUR RENC. 3 3B R1	17 h 30	08 h 30	
8	29	JOUEUR PL R1 D1	VAINQUEUR RENC. 4 PL R1	19 h 00	08 h 30	
	30	JOUEUR PL R2 D1	VAINQUEUR RENC. 4 PL R2	19 h 00	08 h 30	
	31	JOUEUR 1B R1 D1	VAINQUEUR RENC. 4 1B R1	19 h 00	10 h 00	
	32	JOUEUR 3B R1 D1	VAINQUEUR RENC. 4 3B R1	19 h 00	10 h 00	
9	33	JOUEUR PL R1 A1	PERDANT RENC. 1 PL R1	08 h 30	10 h 00	SAMEDI
	34	JOUEUR PL R2 A1	PERDANT RENC. 1 PL R2	08 h 30	10 h 00	
	35	JOUEUR 1B R1 A1	PERDANT RENC. 1 1B R1	08 h 30	10 h 00	
	36	JOUEUR 3B R1 A1	PERDANT RENC. 1 3B R1	08 h 30	10 h 00	
10	37	JOUEUR PL R1 B1	PERDANT RENC. 2 PL R1	10 h 00	11 h 30	
	38	JOUEUR PL R2 B1	PERDANT RENC. 2 PL R2	10 h 00	11 h 30	
	39	JOUEUR 1B R1 B1	PERDANT RENC. 2 1B R1	10 h 00	11 h 30	
	40	JOUEUR 3B R1 B1	PERDANT RENC. 2 3B R1	10 h 00	11 h 30	
11	41	JOUEUR PL R1 C1	PERDANT RENC. 3 PL R1	11 h 30	11 h 30	
	42	JOUEUR PL R2 C1	PERDANT RENC. 3 PL R2	11 h 30	11 h 30	
	43	JOUEUR 1B R1 C1	PERDANT RENC. 3 1B R1	11 h 30	13 h 00	
	44	JOUEUR 3B R1 C1	PERDANT RENC. 3 3B R1	11 h 30	13 h 00	
12	45	JOUEUR PL R1 D1	PERDANT RENC. 4 PL R1	13 h 00	13 h 00	
	46	JOUEUR PL R2 D1	PERDANT RENC. 4 PL R2	13 h 00	13 h 00	
	47	JOUEUR 1B R1 D1	PERDANT RENC. 4 1B R1	13 h 00	13 h 00	
	48	JOUEUR 3B R1 D1	PERDANT RENC. 4 3B R1	13 h 00	13 h 00	
13	49	QUALIFIEE 2 JOUEUR PL R1	QUALIFIEE 7 JOUEUR PL R1	14 h 30	14 h 30	
	50	QUALIFIEE 2 JOUEUR PL R2	QUALIFIEE 7 JOUEUR PL R2	14 h 30	14 h 30	

	51	QUALIFIEE 2 JOUEUR 1B R1	QUALIFIEE 7 JOUEUR 1B R1	14 h 30	14 h 30	
	52	QUALIFIEE 2 JOUEUR 3B R1	QUALIFIEE 7 JOUEUR 3B R1	14 h 30	14 h 30	
14	53	QUALIFIEE 3 JOUEUR PL R1	QUALIFIEE 6 JOUEUR PL R1	16 h 00	16 h 00	
	54	QUALIFIEE 3 JOUEUR PL R2	QUALIFIEE 6 JOUEUR PL R2	16 h 00	16 h 00	
	55	QUALIFIEE 3 JOUEUR 1B R1	QUALIFIEE 6 JOUEUR 1B R1	16 h 00	16 h 00	
	56	QUALIFIEE 3 JOUEUR 3B R1	QUALIFIEE 6 JOUEUR 3B R1	16 h 00	16 h 00	
15	57	QUALIFIEE 1 JOUEUR PL R1	QUALIFIEE 8 JOUEUR PL R1	17 h 30	17 h 30	
	58	QUALIFIEE 1 JOUEUR PL R2	QUALIFIEE 8 JOUEUR PL R2	17 h 30	17 h 30	
	59	QUALIFIEE 1 JOUEUR 1B R1	QUALIFIEE 8 JOUEUR 1B R1	17 h 30	17 h 30	
	60	QUALIFIEE 1 JOUEUR 3B R1	QUALIFIEE 8 JOUEUR 3B R1	17 h 30	17 h 30	
16	61	QUALIFIEE 4 JOUEUR PL R1	QUALIFIEE 5 JOUEUR PL R1	19 h 00	19 h 00	
	62	QUALIFIEE 4 JOUEUR PL R2	QUALIFIEE 5 JOUEUR PL R2	19 h 00	19 h 00	
	63	QUALIFIEE 4 JOUEUR 1B R1	QUALIFIEE 5 JOUEUR 1B R1	19 h 00	19 h 00	
	64	QUALIFIEE 4 JOUEUR 3B R1	QUALIFIEE 5 JOUEUR 3B R1	19 h 00	19 h 00	

RENCONTRES	MATCH	JOUEURS		4 BILLARDS	6 BILLARDS	DIMANCHE
17	65	VAINQUEUR RENC 13 PL R1	VAINQUEUR RENC 14 PL R1	8 h 30	8 h 30	
	66	VAINQUEUR RENC 13 PL R2	VAINQUEUR RENC 14 PL R2	8 h 30	8 h 30	
	67	VAINQUEUR RENC 13 1B R1	VAINQUEUR RENC 14 1B R1	8 h 30	8 h 30	
	68	VAINQUEUR RENC 13 3B R1	VAINQUEUR RENC 14 3B R1	8 h 30	8 h 30	
18	69	VAINQUEUR RENC 15 PL R1	VAINQUEUR RENC 16 PL R1	10 h 30	10 h 30	
	70	VAINQUEUR RENC 15 PL R2	VAINQUEUR RENC 16 PL R2	10 h 30	10 h 30	
	71	VAINQUEUR RENC 15 1B R1	VAINQUEUR RENC 16 1B R1	10 h 30	10 h 30	
	72	VAINQUEUR RENC 15 3B R1	VAINQUEUR RENC 16 3B R1	10 h 30	10 h 30	
19	73	VAINQUEUR RENC 17 PL R1	VAINQUEUR RENC 18 PL R1	14 h 30	14 h 30	
	74	VAINQUEUR RENC 17 PL R2	VAINQUEUR RENC 18 PL R2	14 h 30	14 h 30	
	75	VAINQUEUR RENC 17 1B R1	VAINQUEUR RENC 18 1B R1	14 h 30	14 h 30	
	76	VAINQUEUR RENC 17 3B R1	VAINQUEUR RENC 18 3B R1	14 h 30	14 h 30	

Article 12.1.05 - Dispositions diverses

La répartition des équipes dans la poule est faite par tirage au sort.
La distance pour toute la compétition est ([article 10.0.01](#)).

Les matchs de poules et par KO direct sont limités en reprises comme suit :

- Partie Libre R1 : 120 pts / 30 reprises
- Partie Libre R2 : 80 pts / 30 reprises
- 1-Bande : 50 pts / 40 reprises
- 3-Bandes : 20 pts / 60 reprises

CHAPITRE 2 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U21 PAR ÉQUIPES DE CLUBS LIGUES

~~Le championnat de France des jeunes par équipes de clubs est pour l'instant suspendu. La priorité doit être donnée au recrutement et à l'animation sportive des jeunes au niveau départemental et régional. La possibilité de réintroduire ce championnat sera réévaluée chaque année.~~

Il est de la responsabilité des ligues d'organiser sur leur territoire une offre sportive exhaustive et pertinente menant ainsi à une sélection de joueurs pour représenter leur ligue à ce championnat de France.

Article 12.2.01 - Présentation du championnat

Le championnat est une compétition par équipes de clubs ligue de trois joueurs à la Partie Libre grands coins, avec limitation à 20 reprises sur les distances fixées à l'article 12.2.07 ci-après.

Article 12.2.02 - Engagement d'une équipe

~~La CSGL envoie le bordereau d'engagement dûment rempli avant le 30 septembre de la saison en cours.~~

~~Peuvent inscrire une équipe :~~

- ~~— tous les clubs ;~~
- ~~— toutes les ligues (une seule équipe par ligue), à la condition qu'aucun club de cette ligue n'ait engagé d'équipe.~~

Les ligues pourront inscrire jusqu'à deux équipes maximums. Les inscriptions auront lieu trois mois avant le championnat, via un formulaire envoyé par la FFB.

À la clôture des inscriptions, la CNC retiendra dans l'ordre décroissant du total ranking de l'équipe :

- Les meilleures équipes de chaque ligue, dans la limite du nombre d'équipes prévu par la formule sportive définie à l'article 12.2.06 ;
- Les deuxièmes meilleures équipes, afin de compléter le championnat, dans la limite du nombre d'équipes prévu par la formule sportive définie à l'article 12.2.06.

Article 12.2.03 - Composition d'une équipe

Une équipe de ligue est composée de trois joueurs appartenant tous trois à cette ligue. Elle porte le nom de la Ligue ~~du club d'un des trois joueurs.~~

~~Une équipe de club est composée de trois joueurs.~~

~~Tout club peut inclure dans son équipe un joueur d'un autre club à condition que :~~

- ~~— ce club n'engage pas d'équipe dans ce championnat ;~~
- ~~— ce club n'appartienne pas à une ligue qui engage une équipe de ligue.~~

Les joueurs doivent être âgés de moins de 19 21 ans au 1^{er} septembre de la saison sportive concernée.

À l'ouverture la clôture de la période des inscriptions, la CNC détermine pour chaque joueur un indice dans l'ordre de priorité ci-dessous :

- points ranking du classement national de référence ;
- moyenne de classification de la saison précédente transformée en points ranking (x 100).

Pour les joueurs non classifiés, le président du club propose une moyenne de classification la plus proche de la valeur du joueur, convertie sur billard 2,80 m, et le chargé de gestion sportive valide cette proposition. Elle est ensuite transformée en points ranking (x100).

Lorsqu'un joueur non classifié a atteint trois matchs, y compris au cours de cette compétition, une nouvelle moyenne lui est attribuée et l'ordre des joueurs est refait.

La composition d'une équipe ne peut en aucun cas être modifiée à l'issue des qualifications, sauf cas de force majeure.

Pendant le championnat, le capitaine doit veiller à la bonne tenue des joueurs. Il est le seul interlocuteur reconnu auprès des organisateurs et du délégué fédéral. En aucun cas le capitaine ne peut être un des joueurs de l'équipe.

Article 12.2.04 - Rang d'arrivée

Le rang d'arrivée des équipes est fixé dans l'ordre décroissant de la somme des trois meilleurs points ranking de l'équipe.

Article 12.2.05 - Qualification nationale

~~Selon le nombre d'engagés en qualification nationale, la CNC aménage une formule sportive.
La dernière phase disputée dans le tournoi est celle à partir de laquelle le nombre de participants qualifiés pour la phase suivante est inférieur ou égal au nombre de places disponibles en finale nationale.~~

Article 12.2.06 - Finale nationale

La finale se déroule selon les formules sportives définies **ci-dessous** ~~pour les tournois nationaux à partir de la phase principale selon les modalités décrites à la section 2 du chapitre 2 du titre VII du présent code.~~

~~Par dérogation aux dispositions précitées, la phase principale se déroule en deux poules de quatre joueurs. Si le nombre d'équipes engagées à la date limite est inférieur au nombre de places en phase finale, la CNC aménage une formule sportive.~~

~~Le rang d'arrivée des équipes est fixé dans l'ordre décroissant de la somme des trois meilleurs indices de joueurs d'une équipe.~~

Le classement de cette compétition finale est fait par le chargé de gestion sportive selon les critères des articles [6.2.10](#) (poule) ou [6.2.17](#) (phases à élimination directe).

REN- CONTR E	MATCH	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU		
				3 BILLARDS	4 BILLARDS	
1	1	JOUEUR 1 A2	JOUEUR 1 A3	14 h 00	14 h 00	VENDREDI ↓
	2	JOUEUR 2 A2	JOUEUR 2 A3	14 h 00	14 h 00	
	3	JOUEUR 3 A2	JOUEUR 3 A3	14 h 00	15 h 30	
2	4	JOUEUR 1 B2	JOUEUR 1 B3	15 h 30	14 h 00	
	5	JOUEUR 2 B2	JOUEUR 2 B3	15 h 30	14 h 00	
	6	JOUEUR 3 B2	JOUEUR 3 B3	15 h 30	15 h 30	
3	7	JOUEUR 1 A1	JOUEUR 1 A4	17 h 00	15 h 30	
	8	JOUEUR 2 A1	JOUEUR 2 A4	17 h 00	15 h 30	
	9	JOUEUR 3 A1	JOUEUR 3 A4	17 h 00	17 h 00	
4	10	JOUEUR 1 B1	JOUEUR 1 B4	18 h 30	17 h 00	
	11	JOUEUR 2 B1	JOUEUR 2 B4	18 h 30	17 h 00	
	12	JOUEUR 3 B1	JOUEUR 3 B4	18 h 30	17 h 00	
5	13	PERDANT RENC. 1 J1	PERDANT RENC. 3 J1	20 h 00	18 h 30	
	14	PERDANT RENC. 1 J2	PERDANT RENC. 3 J2	20 h 00	18 h 30	
	15	PERDANT RENC. 1 J3	PERDANT RENC. 3 J3	20 h 00	10 h 30	
6	16	PERDANT RENC. 2 J1	PERDANT RENC. 4 J1	9 h 00	18 h 30	SAMEDI
	17	PERDANT RENC. 2 J2	PERDANT RENC. 4 J2	9 h 00	18 h 30	
	18	PERDANT RENC. 2 J3	PERDANT RENC. 4 J3	9 h 00	10 h 30	
7	19	VAINQUEUR RENC. 1 J1	VAINQUEUR RENC. 3 J1	10 h 30	10 h 30	
	20	VAINQUEUR RENC. 1 J2	VAINQUEUR RENC. 3 J2	10 h 30	10 h 30	
	21	VAINQUEUR RENC. 1 J3	VAINQUEUR RENC. 3 J3	10 h 30	14 h 00	
8	22	VAINQUEUR RENC. 2 J1	VAINQUEUR RENC. 4 J1	13 h 00	14 h 00	
	23	VAINQUEUR RENC. 2 J2	VAINQUEUR RENC. 4 J2	13 h 00	14 h 00	

	24	VAINQUEUR RENC. 2 J3	VAINQUEUR RENC. 4 J3	13 h 00	14 h 00	
9	25	JOUEUR 1 A4	JOUEUR RESTANT 1 A	14 h 30	15 h 30	
	26	JOUEUR 2 A4	JOUEUR RESTANT 2 A	14 h 30	15 h 30	
	27	JOUEUR 3 A4	JOUEUR RESTANT 3 A	14 h 30	17 h 00	
10	28	JOUEUR 1 B4	JOUEUR RESTANT 1 B	16 h 00	15 h 30	
	29	JOUEUR 2 B4	JOUEUR RESTANT 2 B	16 h 00	15 h 30	
	30	JOUEUR 3 B4	JOUEUR RESTANT 3 B	16 h 00	17 h 00	
11	31	JOUEUR 1 A1	JOUEUR RESTANT 1 A	17 h 30	17 h 00	
	32	JOUEUR 2 A1	JOUEUR RESTANT 2 A	17 h 30	17 h 00	
	33	JOUEUR 3 A1	JOUEUR RESTANT 3 A	17 h 30	18 h 30	
12	34	JOUEUR 1 B1	JOUEUR RESTANT 1 B	19 h 00	18 h 30	
	35	JOUEUR 2 B1	JOUEUR RESTANT 2 B	19 h 00	18 h 30	
	36	JOUEUR 3 B1	JOUEUR RESTANT 3 B	19 h 00	18 h 30	

(suite)

REN- CONTR E	MATCH	JOUEURS		HORAIRES DE DÉBUT DE JEU		DIMANCH E
				3 BILLARDS	4 BILLARDS	
13	37	PREMIÈRE POULE A J1	DEUXIÈME POULE B J1	9 h 00	9 h 00	
	38	PREMIÈRE POULE A J2	DEUXIÈME POULE B J2	9 h 00	9 h 00	
	39	PREMIÈRE POULE A J3	DEUXIÈME POULE B J3	9 h 00	9 h 00	
14	40	PREMIÈRE POULE B J1	DEUXIÈME POULE A J1	10 h 30	10 h 30	
	41	PREMIÈRE POULE B J2	DEUXIÈME POULE A J2	10 h 30	10 h 30	
	42	PREMIÈRE POULE B J3	DEUXIÈME POULE A J3	10 h 30	10 h 30	
15	43	VAINQUEUR RENC. 1 J1	VAINQUEUR RENC. 3 J1	14 h 00	14 h 00	
	44	VAINQUEUR RENC. 2 J2	VAINQUEUR RENC. 4 J2	14 h 00	14 h 00	
	45	VAINQUEUR RENC. 2 J3	VAINQUEUR RENC. 4 J3	14 h 00	14 h 00	

16 équipes			
VENDREDI			
MATCHS	EQUIPES		HORAIRES
1	EQUIPE A2	EQUIPE A3	09h
2	EQUIPE B2	EQUIPE B3	
3	EQUIPE C2	EQUIPE C3	10h30
4	EQUIPE D2	EQUIPE D3	
REPAS			12h
5	EQUIPE A1	EQUIPE A4	13h30
6	EQUIPE B1	EQUIPE B4	
7	EQUIPE C1	EQUIPE C4	15h
8	EQUIPE D1	EQUIPE D4	
9	PERDANT M1	PERDANT M5	16h30
10	PERDANT M2	PERDANT M6	
11	PERDANT M3	PERDANT M7	18h
12	PERDANT M4	PERDANT M8	
SAMEDI			
13	GAGNANT M1	GAGNANT M5	09h
14	GAGNANT M2	GAGNANT M6	
15	GAGNANT M3	GAGNANT M7	10h30
16	GAGNANT M4	GAGNANT M8	
REPAS			12h
17	EQUIPE A4	EQUIPE RESTANTE A	13h30
18	EQUIPE B4	EQUIPE RESTANTE B	
19	EQUIPE C4	EQUIPE RESTANTE C	15h
20	EQUIPE D4	EQUIPE RESTANTE D	
21	EQUIPE A1	EQUIPE RESTANTE A	16h30
22	EQUIPE B1	EQUIPE RESTANTE B	
23	EQUIPE C1	EQUIPE RESTANTE C	18h
24	EQUIPE D1	EQUIPE RESTANTE D	
DIMANCHE			
25	QUALIFIEE 2	QUALIFIEE 7	9h
26	QUALIFIEE 3	QUALIFIEE 6	
27	QUALIFIEE 1	QUALIFIEE 8	10h30
28	QUALIFIEE 4	QUALIFIEE 5	
REPAS			12h
29	VAINQUEUR MATCH 25	VAINQUEUR MATCH 26	13h30
30	VAINQUEUR MATCH 27	VAINQUEUR MATCH 28	
31	VAINQUEUR MATCH 29	VAINQUEUR MATCH 30	15h30

12 équipes			
SAMEDI			
MATCHS	EQUIPES		HORAIRES
1	EQUIPE A2	EQUIPE A3	09h
2	EQUIPE B2	EQUIPE B3	
3	EQUIPE C2	EQUIPE C3	10h30
4	EQUIPE D2	EQUIPE D3	
REPAS			12h
5	EQUIPE A1	PERDANTE M1	13h30
6	EQUIPE B1	PERDANTE M2	
7	EQUIPE C1	PERDANTE M3	15h
8	EQUIPE D1	PERDANTE M4	
9	EQUIPE A1	GAGNANTE M1	16h30
10	EQUIPE B1	GAGNANTE M2	
11	EQUIPE C1	GAGNANTE M3	18h
12	EQUIPE D1	GAGNANTE M4	
DIMANCHE			
13	QUALIFIEE 2	QUALIFIEE 7	09h
14	QUALIFIEE 3	QUALIFIEE 6	
15	QUALIFIEE 1	QUALIFIEE 8	10h30
16	QUALIFIEE 4	QUALIFIEE 5	
REPAS			12h
17	VAINQUEUR MATCH 13	VAINQUEUR MATCH 14	13h30
18	VAINQUEUR MATCH 15	VAINQUEUR MATCH 16	
19	VAINQUEUR MATCH 17	VAINQUEUR MATCH 18	15h30
20			

9 équipes			
SAMEDI			
MATCHS	EQUIPES		HORAIRES
1	EQUIPE A2	EQUIPE A3	10h30
2	EQUIPE B2	EQUIPE B3	
REPAS			12h
3	EQUIPE C2	EQUIPE C3	13h30
4	EQUIPE A1	PERDANTE M1	
5	EQUIPE B1	PERDANTE M2	15h
6	EQUIPE C1	PERDANTE M3	
7	EQUIPE A1	GAGNANTE M1	16h30
8	EQUIPE B1	GAGNANTE M2	
9	EQUIPE A4	GAGNANTE M3	18h
10			
DIMANCHE			
11	QUALIFIEE 2	QUALIFIEE 3	10h
12	MEILLEURE 2ème	QUALIFIEE 1	
REPAS			12h
13	VAINQUEUR MATCH 11	VAINQUEUR MATCH 12	14h

8 équipes			
SAMEDI			
MATCHS	EQUIPES		HORAIRES
1	EQUIPE A2	EQUIPE A3	09h
2	EQUIPE A1	EQUIPE A4	
3	EQUIPE B2	EQUIPE B3	10h30
4	EQUIPE B1	EQUIPE B4	
REPAS			12h
5	PERDANTE M1	PERDANTE M2	13h30
6	GAGNANTE M1	GAGNANTE M2	
7	PERDANTE M3	PERDANTE M4	15h
8	GAGNANTE M3	GAGNANTE M4	
9	EQUIPE A4	EQUIPE RESTANTE A	16h30
10	EQUIPE A1	EQUIPE RESTANTE A	
11	EQUIPE B4	EQUIPE RESTANTE B	18h
12	EQUIPE B1	EQUIPE RESTANTE B	
DIMANCHE			
13	QUALIFIEE 2	QUALIFIEE 3	10h30
14	QUALIFIEE 1	QUALIFIEE 4	
REPAS			12h
15	VAINQUEUR MATCH 13	VAINQUEUR MATCH 14	14h

Le club qui organise la finale doit posséder au minimum 6 billards petit format.

Article 12.2.07 - Déroulement d'une rencontre

Une rencontre est composée des matchs opposant une seule fois tous les joueurs de même rang de deux équipes.

Selon son indice ([article 12.2.03](#)), chaque joueur doit jouer la distance indiquée ci-dessous :

Indice	Distance
indice <160	35 PC
$160 \leq \text{indice} < 240$	45 PC
$240 \leq \text{indice} < 400$	60 PC
$400 \leq \text{indice} < 560$	80 PC
$560 \leq \text{indice} < 800$	110 PC
$800 \leq \text{indice} < 1600$	140 PC
$1600 \leq \text{indice}$	200 PC

Pour l'attribution des points de matchs, le critère principal est le pourcentage, calculé avec deux décimales, des points réalisés par rapport à la distance que le joueur doit atteindre.

Article 12.2.08 - Dispositions diverses

Si la bille du joueur est en contact avec une autre bille, la remise sur mouches de départ n'est pas obligatoire.

~~Le club qui a remporté la finale du dernier championnat est chargé de l'organisation de la finale du championnat suivant.~~

~~Dans tous les cas, le club organisateur a droit à une équipe invitée, qualifiée d'office pour la phase finale.~~

CHAPITRE 3 - COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE JOUEURS

Cette compétition est annulée en raison du trop faible nombre de compétiteurs à l'Artistique.

Article 12.3.01 - Présentation du championnat

La Coupe de France est une compétition par équipes de deux joueurs à l'Artistique ouverte de 10 à 16 joueurs.

Article 12.3.02 - Déroulement de la compétition

Une rencontre entre deux équipes est un match où chacun des deux joueurs d'une équipe choisit et joue cinq figures par set.

		5 équipes	6 équipes	7 équipes	8 équipes
S A M E D I	8 h 00	2 / 5 3 / 4	A2 / A3 B2 / B3	A2 / A3 B2 / B3	A2 / A3 A1 / A4
	10 h 00			A1 / perdant A2/A3 B1 / B4	B2 / B3 B1 / B4
	12 h 00		A1 / perdant A2/A3 B1 / perdant B2/B3	A1 / vainqueur A2/A3 Perdants B2/B3 / B1/B4	Perdants A2/A3 / A1/A4 Vainqueurs A2/A3 / A1/A4
	14 h 00	1 / 5 2 / 3	A1 / vainqueur A2/A3 B1 / vainqueur B2/B3	A2 / A3 Vainqueurs B2/B3 / B1/B4	Perdants B2/B3 / B1/B4 Vainqueurs B2/B3 / B1/B4
	16 h 00	1 / 4 5 / 3	Match de classement 3ème A / 3ème B	A1 / perdant A2/A3 Restant B4	Restant A4 Restant A1
	18 h 00		Demi-finale 1er A / 2ème B Demi-finale 1er B / 2ème A	A1 / vainqueur A2/A3 Restant B1	Restant B4 Restant B1
D I M A N C H E	8 h 00	1 / 3 4 / 2		Demi-finale 1er A / 2ème B Demi-finale 1er B / 2ème A	Demi-finale 1er A / 2ème B Demi-finale 1er B / 2ème A
	13 h 30	1 / 2 4 / 5	Match de classement 3-4 Finale	Match de classement 3-4 Finale	Match de classement 3-4 Finale

Le tirage au sort des sets est effectué à chaque début de séance ; le cas échéant, il est identique pour les poules.

En cas d'égalité à l'issue d'un set, les participants sont départagés grâce à une prolongation organisée comme suit :

- l'ordre des joueurs est le même que celui du match ; les joueurs débutent la prolongation par la première figure du set suivant ;
- en cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe par la figure suivante, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Si une équipe ne peut plus être rejointe par l'équipe adverse dans un set, le set est terminé.

La finale se déroule selon les formules sportives définies pour les tournois nationaux à partir de la phase principale, [titre VII, chapitre 2, section 2](#) du présent code. La distance est de trois sets gagnants pour 5 et 6 équipes et de deux sets gagnants pour 7 et 8 équipes.

Le classement de cette compétition finale est réalisé par le chargé de gestion sportive selon les critères des articles [6.2.12](#) (poule) ou [6.2.19](#) (phases à élimination directe).

Article 12.3.03 - Phases par élimination directe

Le classement général de la phase antérieure est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.12](#).

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre VI](#). Par dérogation aux dispositions précitées, la phase par élimination directe débute par les demi-finales. La distance est de trois sets gagnants.

Les joueurs éliminés de la phase précédente effectuent un arbitrage.

Article 12.3.04 - Classement

Le classement général est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.12](#).

A. Classement de phase

Le classement dans chaque phase est établi selon les dispositions des articles [6.2.12](#) et [6.2.19](#).

B. Classement

Le classement général est établi selon les critères suivants :

- phase la plus élevée atteinte ;
- rang de classement dans cette phase.

Article 12.3.05 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. les équipes les mieux classées (somme des pourcentages de réussite de référence) ;
2. ordre chronologique d'inscription.

Article 12.3.06 - Dispositions diverses

Les joueurs participants sont déterminés par ordre chronologique d'inscription.

Les joueurs s'engagent selon les dispositions de l'[article 7.2.15](#) et constituent une équipe en informant par courriel le chargé de gestion sportive.

La répartition des équipes dans la poule est faite par tirage au sort.

En poule, le joueur de l'équipe place les billes pour son coéquipier.

Les dispositions figurant à la [section 4 du chapitre 2 du titre VII](#) sont applicables.

TITRE XIII - SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Article 13.0.01 - Principes

Les sélections internationales sont placées sous la responsabilité du directeur technique national (DTN).
Le DTN s'appuie sur les propositions d'un sélectionneur national nommé par le comité directeur fédéral pour la durée de l'olympiade.
Le périmètre confié au sélectionneur national est préalablement défini : discipline, spécialités, catégories concernées.

Le sélectionneur national établit ses propositions en prenant en compte :

- l'étude des résultats et des classements des joueurs ;
- les analyses des vidéos disponibles des matchs ;
- l'observation des joueurs en compétitions ;
- l'avis des entraîneurs nationaux (collectifs concernés) ;
- l'avis de la commission nationale de la discipline.
- l'identification des meilleurs potentiels de la spécialité.

Les propositions du sélectionneur national concernent :

- une sélection de joueurs ou d'équipes ;
- un encadrement pour chaque épreuve (coach, kiné, préparateur mental, ...)

En cas de vacance d'un poste de sélectionneur national :

- un appel à candidature est lancé chaque saison par la FFB pour pourvoir le poste ;
- le DTN établit lui-même les sélections dans le périmètre concerné en s'appuyant sur les mêmes supports que le Sélectionneur national.

Article 13.0.02 - Tournois de la Coupe du Monde UMB (3-Bandes)

Sont retenus en priorité pour participer aux tournois de la Coupe du Monde

- les joueurs inscrits sur les listes "sportifs de haut niveau" ou "espoirs de haut niveau" du ministère des Sports ;
- les joueurs classés parmi les 50 premiers du classement mondial UMB ;
- les joueurs qui figurent parmi les meilleurs potentiels de la spécialité (résultats dans les championnats Juniors (U21), rapport entre le niveau de performance et l'âge, etc.)

ANNEXE I - LE QUEUTAGE

Annexe 1.01 - Évitions de commettre des fautes !

Que de polémiques, que de discussions passionnées sur l'épineux problème de l'arbitrage des fautes dites "queuté", "pousse-tout" ou encore "charrette".

Ci-dessous sont proposés quelques éléments permettant, espérons-le, d'éclairer le débat.

Annexe 1.02 - Sur quels types de coups constate-t-on des fautes ?

Une faute peut survenir sur la plupart des coups (coups techniques) : rétro, coulé, piqué, massé, etc. Les fautes ne sont donc pas liées à un type de coup particulier.

En revanche, on peut constater que la proximité bille 1 - bille 2 engendre un risque potentiel de faute. En effet, plus cette distance est faible, plus la possibilité de "queuter" est réelle.

Annexe 1.03 - Mais qu'est-ce que "queuter" ?

Est-ce le fait de garder, avec le procédé, le contact avec la bille 1 lors du choc sur la bille 2 ?

Si tel est le cas, on ne peut pas, au 3-Bandes, jouer le coup proposé sur la figure 1 ci-dessous.

Une tolérance s'impose donc à ce niveau car on ne peut plus faire face à ce type de situation.

(Alors, que conviendrait-il de faire ?)

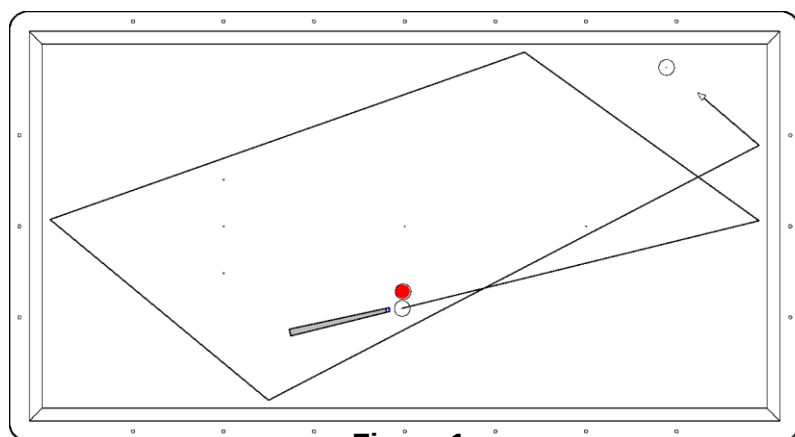


Figure 1

La distance bille 1 - bille 2 est égale à 0,5 mm. On peut penser que, compte tenu de la puissance nécessaire pour réaliser le trajet, le procédé sera encore en contact avec la bille 1 lors du choc sur la bille 2.

Alors le joueur a-t-il le droit de réaliser ce "5 bandes" ?

N'est-ce pas plutôt le fait de propulser avec la queue de billard la bille 2 par l'intermédiaire de la bille 1 ?

Annexe 1.04 - Alors, la manière de jouer peut-elle augmenter ou diminuer le risque de queuter ?

La quantité de bille

Dans le cas de la figure 1, si le joueur choisit une quantité de bille trop importante, la bille 2 n'est pas seulement propulsée par l'énergie de la bille 1 mais aussi par la queue de billard (par l'intermédiaire de la bille 1) : il y a donc "queuté".

En revanche, si la quantité de bille jouée est infime, la bille 2 n'est pas déplacée (ou extrêmement peu).

Raisonnablement, on peut estimer que si le joueur choisit une quantité de bille en fonction de la proximité, il élimine les risques de "queuter". Par conséquent, dans la situation de la figure 1, une seule quantité de bille est acceptable : "l'extrême finesse".

L'effet

Peut-on, lorsque les billes 1 et 2 sont peu distantes, jouer avec de l'effet (de côté) ?

Constats mécaniques :

- si on joue doucement avec de l'effet, la bille 1 ne dévie pas (ne se déporte pas) au contact du procédé dans la direction opposée à l'effet ;
- en revanche, si on joue fort, la bille 1 dévie (ou se déporte) au contact du procédé dans la direction opposée à l'effet, et ce plus ou moins en fonction de la puissance du coup et de la quantité d'effet.

Ceci est important dans la mesure où cette déviation (ou ce déport) de la bille 1 peut générer une prise de quantité de bille supérieure à celle choisie par le joueur.

Donc, si les billes 1 et 2 sont peu distantes et si on joue fort, on ne peut pas jouer avec le bon effet (*), c'est-à-dire l'effet à droite sur la figure 1.

(*) Bon effet : effet à droite si la bille 2 est à gauche de l'axe de visée, et inversement.

Annexe 1.05 - D'autres exemples

Il s'agit d'appliquer les mêmes règles quel que soit le type de coup joué lorsque les billes 1 et 2 sont peu distantes.

Ainsi, dans certaines situations de piqué, le "piqué-finesse" s'impose du fait de la proximité des billes (figure 2). On peut jouer avec un peu d'effet à droite ("bon effet") parce qu'on joue doucement : la quantité de bille est impérativement "fine".

Même chose sur certains massés (figure 3).

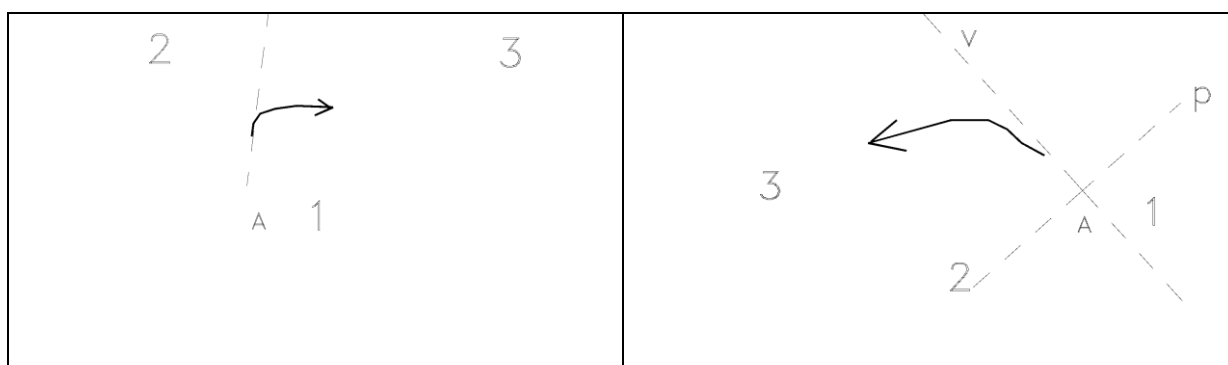


Figure 2 : piqué-finesse

Figure 3 : massé

On conçoit aisément l'impossibilité de réaliser sans "queuter" un rétro ou un coulé lorsque les billes 1 et 2 sont peu espacées car ces deux types de coups imposent habituellement une quantité de bille substantielle.

Annexe 1.06 - Comportement du joueur et de l'arbitre

Pour ne pas être "arrêté" par l'arbitre, le joueur doit s'imposer une grande rigueur dans le choix de réalisation des coups pour jouer "proprement". La règle d'or reste le choix d'une quantité de bille relative à la proximité des billes 1 et 2 (très près : très fin).

L'arbitre ne doit sanctionner la faute que si elle est constatée, notamment par un déplacement de la bille 2 qui ne serait pas seulement généré par l'énergie que possède la bille 1 lors du choc. L'annonce de la faute ne devant pas être préméditée, c'est-à-dire décidée par le choix du joueur de tenter tel ou tel coup, avec tel ou tel effet, etc.

ANNEXE II - LE CLASSEMENT NATIONAL ⁽¹⁾

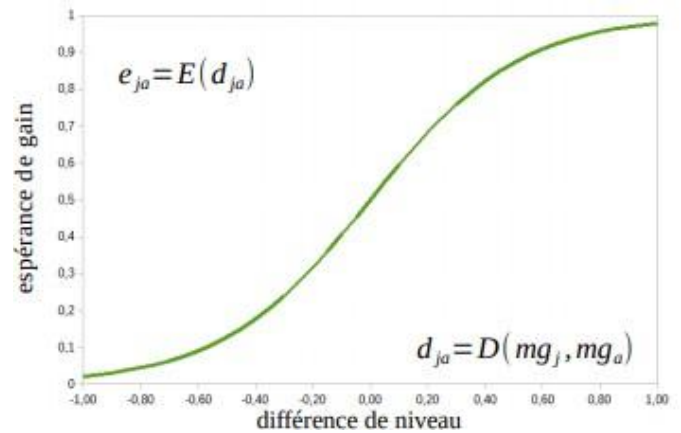
CHAPITRE 1 - PRINCIPES

Annexe 2.1.01 La méthode de classement

La méthode de classement utilise 2 fonctions générales de calcul :

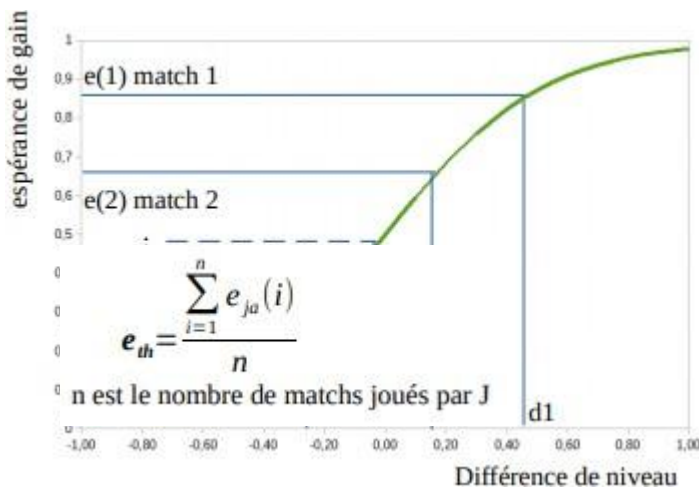
- Une fonction arbitraire D fixant la différence de niveau entre 2 joueurs J et A selon leur moyenne générale sur l'ensemble des matches connus
- Une fonction statistique E établissant la relation entre la différence de niveau des adversaires précédente et l'espérance de gain E résulte de mesures effectuées sur des ensembles de matches réels suffisamment grands pour être statistiquement significatifs

Ces fonctions sont utilisées au cours des 3 étapes de calcul 1.2 à 1.4 ci-dessous



Annexe 2.1.02 Reconstitution de la moyenne générale de l'adversaire global

Sommation des matches de J contre tous ses adversaires



Les d_{ja} et e_{ja} induits sont calculés pour chaque match avec les fonctions E et D

La moyenne des $e_{ja}(i)$ constitue l'espérance de gain théorique de J contre l'ensemble de ses adversaires ramenés à un adversaire global unique :

$$e_{th} = \frac{\sum_{i=1}^n e_{ja}(i)}{n}$$

n est le nombre de matches joués par J

Déduction de la moyenne générale théorique de l'adversaire global

Connaissant e_{th} et $mgJ_{réelle}$ nous en déduisons la générale théorique de l'adversaire global en résolvant le

$$mgA_{th} \leftarrow \begin{cases} e_{th} = E(d_{th}) \\ d_{th} = D(mgA_{th}, mgJ_{réelle}) \end{cases}$$

moyenne système :

Principes et formules de calcul créés par Jean-Luc Frantz et gracieusement mises à disposition de la FFB pour le classement de ses licenciés dans le respect des limites de validité définies dans cette annexe.

Note :

Pour simplifier les calculs mgA_{th} peut être obtenu en 1ère calcul direct à l'étape 1.2.a :

$$mgA_{th} = \frac{\sum_{i=1}^n mgA(i)}{n} \quad \text{approximation par}$$

Où les $mgA(i)$ sont les moyennes générales des adversaires appliquées à chaque match (si J rencontre 2 fois A5, alors $mg(5)$ est sommée 2 fois)
 Cette approximation est pertinente dans les intervalles où l'allure de E est linéarisable

Calcul du taux de victoire réel de J

Par définition le taux de victoire réel de J est égal à la moyenne des 1/2 points de matchs acquis :

$$e_{réel} = \frac{\sum_{i=1}^n \frac{pm(i)}{2}}{n} \quad (\text{avec } pm(i) \in \{0, 1, 2\})$$

Calcul de la moyenne générale théorique nécessaire à obtenir le taux de victoire réel contre l'adversaire global

Connaissant $e_{réel}$ et mgA_{th} nous en déduisons la moyenne générale théorique de J en résolvant le système :

$$mgJ_{th} \Leftrightarrow \begin{cases} e_{réel} = E(d_{th}) \\ d_{th} = D(mgA_{th}, mgJ_{th}) \end{cases}$$

Cette moyenne est la valeur numérique sur laquelle l'ensemble des joueurs sont classés

CHAPITRE 2 – FONCTION DE CALCUL POUR LES 4 DISCIPLINES CARAMBOLE CLASSIQUES**Annexe 2.2.01 Fonction D, différence de niveau**

La différence de niveau entre un joueur J et son adversaire A est calculée comme le rapport de la différence des moyennes générales sur leur médiane :

$$D(mgJ, mgA) = \frac{(mgJ - mgA)}{\frac{1}{2}(mgJ + mgA)}$$

D est dans l'intervalle $[-1..1]$, positif quand le niveau de J est supérieur à celui de A

Les moyennes générales sont calculées sur l'ensemble des matchs enregistrés de J et A, toutes compétitions confondues sous réserve qu'elles soient disputées dans des conditions compatibles avec l'expression de la fonction E ci-après

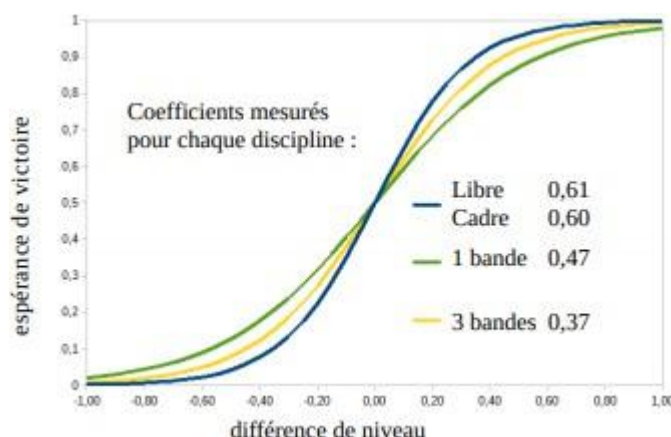
Annexe 2.2.02 Fonction E, espérance de victoire

Les mesures de corrélation statistique entre D et les taux de victoires réalisés sur les échantillons conduisent à formuler E comme une fonction de répartition de la loi normale :

$$E(D) = 1 - \frac{1}{1 + 10^{\frac{D}{coeff}}}$$

Cette formule doit être adaptée à des 4 disciplines analysées en adaptant la coefficient (« coeff » dans la formule ci-

Les valeurs mesurées pour chaque sont indiquées sur le graphique ci-contre



chacune valeur d'un dessus)

discipline

Annexe 2.2.03 Résolution du système d'équations

$$\left\{ \begin{array}{l} E = 1 - \frac{1}{1 + 10^{\frac{D}{c}}} \quad (\text{equ 1}) \\ D = \frac{(mgJ - mgA)}{\frac{1}{2}(mgJ + mgA)} \quad (\text{equ 2}) \end{array} \right. \Rightarrow \left\{ \begin{array}{l} D = c \log\left(\frac{E}{1-E}\right) \quad (\text{equ 3}) \\ mgA(2+D) = mgJ(2-D) \quad (\text{equ 4}) \end{array} \right.$$

Annexe 2.2.04. Limites de validité

1. **Robustesse statistique** : Le nombre de matchs et le nombre de coups joués (points réussis + manqués) doit être suffisamment grand. Par construction cette condition est généralement réalisée pour l'adversaire global. Pour le joueur lui-même il convient de ne l'introduire au classement qu'avec un minimum de 5 matchs joués sur les distances normales de la discipline, idéalement 10 à 15 matchs. Si le seuil est fixé à seulement 5 matchs quelques « accidents » statistiques sont probables. Il conviendra dans ce cas de limiter l'écart entre les moyennes réelles et théoriques de J à 15 %.
2. **Effets de bord** : pour des raisons liées à la forme de E à ses extrémités, cette fonction peut par précaution être bornée sur l'intervalle [0,075, 0,925]
3. **Distances** : les taux de victoires mesurés sont sensibles à la distance des matchs. Pour rester compatibles avec les échantillons statistiques les matchs pris en compte doivent donc être joués sur des distances comparables, qui étaient celles normales du code sportif. En cas de modification trop importante des distances normales inscrites au code une nouvelle analyse statistique devra être réalisée pour adapter les coefficients. Dans ce cas les anciens matchs, dont les probabilités de victoire seront devenues différentes du nouveau modèle de E, ne pourront pas être utilisés dans le nouveau classement
4. **Matchs par handicaps** : de manière évidente les matchs joués avec handicap de distance sont totalement incompatibles avec E

CHAPITRE 3 – EXEMPLE

J dispute 5 matchs à la partie libre (c=0,61)

No match	adv	MG	Pts match	D th (equ 2)	E th (equ 1)
	J	11,23			
1	A1	9,86	2	0,130	62,0 %
2	A2	13,25	0	-0,165	34,9 %
3	A3	38,25	1	-1,092	7,5 %
4	A4	10,12	2	0,104	59,7 %
5	A2	13,25	1	-0,165	34,9 %

(1) : E = 1,5 %, borné à 7,5 %, cf chap 2.4-2

(2) : A2 a disputé les matchs 2 et 5

(3) : $mgJ > 115\%$ de la mg réelle, le ranking final est borné : $1000 \times 11,23 \times 1,15 = 1\,291$
cf chap 2.4-1

$$\begin{cases}
 e_{th} = (0,620 + 0,349 + 0,075 + 0,597 + 0,349) / 5 = 39,8\% \\
 d_{th1} = 0,61 \log(0,398 / (1 - 0,398)) = -0,110 \quad (equ\ 3) \\
 mgA_{th} = 11,23 \frac{(2 + 0,110)}{(2 - 0,110)} = 12,53 \quad (equ\ 4) \\
 \\
 e_{réel} = 0,5(2 + 0 + 1 + 2 + 1) / 5 = 60,0\% \\
 d_{th2} = 0,61 \log(0,60 / (1 - 0,60)) = 0,107 \quad (equ\ 3) \\
 mgJ_{th} = 12,53 \frac{(2 + 0,107)}{(2 - 0,107)} = 13,95 \quad (3) \quad (equ\ 4)
 \end{cases}$$

ANNEXE III - AIDE À L'ORGANISATION

La présente annexe a pour objectifs de :

- lister les différentes démarches administratives, sportives et de communication entre le club organisateur, le chargé de gestion sportive et la Fédération Française de Billard ;
- clarifier les rôles et ventiler les tâches de chacun de ces trois acteurs.

	CLUB	CHARGÉ DE GESTION SPORTIVE prenom.nom@ffbillard.com	FÉDÉRATION ffb@ffbillard.com
D e m a n d e d' o r g a n i s a t i o n d e c o m p é t i t i o n f é d é r a l e	Jusqu'au 15 juin juillet inclus Envoi au secrétariat fédéral et au responsable CNC du calendrier du bordereau (téléchargeable sur le site fédéral) dûment complété avec l'avis de la ligue d'appartenance. Ne pas oublier d'indiquer sur la demande le nombre et le format des billards mis à disposition. Les compétitions fédérales non pourvues pourront être demandées tout au long de la saison sportive.		30-avril 31 mai Envoi aux ligues et diffusion sur le site fédéral du calendrier carambole. 30-juin 31 juillet Envoi d'une nouvelle édition du calendrier avec l'indication des compétitions fédérales attribuées aux clubs organisateurs.
La lis te de s p a r t i c i p a n t s, la fo r m u l e sp or tiv e, le s ho rai re s	24 heures avant la compétition Le cas échéant, envoi du tirage au sort au chargé de gestion sportive.	Trois semaines avant Envoi au club de la liste des joueurs (avec les adresses électroniques utilisées par les joueurs lors de leur inscription), de la formule sportive et des horaires. Publication sur le site fédéral des informations ci-dessus. Création de la compétition sur le site de gestion sportive (phase et poules) 24 heures avant la compétition Publication des poules	

et le tir ag e au so rt			
--	--	--	--

	CLUB	CHARGÉ DE GESTION SPORTIVE prenom.nom@ffbillard.com	FÉDÉRATION ffb@ffbillard.com
C o m m u n i c a t i o n	Deux semaines avant Envoi au secrétariat de la rédaction (site@ffbillard.com) de tous les supports de communication : affiche(s), site internet (lien d'un live scoring et/ou live streaming), flyer(s), horaires, etc. Sous 48 heures après Envoi d'un compte rendu exhaustif avec une ou des photos au secrétariat de la rédaction.		Une semaine avant Publication des supports de communication. Sous 72 heures après Diffusion d'un article avec le compte rendu et une ou des photos.
Fo r f a i t	Jusqu'à la fin de la compétition Mise en relation permanente avec le chargé de gestion sportive pour actualiser liste et formule. Le club propose au chargé de gestion sportive et diffuse les nouveaux documents.	Jusqu'à la fin compétition Mise en relation permanente avec le club organisateur pour actualiser liste et formule. Sous 48 heures après Mise à jour du suivi des forfaits au président de la CNC.	Jusqu'à la fin de la compétition Affichage des noms dans l'annonce de l'événement.
G e s t i o n s p o r t i v e	Pendant la compétition Saisie des matches sur le site de gestion Sportive Respect des consignes données par le chargé de gestion sportive. Après la compétition Envoi des résultats hors le site de gestion Sportive au chargé de gestion sportive.	Pendant la compétition Se rend disponible en cas de problèmes majeurs dans le club organisateur. Après la compétition Valide les résultats et les envoie, le cas échéant avec le classement du circuit, au Secrétariat fédéral et de rédaction. Mise à jour du classement glissant des sélections internationales, le cas échéant.	Sous 48 heures Publication des résultats et, le cas échéant, du classement du circuit.

ANNEXE IV – TENUE SPORTIVE

Préambule

Depuis de nombreuses années, la question de la tenue sportive des joueurs et joueuses de billard fait l'objet de réflexions et d'échanges au sein de la communauté fédérale et de ses différentes disciplines. L'évolution des pratiques, des usages et des attentes, parfois de manière hétérogène, a rendu nécessaire l'élaboration d'un cadre clarifié, cohérent et partagé.

Dans ce contexte, les présentes dispositions, validées par le Bureau Directeur Fédéral, définissent un référentiel commun et harmonisé en matière de tenue officielle pour l'ensemble des joueurs et joueuses de billard, quelle que soit leur discipline.

Ce cadre a pour ambition de concilier le respect des valeurs historiques, éthiques et vestimentaires du billard avec les évolutions naturelles de la pratique sportive, notamment en matière de confort, de modernité des équipements, de diversité des profils et de transversalité entre les disciplines.

Il s'inscrit pleinement dans la volonté de préserver l'identité, l'élégance et l'image d'excellence du billard, tout en intégrant les enjeux contemporains liés à la pratique sportive et à sa visibilité, en particulier dans le cadre des compétitions, des événements publics et des retransmissions médiatiques. Ces dispositions visent également à garantir une image cohérente, lisible et exemplaire de la discipline, contribuant ainsi à son rayonnement auprès du grand public, des partenaires et des institutions.

Elles sont annexées au Code Sportif et entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Elles s'appliqueront à l'ensemble des manifestations organisées par la Fédération Française de Billard, ses organes déconcentrés et ses structures affiliées.



Description des polos autorisés

1. Modèles :

- Polo à col classique ou col rond.
- Manches courtes ou longues.
- Patte de boutonnage : fermeture éclair ou boutons.

2. Règles de port :

- Le polo doit être rentré dans le pantalon* et y rester en position de jeu.

* Les joueuses sont autorisées à porter le polo hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu.

3. Marquage obligatoire :

- Le logo ou l'écusson du club doit être positionné sur la poitrine à droite ou à gauche.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou celui de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos du polo, sur les manches ou sur la poitrine.

4. Point particulier :

- Le port des polos et tenues de l'équipe de France, ainsi que l'utilisation ou l'affichage de la dénomination « France » en référence à la nation, sur les polos ou tenues, ne sont pas autorisés.

EXEMPLES DE POLOS ET MARQUAGES AUTORISÉS



Description des pantalons autorisés

1. Modèle :

- Pantalon ^(*) de ville droit, longueur des jambes couvrant les chevilles. Les pantalons de costume à bouton ou cordelette, les chinos et les velours côtelés sont autorisés.
- Les poches des pantalons doivent être positionnées exclusivement sur la partie haute du pantalon, au niveau des hanches. Elles doivent être plaquées et réalisées dans un style discret et élégant, de type passepoilé à l'italienne ou raglan, afin de ne pas gêner le jeu ni altérer la ligne du vêtement.
- Couleur des pantalons unie

2. Accessoires :

- Ceinture noire ou assortie à la tenue
- Chaussettes unies, noires, de la couleur du pantalon ou du polo

* Les joueuses sont autorisées à porter un pantalon fluide



Description des chaussures autorisées

EXEMPLES DE CHAUSSURES AUTORISÉES

1. Modèles :

- Chaussures basses de ville (exemples : Richelieu, Derbies, mocassins).
- Chaussures basses de type casual de type sneakers ou tennis.

2. Exigences :

- Couleur unie.
- Modèle fermé.
- Chaussures propres.
- Semelle avec talon* ou plate de couleur noire ou assortie à la chaussure.

3. Tolérances :

- Logo de marque discret ou de la même couleur que la chaussure ;
- Lacets noirs, de la couleur de la chaussure ou assortis à la tenue.

* Les chaussures peuvent comporter un talon modéré, entendu comme un talon bas et stable, intégré à la chaussure, permettant une posture naturelle, une bonne stabilité et des déplacements sûrs.



Points particuliers

1. Adaptation aux conditions de l'environnement

En cas de basse température dans la salle de compétition, les joueurs et joueuses sont autorisé(e)s à adapter leur tenue afin de préserver le confort de jeu, tout en respectant l'aspect officiel de la tenue de compétition :

- Porter un tee-shirt à manches longues sous le polo autorisé.
- Porter la veste du club par-dessus le polo autorisé, à condition que le logo du club soit visible sur la poitrine.
- Porter un pull uni par-dessus le polo autorisé, sous réserve que le logo du club soit visible sur la poitrine
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos de la veste sportswear ou du pull.

2. Laïcité

- Aucun signe religieux ou élément ostentatoire ne doit être visible sur la tenue.

3. Couvre-chef

- Aucun couvre-chef n'est autorisé, sauf dérogation médicale. Les cheveux longs peuvent être attachés à l'aide d'un attache-cheveux.



Compétitions par équipe de clubs

- Le polo doit être identique pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.
- Le nom de la ville, lorsqu'il est apposé, doit impérativement figurer au dos du polo.
- Le pantalon et les chaussures doivent être de la même couleur pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.

Directeur de jeu

Prérogatives du directeur de jeu :

- Il/elle doit adresser un avertissement (*) consigné si un ou des éléments de la tenue ne correspondent pas totalement au règlement ;
- Il/elle peut refuser la participation à la compétition s'il/elle juge que la tenue présente une réelle incompatibilité à l'image et la pratique sportive du billard.

** Tout joueur ou joueuse ayant fait l'objet d'un avertissement lors d'une compétition précédente peut se voir refuser la participation à une compétition ultérieure en l'absence de correction appropriée de sa tenue*



Marquage et publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.
- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le polo uniquement.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.
- Aucune publicité ne sera autorisée du côté de la poitrine où figure le logo ou l'écusson du club, qu'il soit positionné à droite ou à gauche.

